

PAUVRETE & PRÉCARIÉTÉ DANS L'AIN Acte 2



État des lieux 2016

Pauvreté et précarité dans l'Ain

État des lieux 2016

PAUVRETE & PRECARITE DANS L'AIN

État des lieux 2016

Nicolas Bérut

Directeur du CCAURA

(Collège coopératif Auvergne-Rhône-Alpes)

© 2017 Abscisse Communication

27 rue des Bons-Enfants – 01000 BOURG-EN-BRESSE

Réalisation : Cleyriane éditions

ISBN 978-2-9560598-2-0

Dépôt légal : septembre 2017

« La pauvreté est une chose étrange. Elle est atemporelle, internationale et apparemment permanente. Elle est tolérée, ignorée et supportée. C'est un fructueux terrain de chasse pour les sociologues, les économistes et les moralistes doctrinaires. Certains prétendent qu'elle n'existe pas vraiment. D'autres affirment qu'elle existe, mais qu'on ne saurait la définir. C'est une conséquence auto infligée du déclin industriel. C'est un garde-fou créé par l'évolution. C'est une retombée de la conspiration capitaliste. C'est la volonté de Dieu.

Nous avons faim du verbiage prolix des docteurs en pauvreté. Ils nous intéressent. Les journaux publient leurs articles, la télévision en parle, la fiction la distord (mais pas autant que les gouvernements). On écrit des livres sur la pauvreté, puis on les lit. Vous le savez aussi bien que moi.

Mais c'est vraiment surprenant. Car la pauvreté est un sujet délicat. Je suis certain qu'elle engendre la honte ou l'agacement chez la plupart d'entre nous. Penser à la pauvreté peut troubler ou interrompre la jouissance de certains privilèges. Cela risque de gâcher un bon dîner ou le plaisir tiré d'un joli compte en banque. »

Robert McLIAM WILSON,
2007, *Les dépossédés*, éd. du Seuil, coll. Points, p. 22-23
(1^{re} édition en français : Christian Bourgois éditeur,
2005 ; titre original : *The Dispossessed*, 1992)

Sommaire

PRÉFACE : Mesurer, guider, innover	9
INTRODUCTION : Nicolas BÉRUT, directeur du CCAURA	11
A – Les données de l'enquête	
Préambule : Des évolutions multiples qui rendent parfois complexes les comparaisons.	15
1 - L'Ain reste un territoire attractif malgré la crise	17
Des données de cadrage géographique identiques à 2010	17
Des données démographiques qui témoignent d'une certaine dynamique depuis 2010	18
Une répartition contrastée à l'échelle cantonale	18
Une population vieillissante	19
La hiérarchie urbaine qui reste basse	19
Une périurbanisation du territoire ?	19
Zonage en aires urbaines, une référence obsolète ?	20
Un département qui reste relativement « favorisé »	20
Une intensité de pauvreté qui continue de s'aggraver	20
Une situation de l'emploi qui s'est très fortement dégradée	24
Les caractéristiques contrastées des DEFM des catégories A, B et C	26
Des nouveaux indicateurs de pauvreté à prendre en compte ?	28
De nouvelles problématiques liées à la pauvreté dans l'Ain ?	29
2 - Nouveaux territoires de pauvreté et de précarité dans l'Ain : un territoire fragmenté ?	31
Population CAF et indicateurs de pauvreté...	31
L'évolution du nombre de familles d'allocataires de 2009 à 2016	31
Le taux de couverture CAF	33
Une hausse des bénéficiaires d'une prestation garantie	34
Le taux de couverture CAF des bas revenus	35
Prestations Caf et revenu global, indicateurs d'inégalités territoriales fortes	36
Le pourcentage d'allocataires CAF	37
Un nombre de foyers bénéficiaires du RSA en grande hausse	38
Un nombre de foyers allocataires d'une aide au logement en faible augmentation	38
Données de la CPAM	40
Autres indicateurs de pauvreté	42
Des indicateurs statistiques comparés deux à deux	43
Une nouvelle typologie en quatre catégories de canton	44

D'autres regards possibles sur le territoire.	46
Une opposition espace urbain / espace rural qui s'accroît	47
Des trajectoires cantonales de précarité qui s'aggravent ?	47
Vers une nouvelle géographie de la pauvreté dans le département de l'Ain ?	48

3. Synthèse de l'étude 2016 – Grille SWOT	50
4 • Conclusion	51

B – Les compléments de l'enquête

1 - Des acteurs engagés	55
Première table ronde – État des lieux de la pauvreté et de la précarité dans l'Ain en 2016	56
Deuxième table ronde - Participation des personnes et pouvoir d'agir	58
Troisième table ronde - Évolution des politiques publiques et lutte contre la pauvreté	60
Des propositions pour l'avenir	62
2. Quand les maires sont à nouveau sollicités sur la pauvreté et la précarité.	65
Une pauvreté tout autant reconnue par les élus	65
Une perception proche des publics concernés par la pauvreté	67
Une crise économique qui perdure et qui continue de peser sur les situations de pauvreté	68
Des actions communales qui évoluent peu et qui tendent à s'harmoniser	69
Une participation des populations en situation de pauvreté et de précarité à la vie de la commune qui reste compliquée à mettre en œuvre	71

C – Les 11^{es} Rencontres d'Interaction

Le programme et les participants aux tables rondes	75
Serge Paugam : conférence et débat	77
Témoignages vidéo	85
Zoom en images	86
Les suites données à l'enquête	89

D – Annexes

Les partenaires de l'enquête	92
Questionnaire à destination des maires	93

PRÉFACE

Mesurer, guider, innover

Comme annoncé au terme de la première enquête réalisée en 2010 sur les situations de pauvreté et de précarité dans le département de l'Ain, l'Association Alfa3a a lancé en 2016 une mise à jour de cette étude pour rendre compte des principales évolutions enregistrées au cours de cette période.

Loin de se cantonner à une approche purement quantitative, l'analyse statistique confiée au Collège Coopératif Auvergne-Rhône-Alpes s'est doublée, comme en 2010, d'une vaste enquête auprès des maires et des organismes de solidarité, avec également plusieurs tables rondes thématiques. Les premiers résultats de l'étude ont été présentés et débattus lors des 11^{es} Rencontres d'Interaction qui se sont tenues le 15 décembre 2016 à Ambérieu-en-Bugey, avec plus de trois cents participants. Comme lors des rencontres de 2010, le sociologue Serge Paugam est venu enrichir les débats en apportant son regard de chercheur sur les mécanismes qui génèrent la précarité et la fragilisation du lien social.

Cet observatoire de la pauvreté et de la précarité dans l'Ain est déjà en soi un précieux outil d'analyse et de diagnostic, surtout quand il est réactualisé au bout de cinq ans, mais l'ambition de la démarche va au-delà. Il s'agit d'en faire un outil d'évaluation pour mesurer l'impact des politiques publiques en matière de lutte contre l'exclusion, de servir de guide pour l'action sociale et, enfin, d'innover pour prendre en compte les nouveaux visages de la pauvreté dans l'Ain.

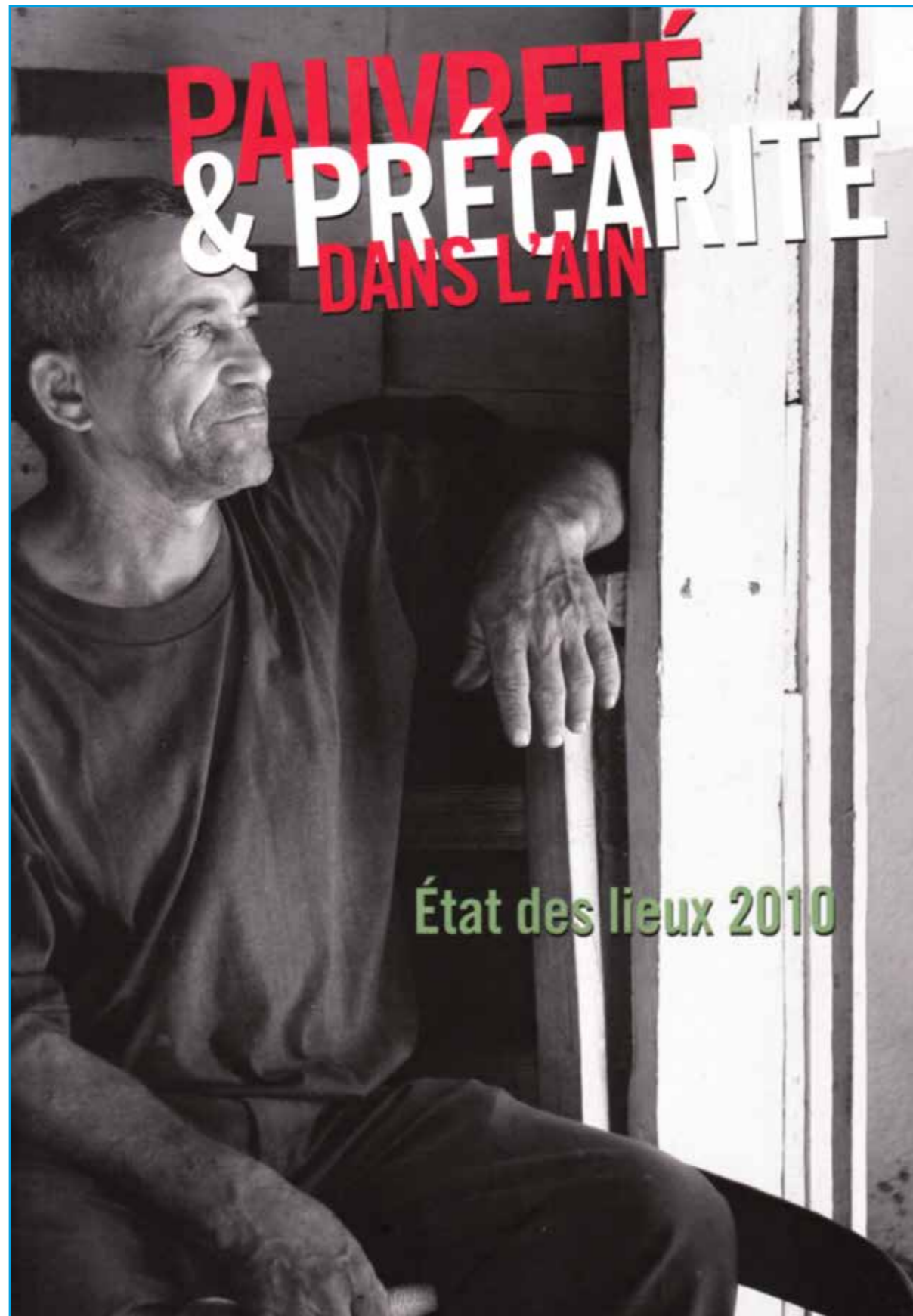
D'ores et déjà, il est convenu de donner une suite opérationnelle à la seconde édition de l'étude « pauvreté-précarité », sans attendre un prochain rendez-vous à échéance de cinq ans. Dès 2017, il est prévu d'organiser chaque trimestre un temps de rencontres thématiques avec les acteurs sociaux de terrain pour s'emparer des problématiques soulevées par l'étude et envisager ensemble des réponses innovantes et concrètes, qui pourront ensuite être testées et dupliquées si l'évaluation est probante.

C'est donc bien d'une démarche partenariale dont il s'agit, une mobilisation de tous les acteurs de l'action sociale dans le département de l'Ain, et notamment de tous les partenaires de la revue *Interaction* et des membres du Comité de pilotage « Pauvreté-Précarité »¹, pour arriver à réduire de façon efficace et durable les multiples causes de l'exclusion.

Nos remerciements vont à ceux qui se sont mobilisés dans cette démarche collective et qui continueront à le faire dans la mise en œuvre d'actions expérimentales. Une pensée particulière enfin pour celles et ceux qui vivent des situations de pauvreté et de précarité, à qui nous dédions cette étude, tout en rappelant qu'une société ne pourra jamais se considérer comme développée si elle n'est aussi solidaire.

Jacques Dupoyet, président d'Alfa3a
Olivier De Vesvrotte, directeur général

(1) Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain, Conseil Départemental de l'Ain, CAF, MSA, CPAM, ADAPA, ADMR, Alfa3a, Bourg Habitat, ADAPEI, Dynacité, ORSAC, UDAF 01, Collectif Alerte



INTRODUCTION

En 2016, l'association Alfa3a a souhaité mettre à jour les données de l'étude sur la « Pauvreté et la précarité dans l'Ain » publiée 2010, afin de rendre compte des principales évolutions constatées sur cette période. Ce travail s'inscrit dans une démarche plus globale des partenaires locaux, qui consiste à revisiter les principaux enseignements de l'enquête initiale au regard des tendances statistiques mises à jour, des évolutions réglementaires, des nouveaux dispositifs et des nouvelles préoccupations portées par les acteurs sociaux du territoire. Les objectifs principaux de cette mise à jour sont donc aujourd'hui de mesurer les évolutions de la précarité et de la pauvreté par rapport à 2009 et de mettre en perspective ces tendances pour voir si elles vont dans le sens des évolutions 2000-2009.

Après avoir été confiée à l'équipe d'Emmanuelle Bonerandi-Richard, c'est le Collège Coopératif Auvergne-Rhône-Alpes¹ (CCAURA) qui a été chargé de l'actualisation de cette étude qui a été réalisée par Nicolas Bérut, ingénieur social et directeur du CCAURA. La partie statistique a été déléguée au Cabinet Argos² et assurée par Sébastien Pontier, chargé d'étude.

De juin à octobre 2016, le travail a été organisé en quatre phases qui reprennent, à une exception près, le dispositif mis en place par la première étude :

- l'actualisation du diagnostic socio-territorial de la pauvreté dans l'Ain à partir d'un travail d'analyse spatiale mené à l'échelle du département et des 26 cantons qui le composent dorénavant ;
- la tenue de trois tables rondes réunissant, d'avril à juin, une centaine de personnes, institutionnels et associatifs sur les thèmes : « État des lieux de la pauvreté et de la précarité dans l'Ain », « La participation des personnes et le pouvoir d'agir », « Évolution des politiques publiques et lutte contre la pauvreté » ;
- une série de cinq entretiens (individuels ou collectifs) d'acteurs associatifs et d'un bailleur social, engagés sur le terrain de la lutte contre la pauvreté, série qui est venue compléter le dispositif initial ;
- la conduite d'une enquête par questionnaire sur la pauvreté et la précarité auprès des 410 maires du département de l'Ain en juin et juillet.

L'étude a été accompagnée par un comité de

pilotage composé de représentants d'Alfa3A, de la CAF de Bourg-en-Bresse, de la CPAM de l'Ain, de l'État représenté par la Direction départementale de la cohésion sociale, de la DGA Solidarité du Conseil départemental de l'Ain, de la MSA Ain-Rhône, du Réseau Alerte et du magazine *Interaction*. C'est donc grâce à l'implication et aux contributions de l'ensemble des partenaires du département que cette actualisation a été rendue possible. Qu'ils en soient tous ici remerciés !

Nous avons fait le choix de rester sur les mêmes acceptions des concepts de pauvreté et de précarité, telles qu'elles avaient été définies en 2010 : « Dans un souci de balayage large de la situation au niveau du département, de ses populations et de ses territoires, le choix a été fait de retenir une définition particulièrement large,

L'article 1 de la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions

« La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »

1 • www.ccaura.fr

2 • <http://www.argos-consultants.fr/>

3 • Cf. étude « Pauvreté et précarité dans l'Ain », État des lieux 2010, p. 18.

englobante et transversale, de la pauvreté, en s'appuyant sur la définition européenne établie par la Commission dans son rapport sur l'inclusion sociale de 2004 [voir encadré 2]. La difficulté de l'accès aux droits fondamentaux construit la précarité, comme le souligne pour mieux la combattre l'article 1 de la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions [voir encadré 1] (...). »³

Mais nous savons par ailleurs que ces notions demeurent complexes à appréhender dans leur totalité. Comme nous le rappellent Nicolas Devoux et Jacques Rodriguez, « la persistance du terme même de pauvreté pour désigner, d'hier à aujourd'hui, des réalités sociales très différentes est sans doute à l'origine de bien des confusions, sinon d'une certaine incrédu- lité. Désormais, en effet, cette notion caractérise avant tout, dans les pays riches, un statut social privant ceux qui en

relèvent de la possibilité de participer pleinement à la vie collective ou de se réaliser en tant que personnes »⁴. Il nous semble cependant que ces deux notions restent très ancrées dans nos représentations communes et qu'à ce titre elles gardent une certaine pertinence quant à leur intelligibilité. Elles raisonnent ensemble : « L'idée de précarité est souvent associée à la pauvreté. Mais alors que la pauvreté se caractérise par un manque, notamment de revenu, la précarité renvoie à l'idée de risque, celui de s'appauvrir, de s'isoler ou de "basculer" dans l'exclusion »⁵.

Qu'en est-il de l'état des lieux de la précarité dans l'Ain six ans après l'étude menée en 2010 ?

Nicolas BÉRUT

• A •

Les données de l'enquête

Pauvreté, exclusion et inclusion sociale d'après l'Union européenne

« Une personne est considérée comme vivant dans la pauvreté si son revenu et ses ressources sont insuffisants au point de l'empêcher d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable pour la société dans laquelle elle vit. En raison de la pauvreté, cette personne peut se trouver défavorisée de multiples manières: chômage, faible revenu, inconfort du logement, soins de santé inadéquats et obstacles à son accès à l'apprentissage tout au long de la vie, à la culture, au sport et aux loisirs. Elle est souvent marginalisée et exclue de la participation aux activités (économiques, sociales et culturelles) qui sont la norme pour les autres personnes, et son accès aux droits fondamentaux (tels que définis dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne) peut être restreint. »

« L'exclusion sociale est un processus par lequel certaines personnes sont repoussées à la périphérie de la société. Elle les empêche de participer pleinement à la vie sociale en raison de leur pauvreté, d'un manque de compétences de base et de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ou d'une discrimination. Ce processus les éloigne des possibilités d'em- bauche, de revenu et d'éducation ainsi que des activités et des réseaux sociaux et communau- taires. Ces personnes ont un accès très restreint au pouvoir et aux organismes de décision et se sentent donc souvent impuissantes et incapables d'influer sur les décisions qui affectent leur vie quotidienne. »

« L'inclusion sociale est un processus qui garantit que les personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer plei- nement à la vie économique, sociale et culturelle, et qu'elles jouissent d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal pour la société dans laquelle elles vivent. L'inclusion sociale leur garantit une meilleure participation aux processus de prise de décision qui affectent leur vie et un meilleur accès à leurs droits fondamentaux (tels que définis dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne). »

Source : Commission européenne, (2004), Rapport conjoint sur l'inclusion sociale, Office des publications de la Communauté européenne, Luxembourg

4 • Extrait de l'introduction de l'ouvrage collectif coordonné par Nicolas Duvoux et Jacques Rodriguez (p. 8) : in « Pauvretés », n° 98 de Communications, EHESS, 2016, Éditions du Seuil.

5 • Extrait de *Précarité, état des lieux*, Maryse Bresson (p.33), in « Les nouveaux visages de la précarités », n° 289 de la revue *Sciences humaines*, février 2017.

PRÉAMBULE

Des évolutions multiples qui rendent parfois complexes les comparaisons

En 2010, le département de l'Ain comptait 43 cantons et était rattaché à la région Rhône-Alpes. Le redécoupage cantonal de 2014, applicable à partir des élections départementales de mars 2015, a réduit le nombre de cantons à 23. Au 1^{er} janvier 2016, le nombre de communes dans l'Ain passait quant à lui de 419 à 410, alors que la région Auvergne-Rhône-Alpes s'agrandissait à douze départements. Ces multiples évolutions territoriales font que les comparaisons deviennent plus difficiles notamment à l'échelle intra-départementale. C'est pourquoi des choix statistiques et méthodologiques ont dû être posés pour permettre les comparaisons. Ils seront explicités lors de la présentation des résultats.

Directeur du CCAURA

Carte 1 – Représentation des cantons de l'Ain en 2016



Source : CD de l'Ain
fonds cartographique
Réalisation : ARGOS

- 6 • Créé par la Circulaire du 8 avril 2010, le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est pensé comme un véritable « service public de l'hébergement et de l'accès au logement ».
- 7 • Mis en œuvre par le gouvernement en 2013. Voir : <http://www.gouvernement.fr/argumentaireplan-pluriannuel-contre-la-pauvrete-et-pour-l-inclusion-sociale-4391>
- 8 • Instituée depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a pour objet d' « inciter les travailleurs aux ressources modestes, qu'ils soient salariés ou non-salariés, à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle et de soutenir leur pouvoir d'achat » (CASF). Elle a remplacé le volet activité du RSA et la prime pour l'emploi.
- 9 • Pour connaître les modalités de la réforme, voir : www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-personnelle/vous-avez-des-difficultes/la-cmu-de-base-n-existe-plus/pourquoi-la-cmu-de-base-est-elle-supprimee.php

Parallèlement, de nouveaux dispositifs se mettaient en place (Service intégré d'accueil et d'orientation⁶, conseils citoyens – voir encadré –, Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale⁷, etc.) et d'autres évoluaient (RSA généralisé⁸, réforme de la CMU⁹, etc.), ce qui a eu pour effet ici aussi de complexifier les comparaisons et de rendre parfois inopérants les choix méthodologiques de l'étude initiale : la refonte par l'INSEE de zones ZAUER utilisées dans la première partie de la première étude 2010 (voir p. 23) n'a pas permis par exemple de reprendre clairement ce zonage pour le comparer.

Enfin, certaines données ne nous ont pas été transmises en format exploitable statistiquement. C'est le cas notamment des données du Pôle Emploi ou de la CARSAT, qui nous ont été communiquées avec un niveau de traitement déjà abouti. Ce format ne nous a pas permis de disposer de données brutes pour les intégrer aux indicateurs socio-territoriaux tels qu'ils avaient été élaborés en 2010. C'est très regrettable notamment dans le contexte actuel de « l'Open Data ». Cependant, nous avons fait le choix de garder ces indicateurs, malgré un niveau de pertinence moins élevé au regard de ce dont ils rendent compte et une difficulté supplémentaire dans notre mission de comparaison des deux périodes.

La conjonction de ces éléments contextuels rend donc plus complexe qu'il n'y paraît le rapprochement des données. Elle nous oblige à relativiser les résultats directement issus de l'actualisation des sources statistiques et nous a amenés à chercher d'autres indicateurs, comme ceux proposés par la Mission régionale d'information sur les exclusions (MRIE) dans son Dossier 2016¹⁰.

Qu'est-ce qu'un conseil citoyen ?

« Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. [...] Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. »

Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Art. 7-

Géographie du département de l'Ain



1 - L'Ain reste un territoire attractif malgré la crise

Des données de cadrage géographique identiques à 2010

Alors que l'organisation administrative du département a fortement évolué, sa géographie est restée très logiquement stable. Aussi, pour ne pas paraphraser inutilement la précédente étude, nous reprenons ici le texte de présentation du territoire avec des cartes actualisées en insistant sur une caractéristique majeure de ce territoire : son étendue !

« L'Ain se caractérise par la présence de trois agglomérations moyennes (Bourg-en-Bresse, Oyonnax et Ambérieu-en-Bugey). La partie sud-ouest du département se situe dans l'influence urbaine de la métropole régionale lyonnaise, alors que l'essentiel du territoire oriental (Bugey / Haut-Bugey) est majoritairement rural de même que le nord de la Bresse. L'extrémité nord-est (Pays de Gex) est située dans l'orbite de l'agglomération genevoise en position frontalière.

L'Ain présente un contraste topographique important entre l'ouest et l'est du département : à l'ouest, une plaine inclinée vers le nord-ouest et bordée par la Saône, en partie bocagère (Bresse) et parsemée d'étangs dans la partie sud (Dombes) ; à l'est, les montagnes du Jura méridional traversées par les cluses qu'empruntent les voies de communication vers la Suisse. Le Pays de Gex, séparé du reste du département par la dernière chaîne orientale du Jura, s'étend jusqu'au lac de Genève et se rattache géographiquement au bassin du Léman. Cette coupure est-ouest est un élément fort des disparités géographiques.

Le département de l'Ain est bien innervé par les axes de communication, même si on note une moindre densité dans la partie orientale. Ainsi, plus de 4 000 km d'axes départementaux et 220 km d'autoroutes desservent le département (Voir Carte des lignes de cars dans l'Ain).

Le département bénéficie de la proximité des aéroports internationaux de Lyon-Saint-Exupéry et de Genève-Cointrin.

Le réseau ferroviaire en trains express régionaux (Voir carte des lignes SNCF dans l'Ain) relie les principales villes du département entre elles ainsi qu'avec la métropole régionale lyonnaise, à l'exception de Belley (un trajet en car de 20 minutes est nécessaire pour relier Belley à la gare de Virieu-le-Grand).

Le département est, par ailleurs, traversé par la ligne TGV Paris-Genève via Bellegarde-sur-Valserine et se trouve à proximité de la ligne TGV Paris-Lyon via le Val de Saône (arrêt à Mâcon-TGV). Il bénéficie également de la proximité de la gare TGV de Lyon-Part-Dieu. »

Les lignes SNCF dans l'Ain en 2016



Source : <http://www.bourgenbressetourisme.fr/>

Les lignes de cars dans l'Ain en 2016



Source : Ain.fr

10 • http://www.mrie.org/images/MRIE/mrie/MRIE/DOCUMENTS/DA/2016/Dossierbiennal2016_FINAL.compressed.pdf

Des données démographiques qui témoignent d'une certaine dynamique depuis 2010

Avec 619 497 habitants en 2013, l'Ain est le 40^e département le plus peuplé de France, avec une densité de population de 108 habitants¹¹ au kilomètre carré. Lors du recensement 2006, l'Ain comptait 566 740 habitants, ce qui représente une hausse significative de 9 % de la population en 7 ans. Dans le même temps, la population en France n'a augmenté que de 4 %. Le département de l'Ain reste donc un territoire dynamique démographiquement.

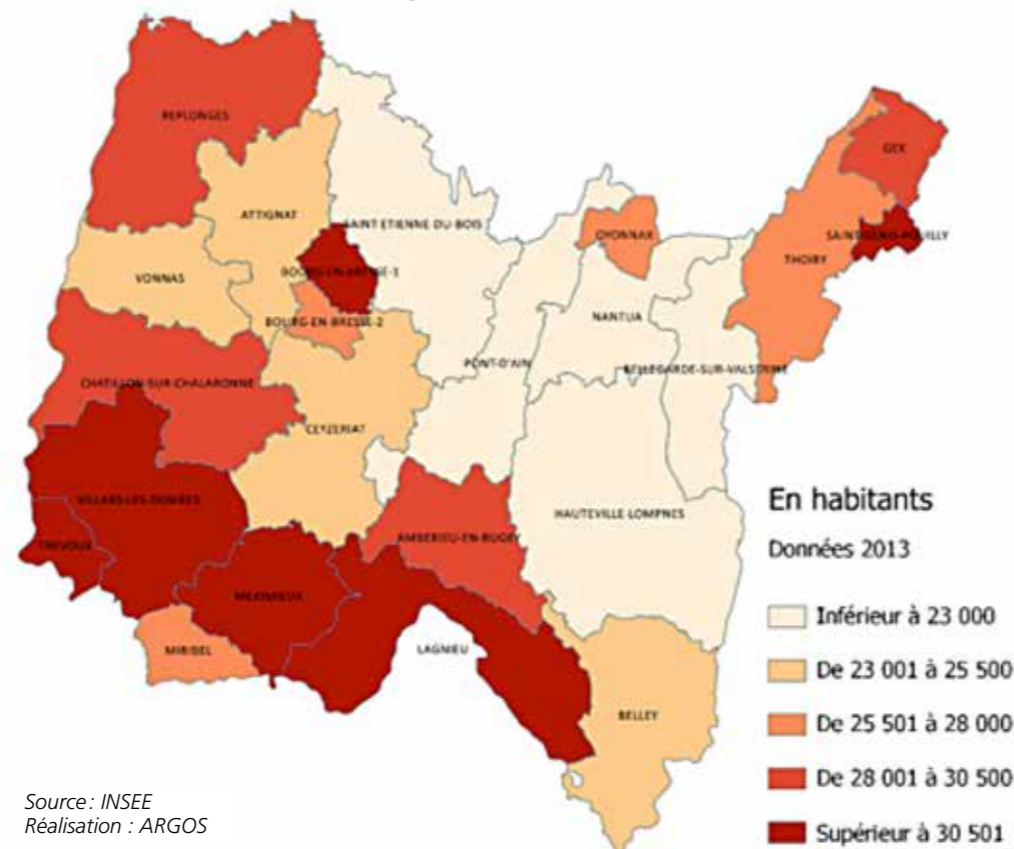
Source : Insee	Population 2006	Population 2013	Évolution
Ain	566 470	619 497	+ 9 %
Rhône-Alpes	6 021 293	6 399 927	+ 6 %
France métropolitaine	63 185 925	65 564 756	+ 4 %

Une répartition contrastée à l'échelle cantonale

Au regard de la population des cantons en 2013, les données dont nous disposons témoignent d'un territoire inégalement peuplé. Ces disparités cantonales sont le reflet de l'attractivité des pôles urbains

et notamment de la métropole du Grand Lyon au sud et du Grand Genève au nord-est. La croissance de ces espaces métropolitains affecte donc les territoires limitrophes de l'Ain.

Population des cantons de l'Ain en 2013



Une population vieillissante

Proportionnellement parlant, les 60-74 ans sont plus représentés aujourd'hui qu'en 2008 (14 % en 2013 pour 12 % en 2008). Parallèlement, nous pouvons constater un recul chez les 15-44 ans de 2 points (37 % en 2013 contre 39 % en 2008). Même si le territoire est dynamique démographiquement, l'analyse de l'évolution de la population par tranche d'âge témoigne de son vieillissement.

Population par tranches d'âges

	2013	2008
0 - 14 ans	20,5%	20,5%
15 - 29 ans	16,5%	17,3%
30 - 44 ans	20,8%	22,0%
45 - 59 ans	20,5%	20,5%
60 - 74 ans	13,9%	12,4%
75 ans et plus	7,8%	7,3%

La hiérarchie urbaine qui reste basse

Avec 40 490 habitants, la ville la plus peuplée de l'Ain en 2013 reste Bourg-en-Bresse, préfecture du département. On constate une augmentation du nombre de villes de plus de 10 000 habitants, qui passe de quatre en 2006 à cinq en 2013 (recensement utilisé pour l'enquête 2010).

Toutes les grandes villes sont en expansion, à l'exception notable d'Oyonnax qui voit sa population reculer de 6 %. Certaines villes connaissent une très forte progression démographique en lien avec l'attractivité de l'agglomération lyonnaise au sud du département et le territoire genevois à l'est.

Population des grandes communes

	Population municipale en 2013	Population municipale en 2006	Évolution
Bourg-en-Bresse	40 490	40 156	1 %
Oyonnax	22 258	23 618	- 6 %
Ambérieu-en-Bugey	14 359	12 709	13%
Bellegarde-sur-Valserine	11 644	11 497	1 %
Gex	10 893	9 323	17 %
Saint-Genis-Pouilly	9635	7 865	23 %
Miribel	9 277	8 847	5 %
Ferney-Voltaire	9 236	7 661	21 %
Belley	8 909	8 466	5 %
Divonnes-les-Bains	8 762	7 400	18 %

Une périurbanisation du territoire ?

On compte par ailleurs 20 communes de plus de 5 000 habitants contre seulement 17 en 2006 et 130 de moins de 500 habitants contre 150 en 2006. Il y a donc moins de petites communes sur le territoire. Comme en 2006, les communes de 500 à 999 habitants restent surreprésentées au regard des moyennes nationales : l'Ain garde une spécificité rurale forte.

Ces éléments seraient à mettre en perspective avec le « classement des communes comme périurbaines » [dès lors que 40 % des actifs travaillent en dehors de leur commune d'habitation – Définition INSEE¹²]. Cette approche nous semble plus pertinente, quant à l'objet de cette étude, que les zones ZAUER dans la mesure où « les territoires périurbains concentrent une part croissante des accédants aidés et des catégories populaires qui se lancent dans la propriété¹³ ». Ceux-ci sont donc des territoires sensibles au regard de l'incertitude sociale d'une part importante de ces habitants.

Répartition par commune par tranche de population

	2013	2008
0 à 249 hab.	69	82
250 à 499 hab.	61	68
500 à 999 hab	115	113
1000 à 1 999 hab	94	89
2 000 à 3 499 hab	38	37
3 500 à 4 999 hab	13	13
5 000 à 9 999 hab	15	13
10 000 hab à +	5	4
Total	410	419

11 • En comparaison, la densité en Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 111 hab/km² et de 98,8 hab/km² en France. Cette densité était égale à 97 habitants au km² en 2006 dans l'Ain.

12 • Voir : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1510>

13 • In *Tous propriétaires, l'envers du décor pavillonnaire*, Anne Lambert, Seuil, 2015, p.12.

Zonage en aires urbaines, une référence obsolète ?

Fin 2009, une réflexion sur l'actualisation du zonage en aires urbaines débute dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le département de l'action régionale de l'Insee. Cette réflexion aboutit à une reconstitution globale du ZAUER.

Au vu de la correspondance complexe et pas assez détaillée de la méthodologie mise en œuvre par l'INSEE, il n'est pas possible de faire des comparaisons exactes entre les données 2015 et 2006. Toutefois, en 2006 il y avait 116 communes dans « Autres communes de l'espace à dominante rurale » contre seulement 78 aujourd'hui¹⁴. Il y a donc moins de communes à dominante rurale. Avec la refonte des ZAUER, il n'est pas possible de comparer le taux de pauvreté 2011 et 2007 selon la catégorie d'espace ZAUER comme le proposait l'étude 2010. Reste la comparaison selon le type d'espace qui demeure selon nous judicieuse.

Les classifications ZAUER selon l'Insee

	Pôle urbain	Couronne périurbaine	Communes multipolarisées	Pôles d'emploi de l'espace rural	Commune des pôles d'emploi de l'espace rural	Autres communes de l'espace rural
Grands pôles urbains (plus de 1 000 emplois)	x					
Couronne des grands pôles urbains		x				
Communes multipolarisées des grandes aires			x			
Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)	x					
Couronne des moyens pôles		x				
Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)				x		
Couronne des petits pôles					x	
Autres communes multipolarisées			x			x
Communes isolées hors influence des pôles						x

Répartition des communes de l'Ain par ZAUER au 1^{er} janvier 2015

Sources : INSEE, code officiel géographique	Nombre de communes
Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)	39
Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle	224
Commune multipolarisée des grandes aires urbaines	46
Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)	2
Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle	17
Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)	9
Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle	4
Autre commune multipolarisée	65
Commune isolée hors influence des pôles	13

14 • Somme de « Commune isolée hors influence des pôles » et « Autre commune multipolarisée »

Un département qui reste relativement « favorisé »

Comme en 2010, l'Ain connaît aujourd'hui un taux de pauvreté¹⁵ relativement faible au regard des moyennes nationale et régionale, ce qui le situe de fait parmi les départements « les plus riches » en Auvergne-Rhône-Alpes (3^e position derrière les départements de Savoie) : 10,3 % de la population de l'Ain se trouve dans une situation de pauvreté monétaire, contre 12,1 % à l'échelle de la région et 14,1% au niveau national. Ce chiffre de 2012 est en très légère hausse par rapport à celui de 2007 : + 0,3 point.

Concrètement, plus de 10 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 008 euros mensuels pour une personne seule (source INSEE).

Cette moyenne départementale gomme des disparités fortes au regard de l'âge des populations concernées. Avec un taux de pauvreté de 15,3 %, les moins de trente ans restent la catégorie d'âge la plus touchée et la population dont la situation s'est le plus dégradée avec une hausse de 2,3 points.

Cela signifie que la situation des jeunes s'est détériorée dans l'Ain, ce qui confirme les préoccupations des acteurs de l'insertion qui en 2010 s'inquiétaient déjà de leur situation¹⁶. L'absence de dispositif universel de couverture sociale de cette population¹⁷, notamment pour les moins de

25 ans, explique probablement cet indicateur de pauvreté : le RSA Jeune ne concernait que 52 personnes en 2013 (Source : Plan départemental d'insertion du département 2014-2019 de l'Ain). En revanche et contrairement à ce que pensent les mêmes acteurs, les personnes âgées voient leur situation monétaire s'améliorer.

Cette donnée statistique s'explique probablement par le fait que, globalement, les personnes âgées bénéficient en France d'un système de pension plutôt protecteur.

Mais cela ne dit rien des « cas singuliers » souvent évoqués par les acteurs et confirmés par le questionnaire aux maires, qui témoignent de situations d'exclusion et d'isolement de cette catégorie de population.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal

	- de 30 ans	De 30 - 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	De 60 à 74 ans	75 ans ou +	Ensemble
Ain 2012	15,3 %	10,8 %	11,3 %	9,5 %	7,9 %	8,3 %	10,3 %
Ain 2007	13,0 %	10,2 %	11,0 %	10,4 %	8,1 %	10,0 %	10,0 %

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal

Une intensité de pauvreté qui continue de s'aggraver

Au regard de l'étude réalisée en 2010, deux indicateurs statistiques viennent étayer le constat souvent repris par les acteurs de la lutte contre l'exclusion : la pauvreté est vécue de façon plus intensive qu'avant.

Il s'agit de l'intensité de pauvreté et du rapport interdécile des inégalités de revenu.

L'intensité de pauvreté¹⁸ est plus forte dans l'Ain en 2011 qu'en 2007, passant de 18,3 à 19,4. Elle est également plus forte dans l'Ain relativement aux autres départements de la région Rhône-Alpes : seul le département du Rhône a une intensité supérieure. Or, plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie

15 • Il s'agit d'un indicateur monétaire calculé par l'INSEE : sont considérées comme pauvres les personnes qui disposent de moins de 60 % du revenu médian de la population française.

16 • Voir p. 30 de l'État des lieux 2010, « les jeunes : un public fragilisé ».

17 • Il sera intéressant de mesurer l'impact dans les années à venir de la généralisation au 1^{er} janvier 2017 du dispositif de la « Garantie jeune », qui a pour objet d'amener des jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie.

18 • L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'INSEE mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

	Distribution des revenus disponibles de l'année 2012			
	1 ^{er} décile (en euros)	Médiane du revenu disponible par unité de consommation	9 ^e décile (en euros)	Rapport interdécile (sans unité)
Ain	11 764	21 122	40 783	3,47
Allier	10 473	18 492	32 199	3,07
Ardèche	10 435	18 663	32 089	3,08
Cantal	10 544	18 214	31 667	3,00
Drôme	10 437	18 931	33 901	3,25
Isère	11 510	20 825	36 708	3,19
Loire	10 699	18 866	32 610	3,05
Haute-Loire	11 130	18 856	31 785	2,86
Puy-de-Dôme	11 051	20 015	35 727	3,23
Rhône	10 786	20 953	39 989	3,71
Savoie	11 894	20 895	36 606	3,08
Haute-Savoie	12 117	23 658	50 870	4,20
Ancienne région Auvergne	10 850	19 187	33 847	3,12
Ancienne région Rhône-Alpes	11 143	20 616	38 782	3,48
France métropolitaine	Données non disponibles pour ce territoire			

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal

des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. L'abandon de cet indicateur par l'INSEE ne nous permet malheureusement pas de l'actualiser au-delà de 2011, mais cela démontre que le fait d'être pauvre dans l'Ain est plus intense qu'ailleurs en région Auvergne-Rhône-Alpes. Cela

vient pondérer la relative richesse du territoire au regard du taux de pauvreté.

En terme d'inégalités, quand on observe la distribution des revenus disponibles¹⁹ de l'année 2012, on peut constater que « le revenu médian disponible par unité de consommation » est

Éléments clefs de l'intensification de la pauvreté

- Moins de 15-44 ans qu'en 2007 et un vieillissement global de la population
- Moins de petites communes qui restent cependant majoritaires
- Les moins de 50 ans beaucoup plus touchés par la pauvreté qu'en 2007
- Un rapport interdécile montrant des inégalités importantes
- Une intensité de pauvreté plus marquée en 2011 qu'en 2007
- Une population Caf en hausse depuis 2009
- Une pauvreté plus marquée dans les espaces urbains en 2011 qu'en 2007
- Mais une pauvreté moins forte dans les espaces ruraux.

19 • 10 % de la population ont un revenu disponible par unité de consommation inférieur au 1^{er} décile. Cela signifie que dans l'Ain, 10 % de la population ont un revenu par UC inférieur à 11 764 € sur l'année. 10 % de la population ont un revenu disponible par UC supérieur au 9^e décile. Cela signifie que dans l'Ain, 10% de la population ont un revenu disponible par UC supérieur à 40 783 € sur l'année. Le rapport interdécile est la division de la valeur du 9^e décile par la valeur du 1^{er} décile. Plus la valeur est forte, plus les inégalités du territoire sont fortes et marquées entre la population.

Allocataires RSA et allocataires AAH dans l'Ain entre 2009 et 2014



supérieur dans l'Ain à tous les autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes (excepté la Haute-Savoie). Cela montre que le département s'en sort globalement plutôt bien. Cependant, le rapport interdécile met en perspective les inégalités entre les différents ménages. En effet, plus ce rapport est élevé, plus les inégalités sont présentes. Dans l'Ain, il est égal à 3,47, ce qui est supérieur à la majorité des autres départements. L'Ain est donc un département avec un revenu médian disponible par unité de consommation plutôt élevé (21 122 €) mais fortement marqué par les inégalités de revenu au sein de sa population. C'est une caractéristique spécifique de la pauvreté dans ce département.

Il semblerait donc que malgré une faible hausse du taux de pauvreté sur le département depuis

2010, l'intensité de la pauvreté se soit accrue accentuant sur ce territoire les inégalités des revenus. En 2016, et pour paraphraser Emmanuelle Bonerandi-Richard, « on peut donc dire que les données disponibles témoignent d'une pauvreté qui concerne relativement moins de personnes que dans la région [Auvergne] Rhône-Alpes ou en France mais de façon [toujours] plus intense » (cf. p. 25 de l'étude 2010). Cette tendance n'est donc pas rassurante car elle s'accroît plutôt que de s'atténuer.

L'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA (+ 34%) et dans une moindre mesure des allocataires de l'AAH en témoigne également (+21 %). Dès lors, on peut légitimement penser qu'on est entré dans l'Ain dans une forme de « pauvreté disqualifiante » comme le craignait Serge Paugam en décembre 2010.²⁰

20 • « La pauvreté, elle, peut revêtir trois formes élémentaires : pauvreté intégrée, marginale et disqualifiante. La pauvreté intégrée est une pauvreté répandue sur un territoire vaste et courant dans la population. Il n'y a finalement pas de rupture de liens sociaux car on assiste à une communauté de destins. Cette pauvreté monétaire n'entraîne pas dès lors d'exclusion sociale. La pauvreté marginale intervient dans les sociétés riches, où la pauvreté ne touche qu'une frange minoritaire de la population. Elle est repérée et traitée. Les populations sont généralement stigmatisées dans un environnement riche. La pauvreté disqualifiante se développe dans une société bouleversée dans son économie : une part importante de la population se disqualifie socialement par la perte de son statut social et l'entrée dans une carrière d'assisté. Au regard de son histoire et du résultat de l'étude, l'Ain aurait été proche de la pauvreté marginale et entre aujourd'hui dans une pauvreté disqualifiante ». Extrait du compte rendu de l'intervention de Serge Paugam, Dossier *Interaction* n°66 décembre 2010.

Une situation de l'emploi qui s'est très fortement dégradée

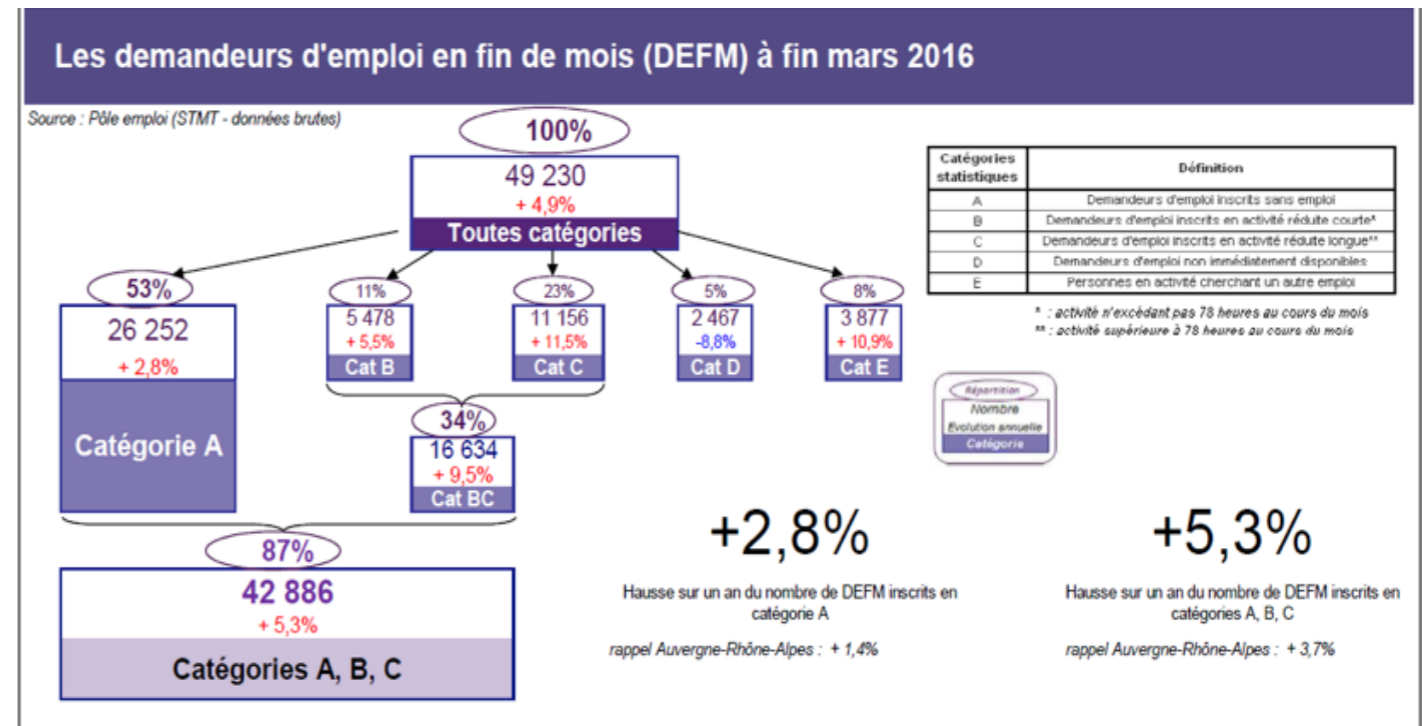
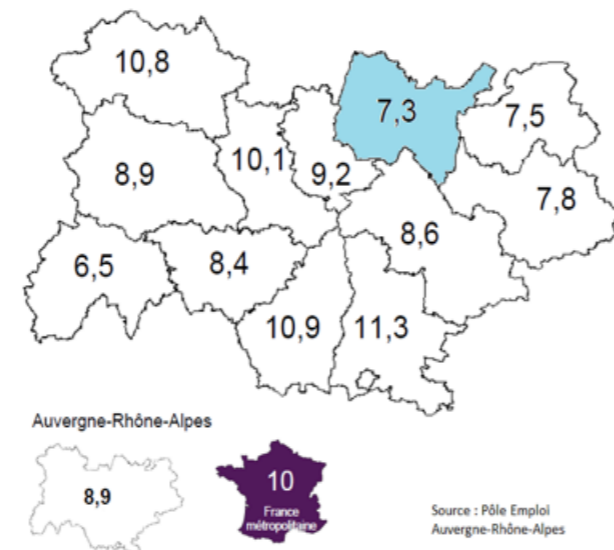
Encore une fois, l'image du territoire est contrastée par un état de l'emploi plutôt favorable au regard des autres départements, mais avec une tendance qui s'aggrave considérablement depuis 2008. Au sens de l'INSEE, l'Ain est le 2^e département d'Auvergne-Rhône-Alpes le moins touché par le chômage. Avec un taux de chômage trimestriel au sens du Bureau international du travail de 7,3 %, l'Ain est aujourd'hui en dessous de la moyenne régionale (8,9 %) et de la moyenne nationale (10 %).

Le territoire de l'Ain compte 49 230 demandeurs d'emploi en fin de mois en mars 2016, dont 26 252 demandeurs d'emploi inscrits sans emploi (catégorie A). Cette catégorie était composée de 16 804 personnes en 2009, soit une augmentation de presque 10 000 personnes : + 56 % en six ans ! On note une augmentation de 2,8 % sur la dernière année (2015), un pourcentage deux fois plus fort que dans la région (1,4 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Il semblerait qu'ici aussi la situation de l'emploi se dégrade. Les entretiens menés auprès des acteurs semblent confirmer cette tendance qui s'expliquerait en partie par une détérioration nette des emplois peu qualifiés sur le département de l'Ain. La seule catégorie où le nombre de demandeurs d'emploi diminue est la catégorie

D (Demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles).

L'évolution annuelle des DEFM montre une augmentation globale dans la quasi-totalité des catégories proposées par Pôle Emploi. Malgré tout, les DEFM de moins de 25 ans ont diminué de 2,1% en catégorie A, B et C.

Le taux de chômage trimestriel au sens du BIT (source INSEE)

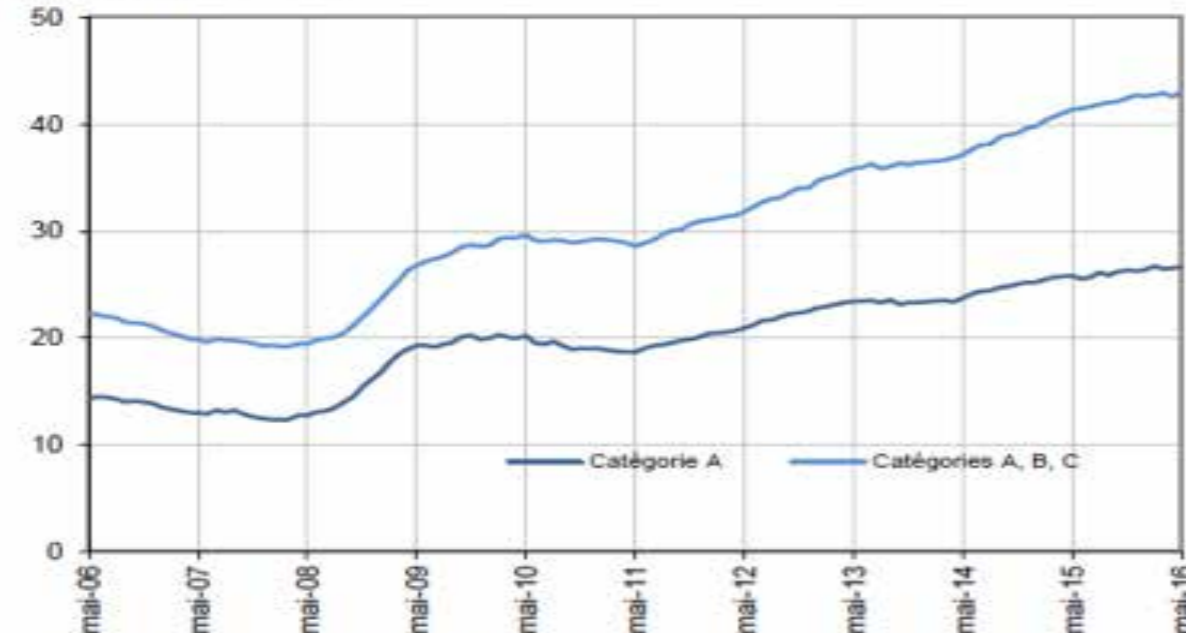


Ce phénomène touche particulièrement les hommes (- 3,4 %) mais demeure plus mitigé chez les femmes (- 0,6 %). 16 des 19 caractéristiques des DEFM sont en hausse dans la catégorie A, B et C,

ce qui reste un pourcentage trop élevé qui témoigne de la dégradation généralisée de la situation de l'emploi dans l'Ain.

Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C dans l'Ain

En milliers, données CVS



Evolution annuelle des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) à fin mars 2016

Source : Pôle emploi - STMT - données brutes

	Catégorie A		Catégories B et C		Catégories A, B, C	
	Volume	Evolution annuelle	Volume	Evolution annuelle	Volume	Evolution annuelle
TOTAL	26 252	2,8%	16 634	9,5%	42 886	5,3%
Hommes	13 625	1,5%	7 199	8,7%	20 824	3,9%
Femmes	12 627	4,3%	9 435	10,1%	22 062	6,7%
Moins de 25 ans	3 837	-6,6%	2 644	5,2%	6 481	-2,1%
De 25 à 49 ans	15 831	3,1%	10 778	9,2%	26 609	5,5%
50 ans et plus	6 584	8,5%	3 212	14,3%	9 796	10,3%
hommes de moins de 25 ans	2 139	-7,9%	1 299	5,1%	3 438	-3,4%
hommes de 25 à 49 ans	8 128	2,2%	4 717	7,7%	12 845	4,2%
hommes de plus de 50 ans	3 358	6,7%	1 183	17,7%	4 541	9,4%
femmes de moins de 25 ans	1 698	-4,8%	1 345	5,3%	3 043	-0,6%
femmes de 25 à 49 ans	7 703	4,1%	6 061	10,4%	13 764	6,8%
femmes de plus de 50 ans	3 226	10,3%	2 029	12,4%	5 255	11,1%
chômeurs de longue durée	9 252	9,7%	8 279	16,8%	17 531	12,9%
dont : de 1 à 2 ans	5 185	14,0%	4 208	18,8%	9 393	16,1%
de 2 à 3 ans	1 890	-2,9%	1 872	9,3%	3 762	2,8%
3 ans et plus	2 177	12,0%	2 199	20,2%	4 376	16,0%
Bénéficiaires Obligation d'Emploi	3 069	-0,4%	989	5,7%	4 058	1,0%
Ayant un droit ouvert au RSA	4 726	7,1%	1 595	-1,4%	6 321	4,8%
Résident en QPV	1 883	4,1%	977	7,6%	2 860	5,3%

Les caractéristiques contrastées des DEFM des catégories A, B et C

Dans le tableau ci-dessous, les employés qualifiés représentent 39 % des demandeurs en fin de mois (DEFM) des catégories A, B et C à fin mars 2016 dans l'Ain. Leur nombre a augmenté de 8 % en un an, arrivant aujourd'hui à 16 837. On constate une forte hausse des inscrits à Pôle Emploi ayant plus de un an de chômage : + 12,9 %). Ici encore, les chiffres recueillis témoignent de la dégradation de la situation. Alors que les hommes sont moins représentés parmi les DEFM, parmi les jeunes, ils sont surreprésentés (52 % chez les jeunes, 49 % dans la

population globale). 79 % des jeunes demandeurs d'emploi en fin de mois sont inscrits depuis moins d'un an, alors que 60 % des seniors sont inscrits depuis plus d'un an, dont 26 % sont inscrits depuis plus de 3 ans.

Au regard de l'évolution des dispositifs, il est opportun d'introduire d'autres indicateurs. Bien que n'étant pas présents dans l'étude initiale, leur introduction ici permettra de suivre leur évolution ultérieure. L'un concerne le surendettement, l'autre les expulsions locatives, le dernier les données du SIAO.

Âge/Sexe	Volume	Part en %	Évolution annuelle %
Hommes	20 824	49	3,9 ↗
Femmes	22 062	51	6,7 ↗
Moins de 25 ans	6 481	15	- 2,1 ↘
De 25 à 50 ans	26 609	62	5,5 ↗
50 ans et plus	9 796	23	10,3 ↗
TOTAL	42 886	100	5,3 ↗
Niveau de formation	Volume	Part en %	Évolution annuelle %
Niveau 4 ^e	4 461	10	1,5 ↗
Niveau 3 ^e ou 1 ^{re} année CAP/BEP	2 712	6	1,2 ↗
CAP/BEP, Seconde ou Première	17 260	40	4,2 ↗
Terminale (avec ou sans Bac)	9 251	22	7,7 ↗
Bac + 2	4 649	11	4,8 ↗
Supérieur à Bac + 2	4 394	10	9 ↗
Non précisé	159	0	591,3 ↗
TOTAL	42 886	100	5,3 ↗
Qualification	Volume	Part en %	Évolution annuelle %
Ouvriers non qualifiés	4 454	10	-0,2 ↘
Ouvriers qualifiés	6 855	16	0,0 ↘
Employés non qualifiés	8 435	20	6,4 ↗
Employés qualifiés	16 837	39	8,0 ↗
Technicien/agent de maîtrise	3 541	8	3,7 ↗
Cadre	2 602	6	6,3 ↗
Non précisé	162	0	852,9 ↗
TOTAL	42 886	100	5,3 ↗
Ancienneté d'inscription	Volume	Part en %	Évolution annuelle %
Moins de 1 an	25 355	59	0,6 ↗
Plus de 1 an	17 531	41	12,9 ↗
De 1 à 2 ans	9 393	22	16,1 ↗
De 2 à 3 ans	3 762	9	2,8 ↗
3 ans et plus	4 376	10	16,0 ↗
TOTAL	42 886	100	5,3 ↗

Répartition par âge et par sexe												
Source : Pôle emploi - STMT - données brutes												
Age ou sexe	parmi les DEFM ABC	parmi les jeunes	parmi les seniors	parmi les femmes	parmi les CLD (Total)	parmi les CLD (1 à 2 ans)	parmi les CLD (2 à 3 ans)	parmi les CLD (3 ans et plus)	parmi les TH	parmi les RSA	parmi les cadres	parmi les QPV
Hommes	49%	52%	47%		49%	48%	48%	51%	54%	51%	59%	56%
Femmes	51%	48%	53%	100%	51%	52%	52%	49%	46%	49%	41%	44%
Moins de 25 ans	15%	100%		13%	7%	11%	6%	2%	3%	3%	3%	13%
De 25 à 50 ans	62%			63%	61%	65%	62%	55%	51%	77%	63%	67%
50 ans et plus	23%		100%	24%	32%	24%	32%	44%	47%	19%	34%	20%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Aide à la lecture : 7% des CLD sont âgés de moins de 25 ans (alors que 15% des DEFM ABC sont âgés de moins de 25 ans)												
Répartition par niveau de formation												
Source : Pôle emploi - STMT - données brutes												
Niveau de formation	parmi les DEFM ABC	parmi les jeunes	parmi les seniors	parmi les femmes	parmi les CLD (Total)	parmi les CLD (1 à 2 ans)	parmi les CLD (2 à 3 ans)	parmi les CLD (3 ans et plus)	parmi les TH	parmi les RSA	parmi les cadres	parmi les QPV
Niveau 4 ^e	10%	4%	18%	9%	11%	9%	14%	17%	17%	15%	1%	20%
Niveau 3 ^e ou 1 ^{re} année CAP/BEP	6%	6%	8%	6%	7%	6%	7%	8%	8%	9%	1%	9%
CAP / BEP, seconde ou première	40%	37%	41%	33%	40%	39%	40%	42%	49%	40%	7%	39%
Terminale (avec ou sans Bac)	22%	34%	15%	23%	20%	21%	20%	17%	15%	18%	9%	19%
Bac +2	11%	11%	8%	13%	11%	12%	11%	10%	6%	7%	15%	6%
Supérieur à Bac +2	10%	8%	9%	15%	12%	13%	12%	10%	4%	10%	68%	7%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Aide à la lecture : 34% des jeunes ont un niveau Terminale (alors que 22% des DEFM ABC ont un niveau Terminale)												
Répartition par niveau de qualification												
Source : Pôle emploi - STMT - données brutes												
Niveau de qualification	parmi les DEFM ABC	parmi les jeunes	parmi les seniors	parmi les femmes	parmi les CLD (Total)	parmi les CLD (1 à 2 ans)	parmi les CLD (2 à 3 ans)	parmi les CLD (3 ans et plus)	parmi les TH	parmi les RSA	parmi les cadres	parmi les QPV
Ouvriers non qualifiés	10%	11%	10%	6%	10%	9%	10%	12%	14%	14%		16%
Ouvriers qualifiés	16%	13%	15%	4%	15%	14%	15%	16%	16%	14%		17%
Employés non qualifiés	20%	27%	18%	25%	19%	19%	19%	19%	26%	28%		28%
Employés qualifiés	39%	40%	40%	52%	41%	42%	41%	40%	37%	36%		33%
Technicien / Agent de Maîtrise	8%	6%	8%	8%	9%	9%	9%	9%	5%	6%		4%
Cadre	6%	1%	9%	5%	6%	7%	6%	5%	2%	3%	100%	1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Aide à la lecture : 27% des jeunes ont une qualification d'employé non qualifié (alors que 20% des DEFM ABC ont cette qualification)												
Répartition par ancienneté d'inscription												
Source : Pôle emploi - STMT - données brutes												
Ancienneté d'inscription	parmi les DEFM ABC	parmi les jeunes	parmi les seniors	parmi les femmes	parmi les CLD (Total)	parmi les CLD (1 à 2 ans)	parmi les CLD (2 à 3 ans)	parmi les CLD (3 ans et plus)	parmi les TH	parmi les RSA	parmi les cadres	parmi les QPV
Moins de 1 an	59%	79%	40%	56%					43%	58%	60%	56%
Plus de 1 an	41%	21%	60%	44%	100%	100%	100%	100%	57%	42%	40%	44%
De 1 à 2 ans	22%	16%	22%	21%	48%	100%			22%	19%	22%	20%
De 2 à 3 ans	9%	4%	13%	9%	21%		100%		12%	10%	9%	9%
3 ans ou plus	10%	2%	26%	13%	31%			100%	22%	14%	10%	14%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

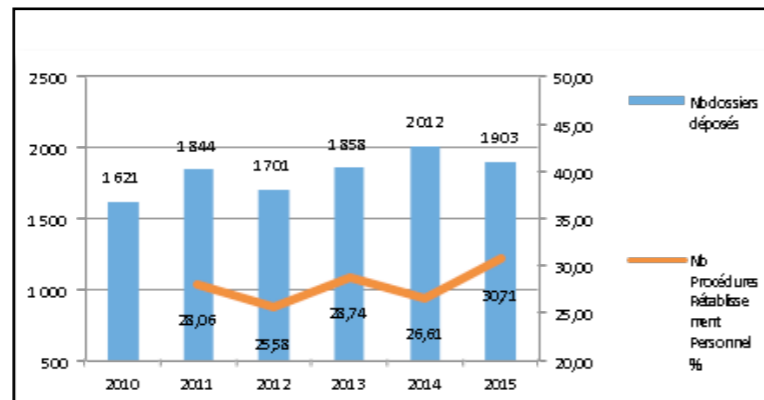
Éléments clefs

- Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois en très forte hausse (+ 56% en 7 ans)
- L'ensemble des catégories est touché par cette augmentation
- Les seniors sont surreprésentés dans les inscrits de plus d'un an
- L'Ain est le 2^e département d'Auvergne-Rhône-Alpes le moins touché par le chômage.

Des nouveaux indicateurs de pauvreté à prendre en compte ?

Le surendettement

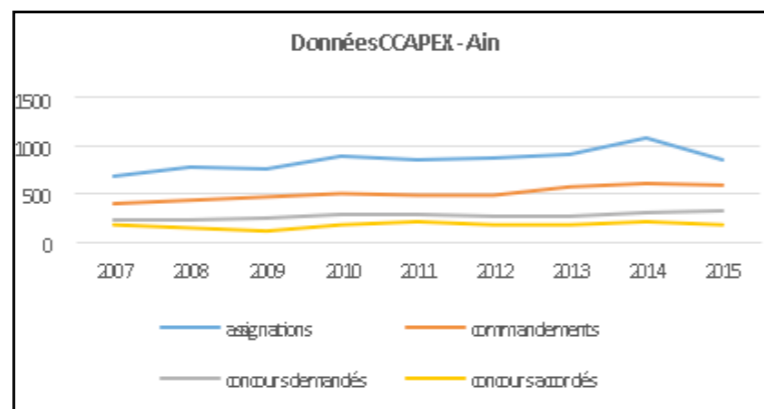
1 903 dossiers de surendettement déposés en 2015. Depuis 2010, la hausse des dépôts est de 17,4 % contre 2,3 % à l'échelle régionale – (sources : Dossier 2016 de la MRIE). Le département de l'Ain semble donc particulièrement touché par le surendettement comme en témoigne le pourcentage élevé (30,71 %) des procédures de rétablissement personnel en 2015. Ce dernier rend compte d'une dégradation irrémédiable des capacités budgétaires des ménages à faire face à leur(s) crédit(s).



(Sources : Commission de surendettement de l'Ain)

Les expulsions locatives

En 2015, la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) de l'Ain a traité 845 dossiers pour 864 ménages concernés. 190 concours de la force publique ont été demandés. Depuis 2007, le nombre d'assignations pour impayés de loyer a augmenté de 25 %. Ces données sont une des manières de rendre compte du mal-logement qui pourrait constituer à terme une nouvelle catégorie d'analyse.



Cf. Eclairage régional en Rhône-Alpes du Rapport du Mal-logement 2015 de la Fondation Abbé Pierre.

Les données du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) en 2015

Mis en place après 2010, le SIAO produit des données statistiques sur la demande d'hébergement (hors dispositif demande d'asile), qu'il nous semble pertinent de rappeler ici. Ces données pourront rendre compte des besoins d'hébergement sur le territoire (862 demandes traitées en 2015) et leur prise en compte effective (226 demandes en attente par manque de places en 2015).

Statistiques 2015 sur l'activité Insertion du SIAO de l'Ain (Volume des demandes traitées)		
Nombre de demandes traitées	862	
Nombre d'orientations (en fonction des places disponibles)	Orientation SIAO	215
	Admission effective	196
	Refus du ménage	211
	Refus de la structure	8
Nombre de demandes en attente	En attente d'informations complémentaires (pas de préconisations)	1
	Absence d'orientation par manque de places	226
Nombre de demandes annulées	394	
Nombre de demandes non recevables (annuel)	26	

Extrait du Bilan 2015 du SIAO 01

De nouvelles problématiques liées à la pauvreté dans l'Ain ?

Bien que non quantifiables, les discours recueillis à l'occasion de cette enquête ont montré des problématiques nouvelles qu'il s'agit de nommer ici, comme des caractéristiques nouvelles (?) de situations de pauvreté dans l'Ain.

Les migrations récentes...

Même si être demandeur d'asile ne signifie pas forcément être en situation de pauvreté, la figure de la demande d'asile, et plus largement d'une population migrante, est très souvent revenue dans la parole des acteurs de la lutte contre l'exclusion. Il semblerait que cette population sollicite de plus en plus les associations caritatives, sans que leur situation ne permette toujours d'entrevoir des solutions à moyen terme : Alfa3a estime qu'il y a actuellement 405 personnes en attente d'un hébergement, dont environ 170 qui occupent un squat dans des conditions de vie particulièrement dégradées...

d'une précarité qu'on pourrait requalifier ici de vulnérabilité.

Le nonaccès aux droits...

Alors que l'accès aux droits constitue un moyen premier de lutte contre les exclusions, les témoignages recueillis attestent que de plus en plus de personnes sont exclues des dispositifs parce qu'elles n'y ont pas accès. Que ce soit du fait de « la fracture numérique » (le recours à Internet devenant incontournable) ou de dispositifs « sous-utilisés » comme la CMU-C, il devient nécessaire d'observer les situations de pauvreté sous l'angle de l'efficacité des politiques publiques à rendre effectif l'accès aux droits des populations les plus pauvres.

Les situations de souffrance psychique...

Ici aussi, il n'existe pas de moyen de quantifier le phénomène, qui par ailleurs nécessiterait une définition plus précise notamment autour du concept de santé mentale (qui ne concerne pas seulement les personnes relevant du champ de la psychiatrie). Cependant, de nombreuses situations sont connues (en particulier par le Carrefour santé mentale et précarité) et « les cas s'aggravent » pour reprendre le témoignage d'un acteur.

Enfin, alors que rien ne laissait apparaître une telle tendance dans l'étude de 2010, il semblerait que le discours sur la pauvreté se soit durci dans le territoire de l'Ain, glissant en quelque sorte d'une représentation basée sur le fait d'être victime de la situation économique générale, à celle plus stigmatisante de responsabilité individuelle et de dette vis-à-vis de la communauté aidante. Comme en témoigne ce maire d'une petite commune du département en conclusion de son questionnaire : « On veut bien aider les pauvres, mais en contrepartie qu'ils fassent des petits travaux pour la collectivité ». Certains acteurs de l'insertion rencontrés le déplorent et s'inquiètent de l'évolution de ces représentations.

En outre, ces situations font écho à des constats fortement partagés sur le territoire, celui des déserts médicaux d'une part et de l'isolement social d'autre part. Ces situations témoignent

2 - Nouveaux territoires de pauvreté et de précarité dans l'Ain : un territoire fragmenté ?

L'originalité de l'étude de 2010 était de proposer une cartographie des caractéristiques de la pauvreté par canton à partir d'une analyse spatiale conduite à l'aide de vingt indicateurs de référence. Cette cartographie aboutissait à une typologie de six cantons selon l'intensité et la nature de la précarité : précarité urbaine intense, précarité élevée des petites villes, précarité rurale, inégalité dans le pays de Gex, cantons au profil moyen et cantons préservés. À cela, s'ajoutait une photographie des trajectoires de précarité qu'il s'est agi ici d'actualiser dans le contexte nouveau des vingt-six cantons et de données aujourd'hui moins accessibles. Les comparaisons seront donc plus difficiles à faire d'une étude à l'autre. Il s'agira donc plus d'une photographie du territoire de l'Ain en 2015 que d'une explicitation des tendances identifiées. Comme en 2010, la précarité n'est pas homogène sur l'Ain et certains territoires semblent encore plus marqués par des situations de pauvreté. Alors qu'en 2010, il était question « d'une disparité géographique », l'Ain apparaît aujourd'hui plus ou moins fragmenté selon le regard posé. Mais au préalable, l'étude 2010 proposait une série de données statistiques diverses produites par les différents acteurs institutionnels de l'Ain. Nous avons essayé, autant que possible, de disposer des mêmes statistiques afin de les comparer.

Population CAF et indicateurs de pauvreté...

Le nombre d'allocataires de la CAF de Bourg-en-Bresse a augmenté de 2 % en 7 ans, quand la population globale a quant à elle augmenté de 9 %. Cela induit une baisse du taux de couverture CAF passant de 54,5 % à 52,3 %²¹.

Cependant, le nombre de personnes couvertes à bas revenus a, lui, bondi de 19 %, ce qui engendre une augmentation du taux de couverture des personnes à bas revenus de plus de 3 %.

Source : CAF de Bourg-en-Bresse. Données issues du recensement de 2007 et 2013	2009	2016	Taux d'évolution 2009 - 2016
Population	566 740	619 497	9 %
Population de moins de 65 ans	491 406	521 995	6 %
Nombre de personnes couvertes par la CAF	267 714	273 287	2 %
Taux de couverture CAF	54,48	52,35	
Nombre de personnes couvertes à bas revenus	50 991	60 476	19 %
Taux de couverture des personnes à bas revenus	19,05	22,13	

L'évolution du nombre de familles allocataires de 2009 à 2016

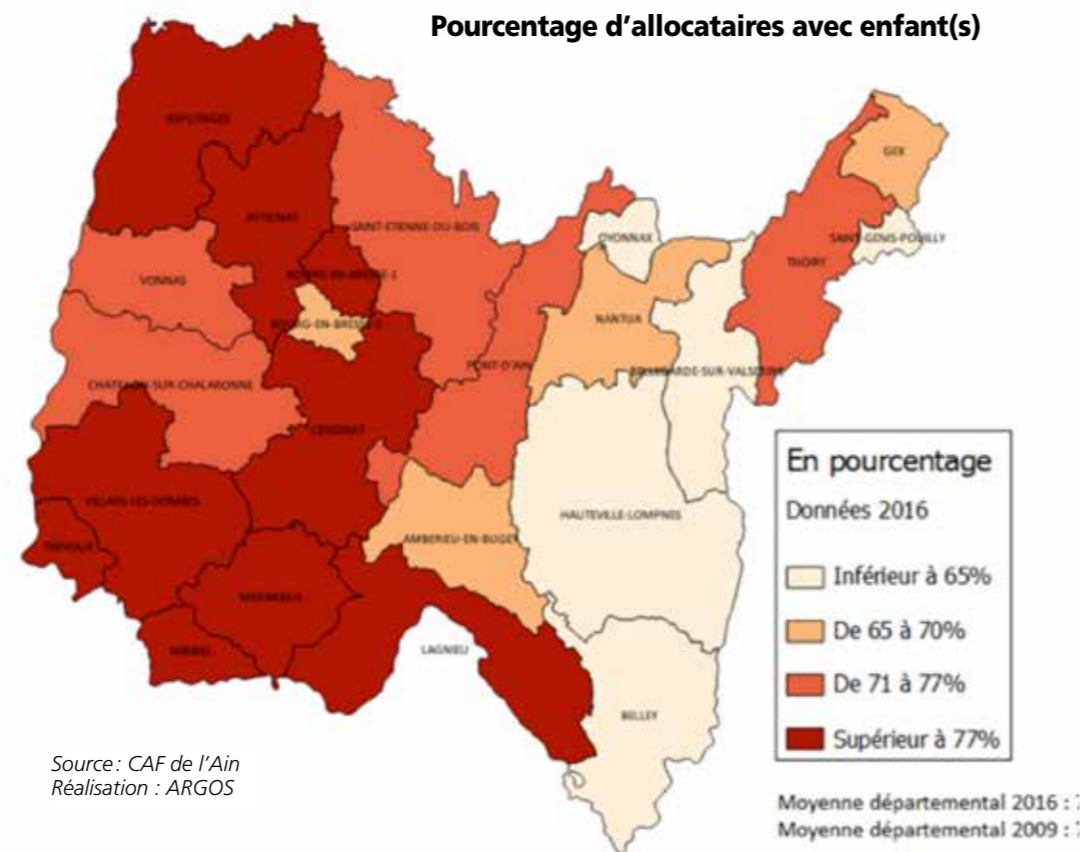
273 287 personnes sont couvertes par la CAF dans l'Ain en 2016, soit une hausse de 2 % par rapport à 2009.

Ces personnes sont couvertes par 89 559 allocataires, contre 86 237 en 2009, soit une hausse

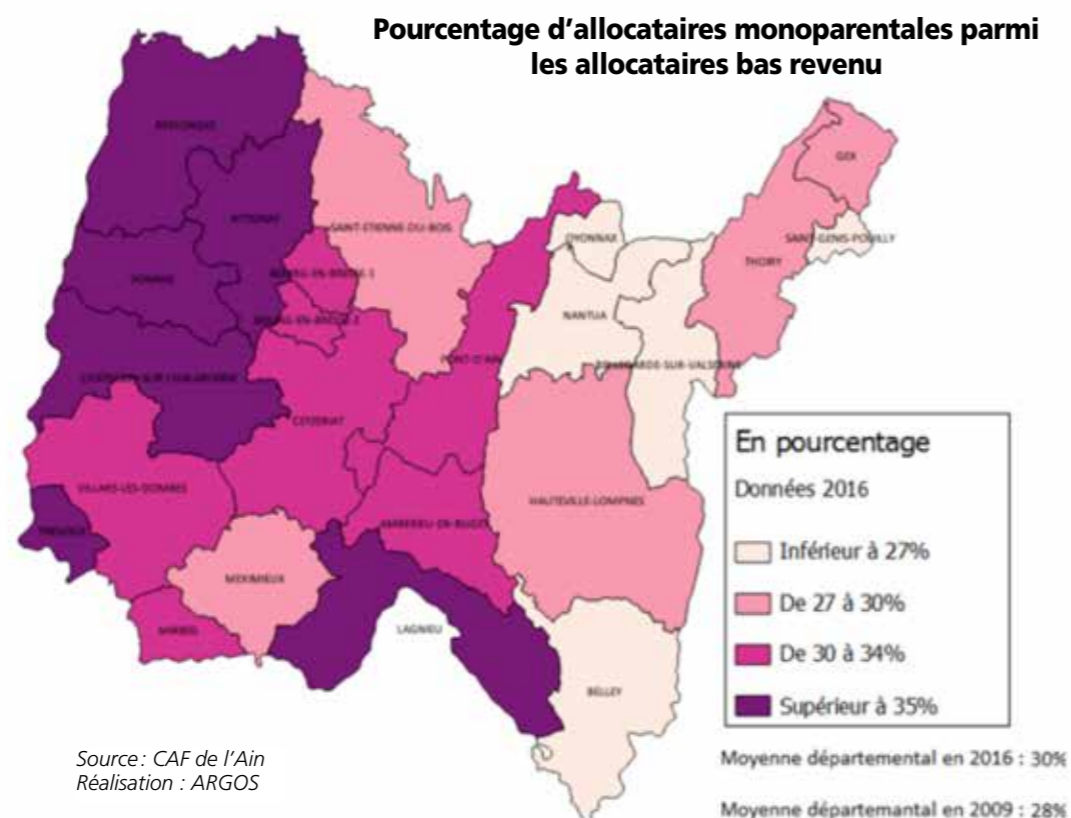
de presque 4 %. Parmi ces allocataires, 71 % ont un ou des enfant(s) à charge en 2016, taux en faible baisse en comparaison des chiffres 2009.

En 2016, 14 des 23 cantons de l'Ain ont un taux d'allocataires avec enfant(s) supérieur à 71 %

²¹ • La population globale du département a augmenté plus fortement que le nombre d'allocataires CAF, cela a donc pour effet de diminuer la moyenne globale.



Source : CAF de l'Ain
Réalisation : ARGOS



Source : CAF de l'Ain
Réalisation : ARGOS

quand seulement neuf cantons ont un pourcentage inférieur à 71 %, ce qui marque une moyenne plus faible que la médiane²².

Le taux de familles monoparentales parmi les allocataires à bas revenu a augmenté de deux points dans l'Ain entre 2009 et 2016, passant de 28 à 30 %. En 2016, il y a treize cantons avec un taux supérieur à 30 % (dont 6 supérieurs à 35 %) et dix cantons avec un taux inférieur à 30 % (dont cinq inférieurs à 27 %).

Nous sommes dans le même cas que pour les

taux d'allocataires avec enfant(s), la médiane est plus élevée que la moyenne.

En 2009, il n'y avait que deux cantons ayant une valeur supérieure à 35 % contre six aujourd'hui : il y a donc plus de familles monoparentales parmi les allocataires bas revenu aujourd'hui qu'il y a sept ans.

Ces deux dernières cartes montrent rapidement une disparité importante entre les cantons²³. Beaucoup de cantons sont largement au-dessus de la moyenne de ces deux premiers indicateurs, alors que les autres cantons sont largement en-dessous.

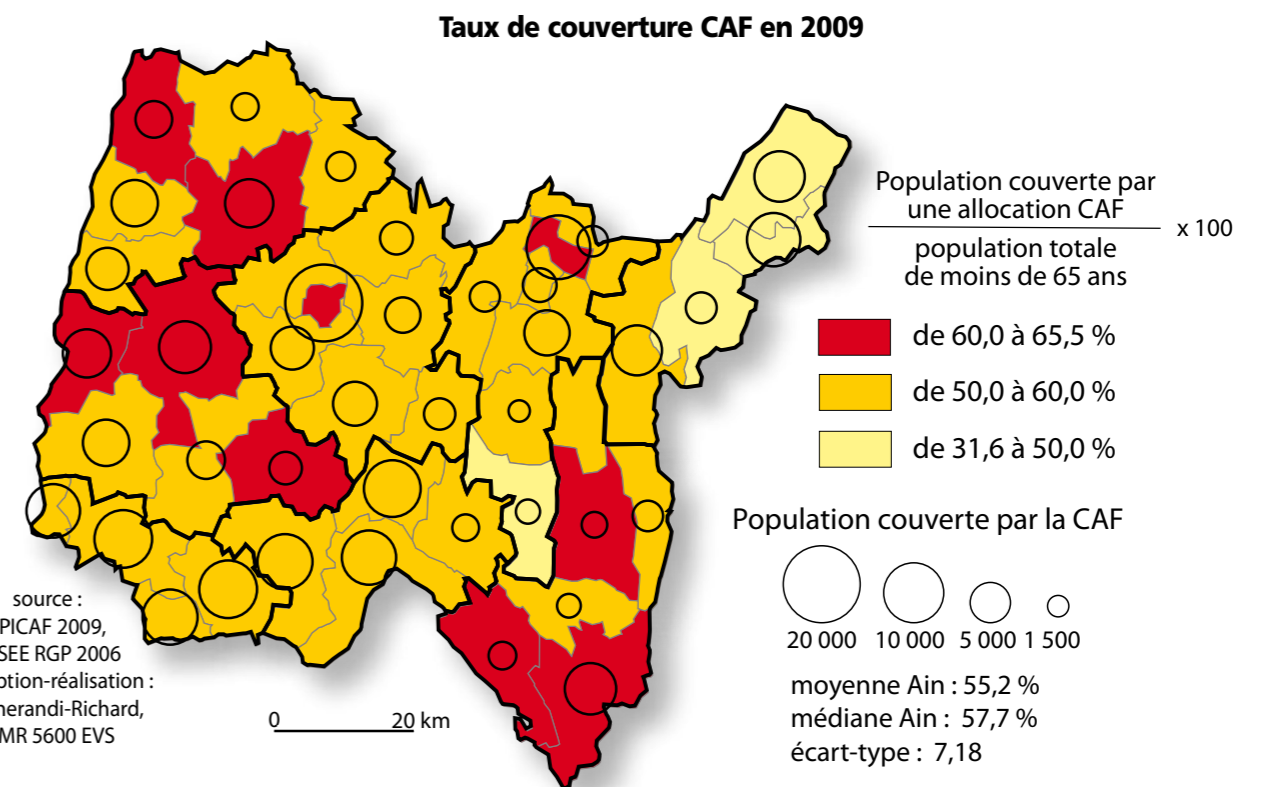
Le taux de couverture CAF

Le taux de couverture CAF de 8 des 23 cantons se trouve entre 54 et 56 % en 2016. On retrouve donc une grande partie des cantons sur des valeurs qui sont quasi identiques. Cependant il faut mettre en relief que 3 cantons (Bourg-en-Bresse 1, Bourg-en-Bresse 2 et Thoiry) ont un taux de couverture inférieur à 25 %, ce qui est plus de deux fois moins élevé que la moyenne départementale.

Cette moyenne a chuté de 3,5 % en 7 ans.

Il est cependant difficile de noter cela comme une amélioration de la situation globale dans l'Ain. En effet, cette diminution peut être expliquée par les changements des droits d'accès à la CAF qui se sont durcis au cours de ces dernières années.

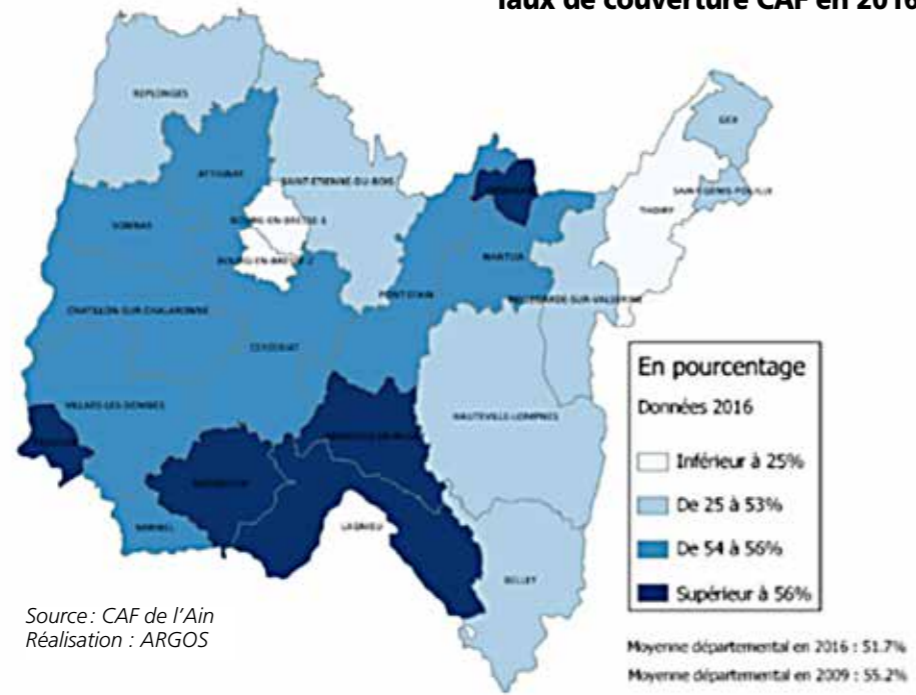
Quand on compare les deux cartes, on constate que les alentours d'Oyonnax sont dans la catégorie la plus touchée les deux fois.



22 • Une moyenne plus faible que la médiane signifie qu'il y a plus de cantons avec des valeurs supérieures à la moyenne mais que les valeurs très faibles tendent à réduire la moyenne.

23 • Le redécoupage cantonal de 2014 réduit le nombre de cantons de l'Ain à 23, contre 43 précédemment.

Taux de couverture CAF en 2016

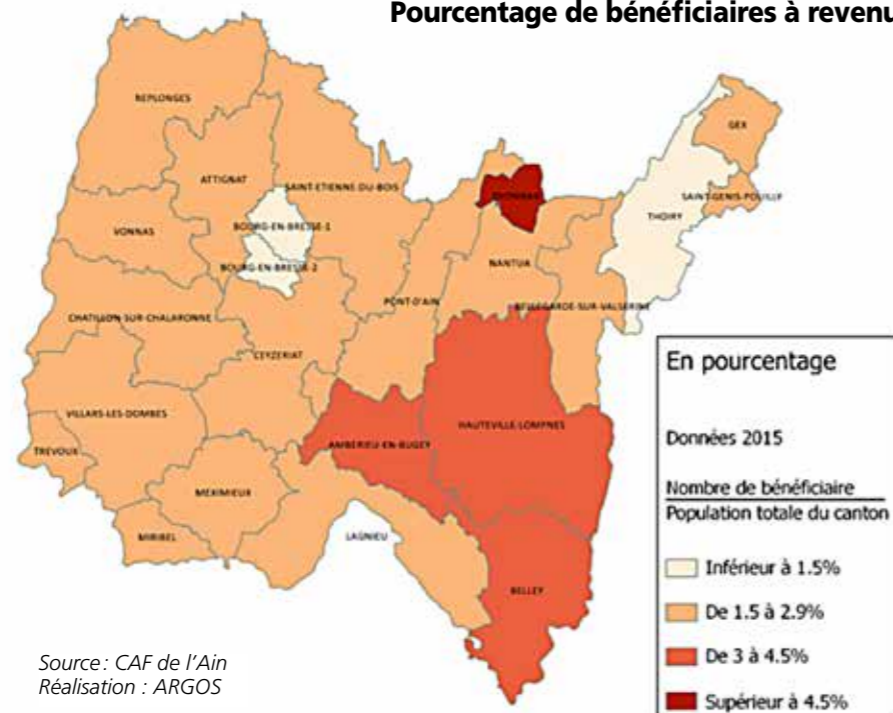


Une hausse des bénéficiaires d'une prestation garantie

Le nombre de bénéficiaires à revenus garantis (allocataires bénéficiaires d'au moins une prestation de revenus garantis et complément : RSA tous types, AAH, complément AAH) est passé de 13 841 en 2009 à 18 321 en 2015, ce qui correspond à

une importante augmentation de 32 % en 6 ans. Le canton le plus touché est celui d'Oyonnax avec un pourcentage de bénéficiaires revenus garantis de 5,9 %, soit 1,6 % plus élevé que le deuxième canton le plus touché (Belley avec 4,3 %).

Pourcentage de bénéficiaires à revenus garantis

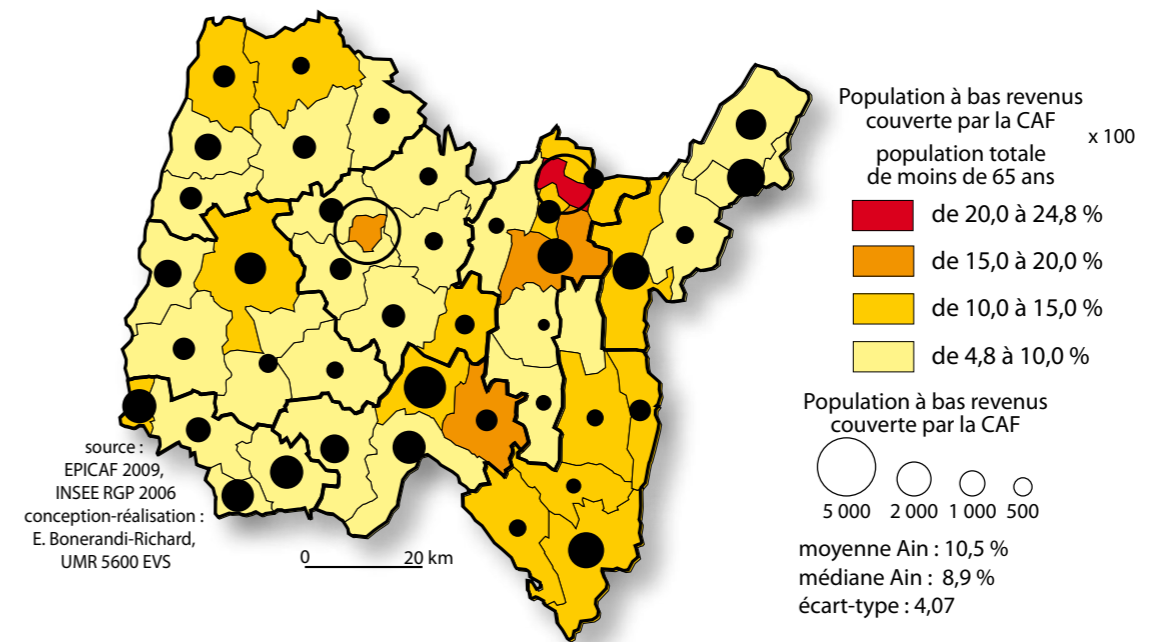


Le taux de couverture CAF des bas revenus

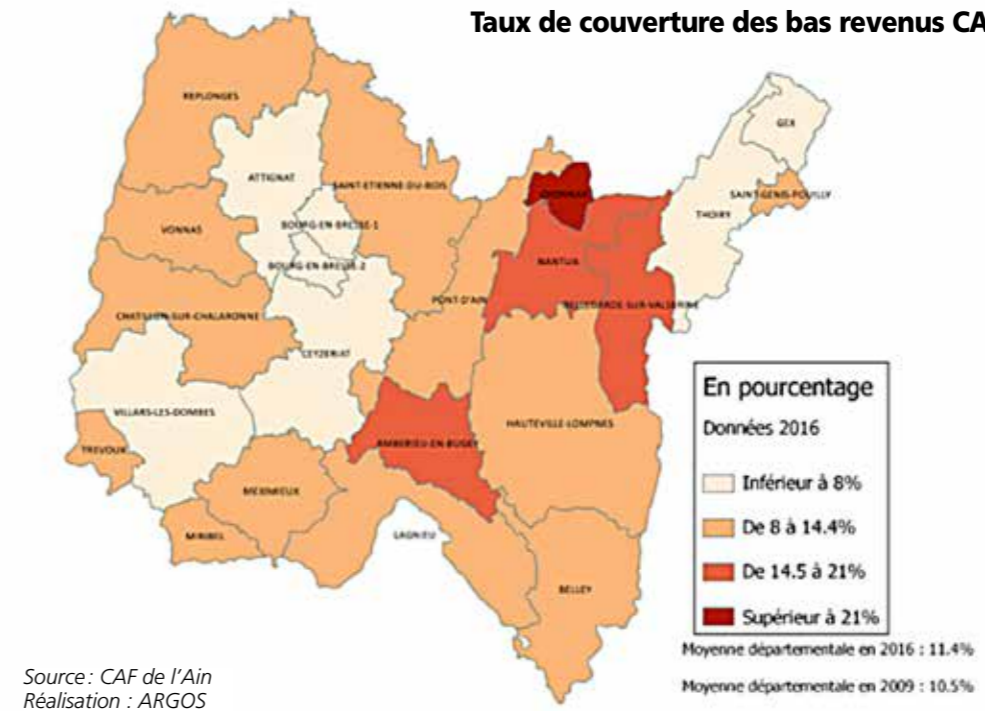
Le taux de couverture des bas revenus CAF en 2016 est de 11,4 % dans l'Ain en 2016, contre 10,5 % en 2009. Là aussi, le canton le plus touché est le canton d'Oyonnax. En 2009 également, Oyonnax arrivait « en tête » avec un taux de couverture des bas revenus très élevé. Les cantons ayant

été modifiés, il n'est pas judicieux de comparer les valeurs, cependant on aperçoit des ressemblances très fortes entre les cartes de 2009 et 2016. Les alentours d'Oyonnax, Nantua et Ambérieu-en-Bugey faisaient déjà partie des cantons les plus touchés avec des valeurs très élevées en 2009.

Taux de couverture des bas revenus Caf en 2009



Taux de couverture des bas revenus CAF en 2016

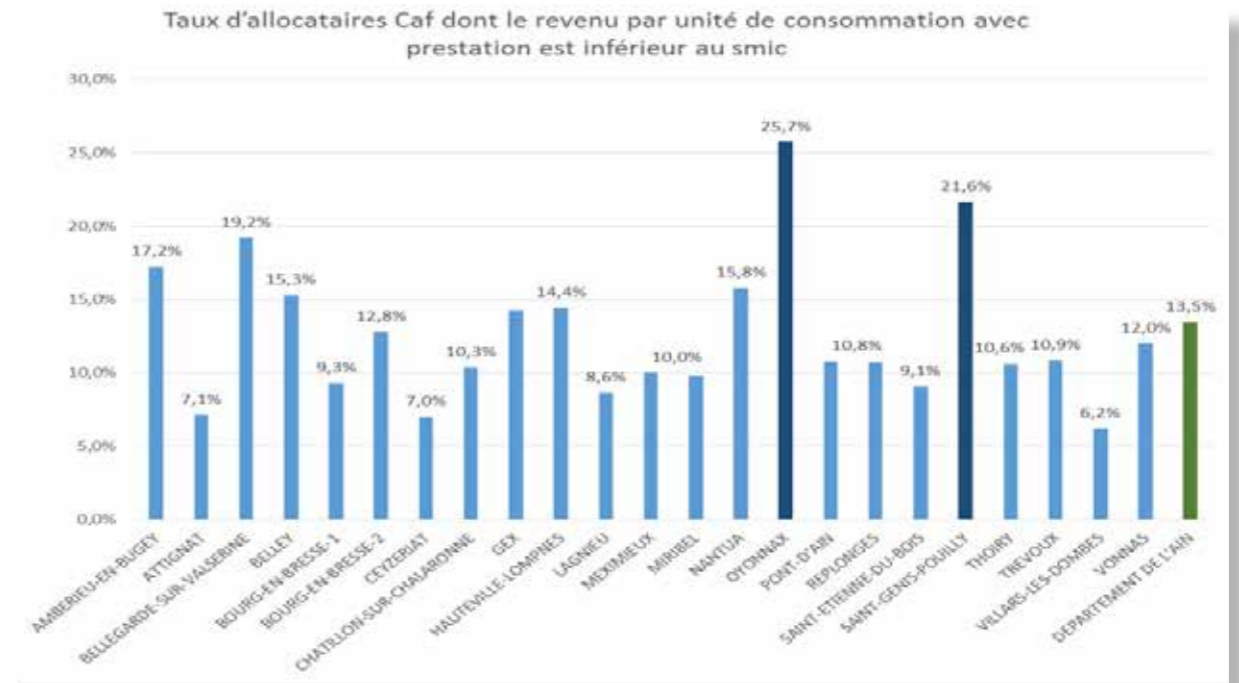


Prestations CAF et revenu global, indicateurs d'inégalités territoriales fortes

Le taux d'allocataires CAF pour lesquels les prestations représentent 75 à 100 % des ressources brutes déclarées est de 12,7% dans l'Ain en 2016. Quatre cantons (Belley, Oyonnax, Saint-Genis-Pouilly et Hauteville-Lompnes) ont un taux supérieur à 16 % (le canton d'Oyonnax atteignant les 20 %), soit un grand pourcentage de la population CAF. Cependant, dans certains cantons, ce taux est inférieur à 6 %, comme dans ceux de Villars-les-Dombes (4,9 %) et Attignat (5,9 %). Le taux d'allocataires CAF dont le revenu par unité de consommation avec prestation est inférieur au SMIC est de

13,5 % dans l'Ain. Deux cantons sont fortement touchés par cela, ceux d'Oyonnax et de Saint-Genis-Pouilly (respectivement 25,7 % et 21,6 %) quand le canton avec le plus faible taux est celui de Villars-les-Dombes (6,2 %). Le taux d'allocataires pour lesquels les prestations représentent 75 à 100 % des ressources brutes déclarées est de 27 % dans l'Ain en 2015, contre 20 % de 2009. Cette augmentation de 7 points montre une vraie dégradation des conditions de vie de certains allocataires CAF, surtout quand on sait que les conditions et les indemnités ont été modifiées au cours de ces dernières années.

Source CAF	Taux d'allocataires pour lesquels les prestations représentant 75 à 100 % des ressources brutes déclarées		
Ambérieu-en-Bugey	15	Nantua	14
Attignat	6	Oyonnax	20
Bellegarde-sur-Valserine	16	Pont-d'Ain	9
Belley	18	Replonges	9
Bourg-en-Bresse 1	8	Saint-Étienne-du-Bois	10
Bourg-en-Bresse 2	12	Saint-Genis-Pouilly	18
Ceyzériat	8	Thoiry	12
Châtillon-sur-Chalaronne	9	Trévoux	8
Gex	12	Villars-les-Dombes	5
Hauteville-Lompnes	18	Vonnas	10
Lagnieu	8		
Meximieux	9	Département de l'Ain 2015	27
Miribel	9	Département de l'Ain 2009	20

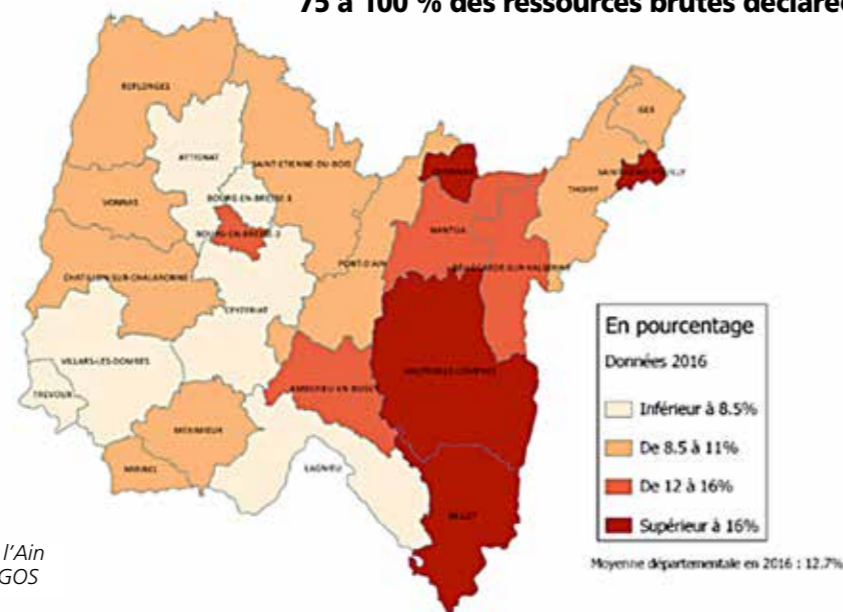


Le pourcentage d'allocataires CAF

Le pourcentage d'allocataires CAF percevant les minima sociaux en 2015 est de 16 % dans l'Ain. On remarque que trois cantons ont un pourcentage supérieur à 20 % (Oyonnax, Hauteville-Lompnes et Belley), ce qui marque encore plus le bassin de pauvreté autour d'Oyonnax.

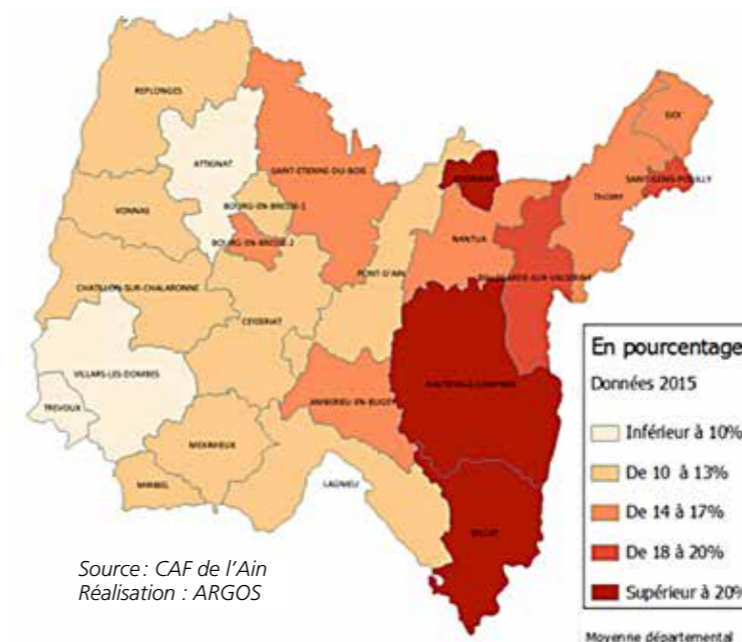
En 2007, le taux de couverture des minima sociaux avait été calculé grâce à la valeur du nombre de personnes couvertes par un minima social, donnée dont nous ne disposons pas en 2015, c'est pourquoi l'approche statistique est sensiblement différente.

Taux d'allocataires pour lesquels les prestations représentent 75 à 100 % des ressources brutes déclarées



Source : CAF de l'Ain
Réalisation : ARGOS

Pourcentage d'allocataires CAF percevant les minima sociaux



Source : CAF de l'Ain
Réalisation : ARGOS

Population CAF et indicateurs de pauvreté...

Le nombre d'allocataires de la CAF de Bourg-en-Bresse a augmenté de 2 % en 7 ans, quand la population globale a quant à elle augmenté de 9 %. Cela induit une baisse du taux de couverture Caf passant de 54,5 % à 52,3 %. Cependant, le nombre de personnes couvertes à bas revenus a bondi de 19 %, ce qui engendre une augmentation du taux de couverture des personnes à bas revenus de plus de 3 %.

Un nombre de foyers bénéficiaires du RSA en grande hausse

Dans six cantons, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA est en grande hausse (au moins + 50%). Elle est marquée dans les cantons de Replonges et d'Attignat (+ 78% et + 74%). La moyenne du département étant de + 34%, passant de 8 148 à 10 952 foyers bénéficiaires du RSA dans l'Ain.

Source CAF	Foyers bénéficiaires du RSA zn 2009	Foyers bénéficiaires du RSA zn 2014	Évolution en %	Source CAF	Foyers bénéficiaires du RSA zn 2009	Foyers bénéficiaires du RSA zn 2014	Évolution en %
Ambérieu-en-Bugey	505	729	44	Miribel	313	391	25
Attignat	136	237	74	Nantua	453	461	2
Bellegarde-sur-Valserine	355	482	36	Oyonnax	976	1 013	4
Belley	299	414	38	Pont-d'Ain	234	338	44
Bourg-en-Bresse 1	1 673	2 271	36	Replonges	223	396	78
Ceyzériat	184	271	47	Saint-Étienne-du-Bois	174	238	37
Chatillon-sur-Chalaronne	254	394	55	Saint-Genis-Pouilly	310	449	45
Gex	251	309	23	Thoiry	116	174	50
Hauteville-Lompnes	265	378	43	Trévoux	346	422	22
Lagnieu	312	453	45	Villars-les-Dombes	171	261	53
Meximieux	350	494	41	Vonnas	248	377	52

Un nombre de foyers allocataires d'une aide au logement en faible augmentation

Le nombre de foyers allocataires d'une aide au logement est de 39 523 en 2014 contre 38 211 en 2009 (+ 3%). Des fortes augmentations ont été constatées dans les cantons de Saint-Étienne-du-Bois et Attignat. Les conditions d'obtention de ces aides aux logements ont été modifiées entre 2009 et 2014, cela pouvant expliquer la faible augmentation.

Le nombre d'allocataires du RSA n'a cessé d'augmenter dans l'Ain depuis 2009, passant de 8 148 à 10 952 en 2014 (soit + 34 %). Cette forte évolution est surtout due aux trois dernières années (+ 7 % de 2011 à 2012, + 8 % de 2012 à 2013 et + 8 % de 2013 à 2014). Le nombre d'allocataires de l'AAH a connu une forte baisse entre 2012 et 2013, certainement due à des modifications de conditions d'obtention de cette aide. Mais entre 2013 et 2014, le nombre d'allocataires de l'AAH a bondi de 16 %, atteignant un nombre encore jamais atteint par le département. Ces six dernières années, ce chiffre a augmenté de 22 %, passant de 4 831 à 5 886.

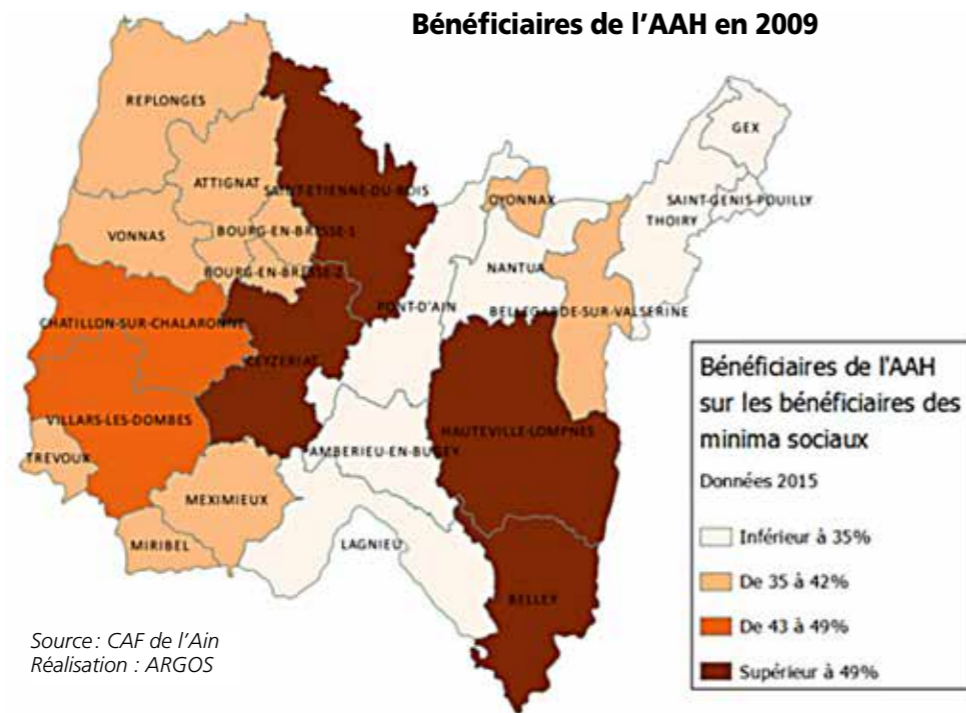
Source CAF	Foyers bénéficiaires d'une aide au logement en 2009	Foyers bénéficiaires d'une aide au logement en 2014	Évolution en %	Source CAF	Foyers bénéficiaires d'une aide au logement en 2009	Foyers bénéficiaires d'une aide au logement en 2014	Évolution en %
Ambérieu-en-Bugey	2 212	2 404	9	Miribel	1 314	1 243	-5
Attignat	852	967	13	Nantua	1 753	1 767	1
Bellegarde-sur-Valserine	1 613	1 630	1	Oyonnax	3 531	3 468	-2
Belley	1 752	1 870	7	Pont-d'Ain	1 181	1 157	-2
Bourg-en-Bresse 1	7 477	7 917	6	Replonges	1 407	1 494	6
Ceyzériat	1 025	1 025	0	Saint-Étienne-du-Bois	896	1 013	13
Chatillon-sur-Chalaronne	1 601	1 617	1	Saint-Genis-Pouilly	1 267	1 369	8
Gex	955	962	1	Thoiry	457	503	10
Hauteville-Lompnes	1 702	1 647	-3	Trévoux	1 497	1 539	3
Lagnieu	1 513	1 565	3	Villars-les-Dombes	1 094	1 110	1
Meximieux	1 746	1 868	7	Vonnas	1 366	1 388	2

Source CAF	RSA 2009	RSA 2010	RSA 2011	RSA 2012	RSA 2013	RSA 2014
Ambérieu-en-Bugey	505	540	603	629	688	729
Attignat	136	160	145	207	260	237
Bellegarde-sur-Valserine	355	412	404	423	465	482
Belley	299	350	361	384	420	414
Bourg-en-Bresse 1	1 673	1 716	1 841	1 950	2 079	2 271
Ceyzériat	184	193	194	197	231	271
Chatillon-sur-Chalaronne	254	270	315	327	359	394
Gex	251	262	267	282	283	309
Hauteville-Lompnes	265	291	287	297	305	378
Lagnieu	312	357	337	383	397	453
Meximieux	350	354	343	356	421	494
Miribel	313	348	357	351	386	391
Nantua	453	425	413	452	471	461
Oyonnax	976	935	875	903	950	1 013
Pont-d'Ain	234	246	242	277	329	338
Replonges	223	268	315	340	384	396
Saint-Étienne-du-Bois	174	188	186	215	243	238
Saint-Genis-Pouilly	310	348	391	432	427	449
Thoiry	116	133	120	154	159	174
Trévoux	346	331	342	350	388	422
Villars-les-Dombes	171	195	194	205	196	261
Vonnas	248	316	282	304	318	377
Ain	8 148	8 638	8 814	9 418	10 159	10 952
Évolution annuelle en %		6	2	7	8	8
Évolution 2009-2014 en %						34

AAH 2009	AAH 2010	AAH 2011	AAH 2012	AAH 2013	AAH 2014
240	242	244	275	288	297
87	80	91	110	99	117
209	216	226	235	193	246
426	442	451	483	289	511
1 024	1 061	1 082	1 156	1 209	1 240
169	174	184	217	163	223
223	241	247	245	197	247
84	97	93	90	92	102
329	352	354	373	264	384
163	159	165	170	172	172
180	184	199	215	216	236
169	172	163	184	192	196
129	152	146	168	169	176
373	408	420	426	437	456
111	118	111	116	113	110
156	170	188	180	138	192
166	184	195	203	187	216
133	146	154	162	161	160
58	69	70	81	33	82
172	173	164	178	183	181
96	93	123	149	140	155
114	128	147	151	141	187
4 831	5 061	5 217	5 567	5 076	5 886
	5	3	7	-9	16
					22

Éléments clés

- 71 % des allocataires ont un ou des enfants à charge
- Une disparité entre les cantons concernant les familles allocataires
- Une augmentation du nombre d'allocataires entre 2009 et 2016
- Un taux de couverture CAF moins important qu'en 2009
- Un taux de couverture CAF des bas revenus qui s'intensifie
- Forte disparité entre les cantons concernant la part des prestations CAF sur les revenus
- Comme en 2009, le canton d'Oyonnax est très fortement touché dans la majorité des indicateurs (sur 5 des 7 indicateurs, le canton d'Oyonnax est dans la classe la moins favorable)
- Un nombre de foyers bénéficiaires du RSA en grande hausse
- Un nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement en faible augmentation
- Des chiffres régionaux inquiétants.



Données de la CPAM

Nous disposons des données 2015 produites par la CPAM à partir de l'ancienne carte cantonale. Ce qui nous permet de comparer les deux cartes à partir d'un même découpage géographique.

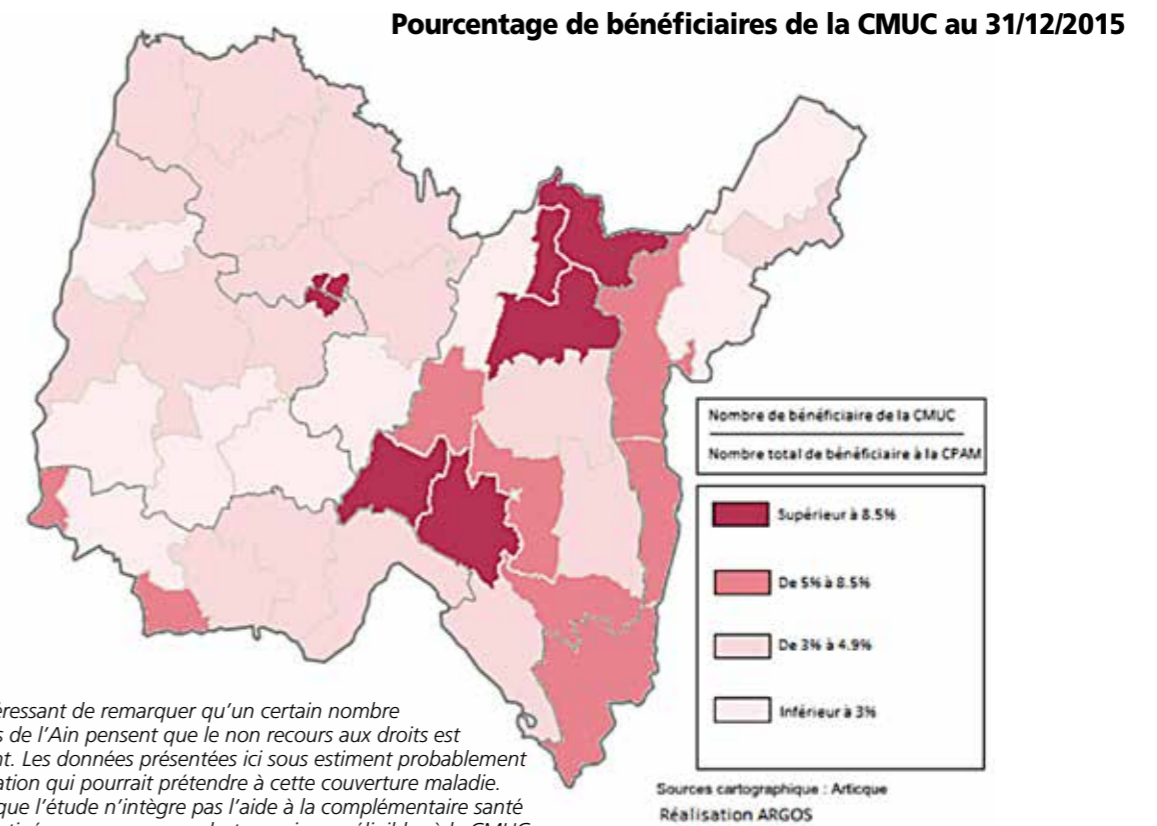
Même si les deux approches statistiques sont

différentes (il ne faut donc pas comparer les chiffres), on aperçoit très clairement que les cantons avec un taux de bénéficiaires de la CMUC élevé sont les cantons urbains : Bourg-en-Bresse, Oyonnax, Ambérieu-en-Bugey, Nantua et Saint-Rambert-en-Bugey, que ce soit en 2010 ou en 2015.

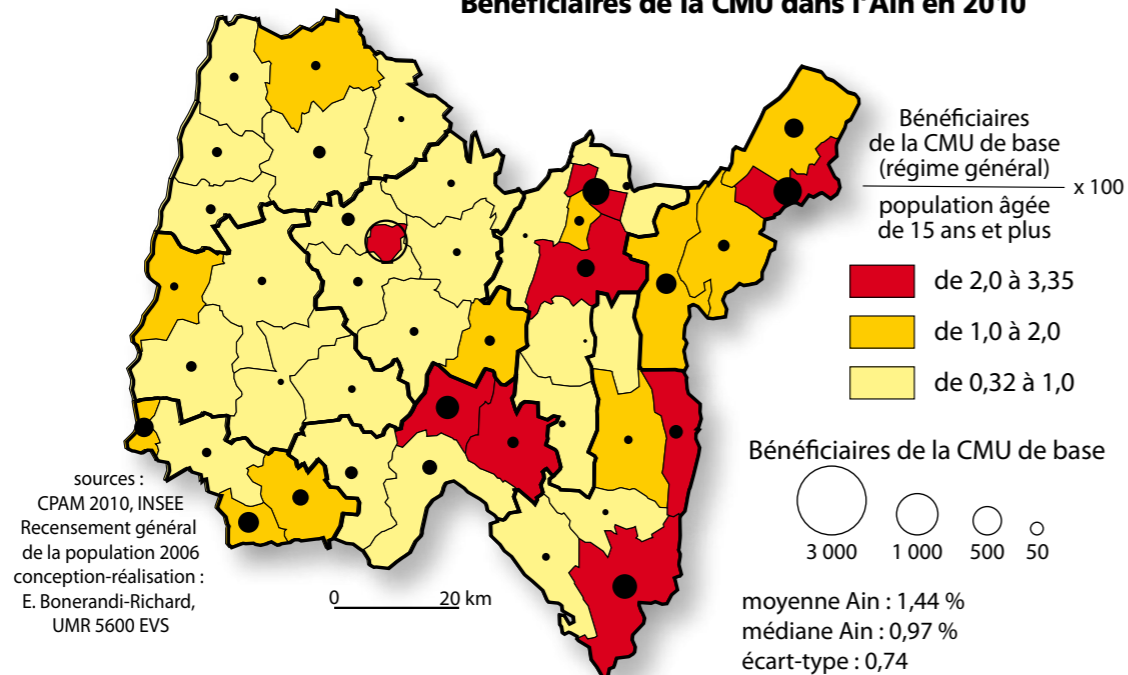
En 2010, dans l'Ain, 16 078 personnes bénéficiaient de la CMUC. Ce chiffre est actuellement de 27 725, soit une très forte évolution qui peut être due aux changements de condition de l'obtention de la CMUC.

Il est intéressant ici de remarquer qu'un certain

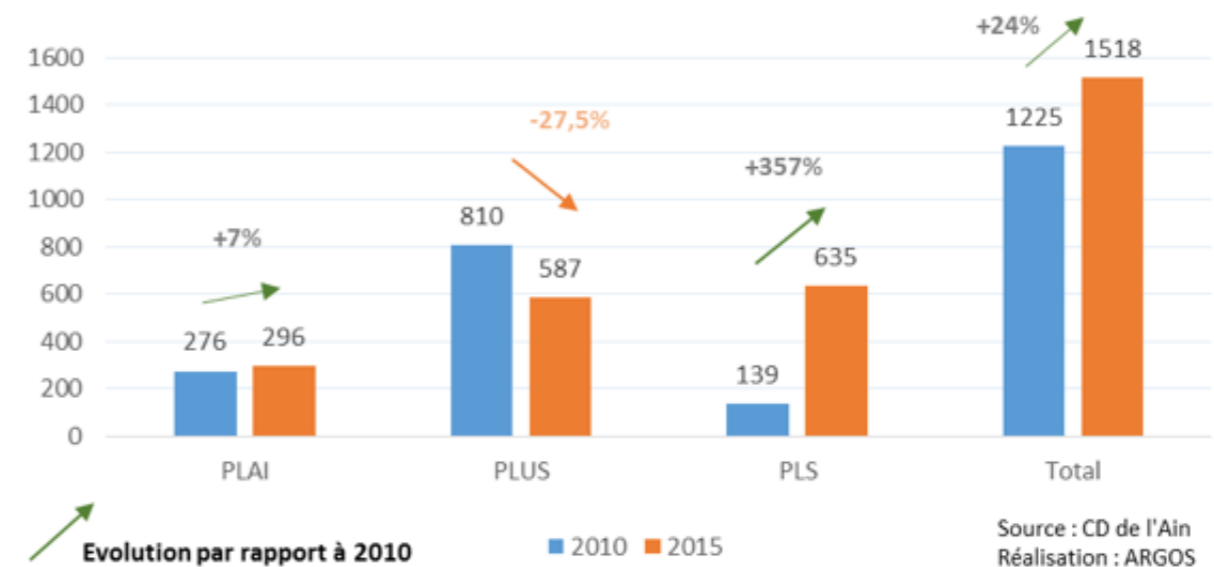
nombre d'acteurs de l'Ain pensent que la réforme de la CMUC est particulièrement concernée par le non-recours aux droits. En ce sens, les données présentées ici sous-estiment probablement la population qui pourrait prétendre à cette couverture maladie.



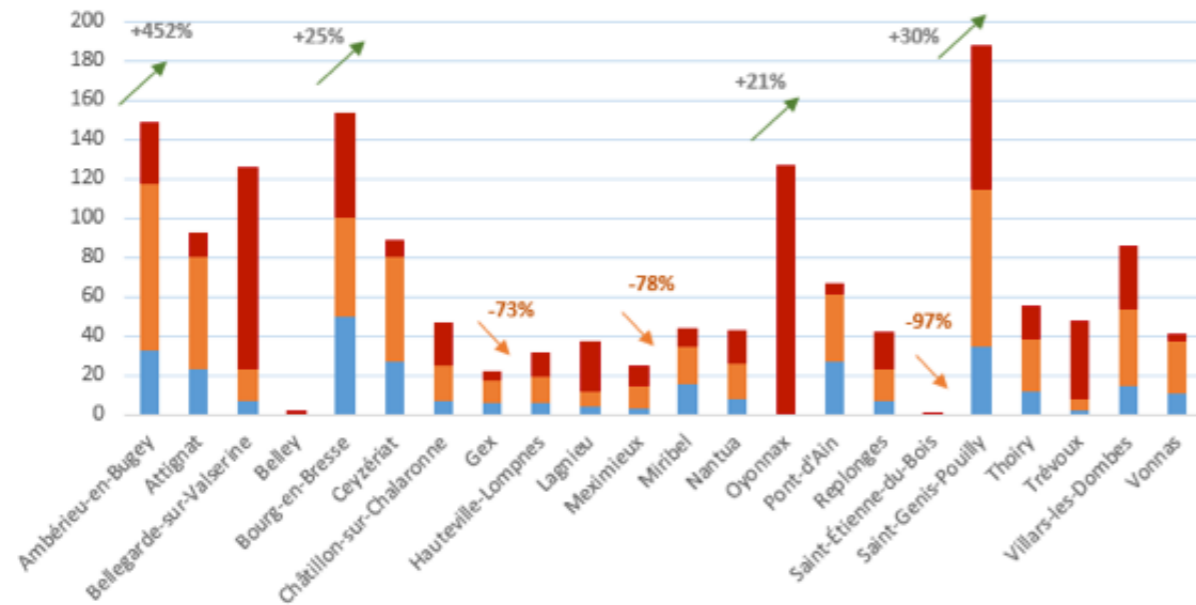
Bénéficiaires de la CMU dans l'Ain en 2010



Comparaison des aides à la pierre entre 2010 et 2015



Répartition des aides à la pierre par canton en 2015



Autres indicateurs de pauvreté

Il existe une multitude de sources statistiques qui rendent possibles autant d'éclairages différents de la réalité sociale. Nous nous en proposons deux complémentaires.

Du côté du logement

Si on regarde le total du département, on constate une augmentation globale de 24 % des aides à la pierre. On peut observer par ailleurs une expansion intense des PLS (Prêts locatifs sociaux), passant de 139 à 635 (augmentation de 357 %). Concernant les PLUS (Prêts locatifs à usage social), une diminution significative est à remarquer, passant de 810 à 587 (-28 %). Les PLAI (Prêts locatifs aidés d'intégration) ont quant à eux augmenté de 7 %, passant de 276 à 296, ce qui témoigne d'un effort certain de production de logements à caractère très social.

Au total, 1225 aides à la pierre ont été comptabilisées en 2010 contre 1518 en 2015, soit une hausse de 24 % en 5 ans.

Certains cantons ont vu leurs chiffres « exploser », comme celui d'Ambérieu-en-Bugey qui recense une augmentation de 452 % par rapport à 2010. D'autres cantons ont quant à eux complètement cessé ces aides, le canton de Saint-Étienne-du-Bois ne comptabilisant plus qu'une seule aide à la pierre, chutant ainsi de 97 %.

Tous les acteurs reconnaissent que le département est sous l'influence de deux pôles urbains très attractifs : l'arc genevois, d'une part, et l'agglomération

lyonnaise, d'autre part. Cela crée une très grande disparité territoriale entre des zones limitrophes aux deux pôles urbains confrontées à un marché immobilier très tendu, d'une part, et des zones rurales ou semi-rurales, très peu attractives d'autre part : voir à ce propos le contrat rural de la vallée de l'Albarine.

Du côté du monde rural

Au 31 décembre 2015, la MSA Ain-Rhône (Sécurité sociale agricole) comptait 14 bénéficiaires agricoles de l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) et 254 bénéficiaires agricoles du minimum vieillesse.

Au 31 janvier 2016, elle comptait 128 bénéficiaires agricoles du RSA et 216 bénéficiaires agricoles de la prime d'activité. Ici encore, ces données ne suffisent pas à rendre compte de la pauvreté en milieu rural. Ce sont les affirmations des acteurs qui en témoignent le mieux pour décrire une fracture territoriale rurale qui se caractérise par des déserts médicaux, des situations de grande solitude et une activité économique très faible.

Données MSA pour l'Ain	
Bénéficiaires agricoles de l'Aspa au 31/12/2015	14
Bénéficiaires agricoles du minimum vieillesse au 31/12/2015	254
Bénéficiaires agricoles du RSA au 31/12/2015	128
Bénéficiaires agricoles de la prime d'activité au 31/12/2015	216

Des indicateurs statistiques comparés deux à deux

Cette méthode utilisée lors de l'étude 2010 permet de mettre en lumière les corrélations pertinentes entre indicateurs de pauvreté et de repérer les cantons qui s'écartent de la tendance générale. Nous l'avons reprise en 2016.

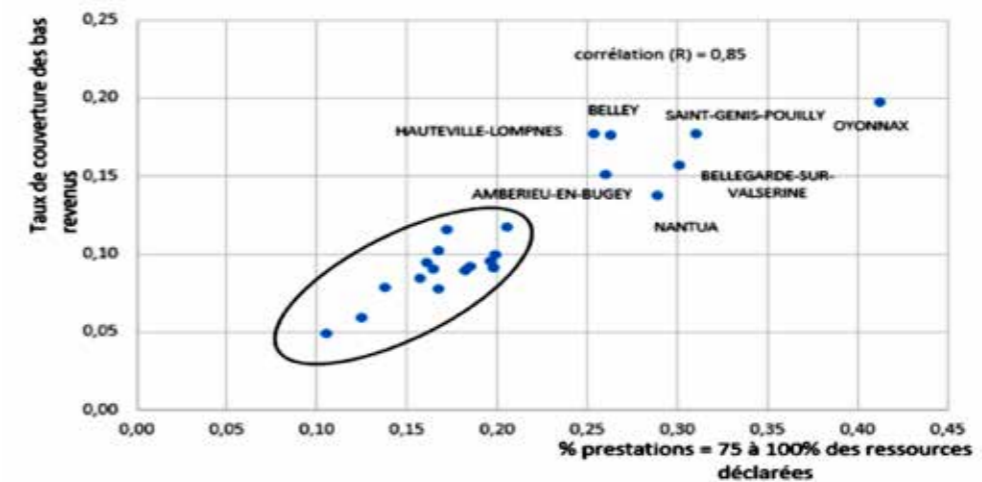
Le taux de corrélation entre le taux de dépendance CAF et le taux de bas revenus CAF

Le taux de corrélation entre le taux de dépendance CAF et le taux de bas revenus CAF est de 0,85 (contre 0,67 en 2010), cela marque une liaison marquée entre ces deux indicateurs.

avoir une valeur faible pour le deuxième indicateur. Parmi les cantons les plus concernés par ces deux indicateurs, on retrouve ceux les plus touchés par la précarité.

Cela implique que si un canton a une valeur faible pour un des indicateurs, alors il sera amené à

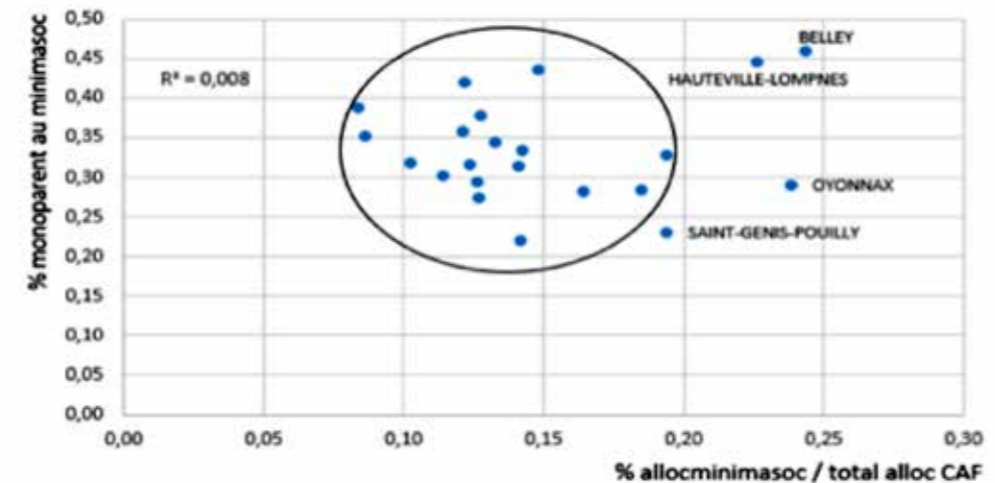
Cela confirme donc qu'ils sont dans une situation difficile à gérer à leur échelle.



Les familles monoparentales avec minimas sociaux et le taux d'allocataires des minimas sociaux CAF

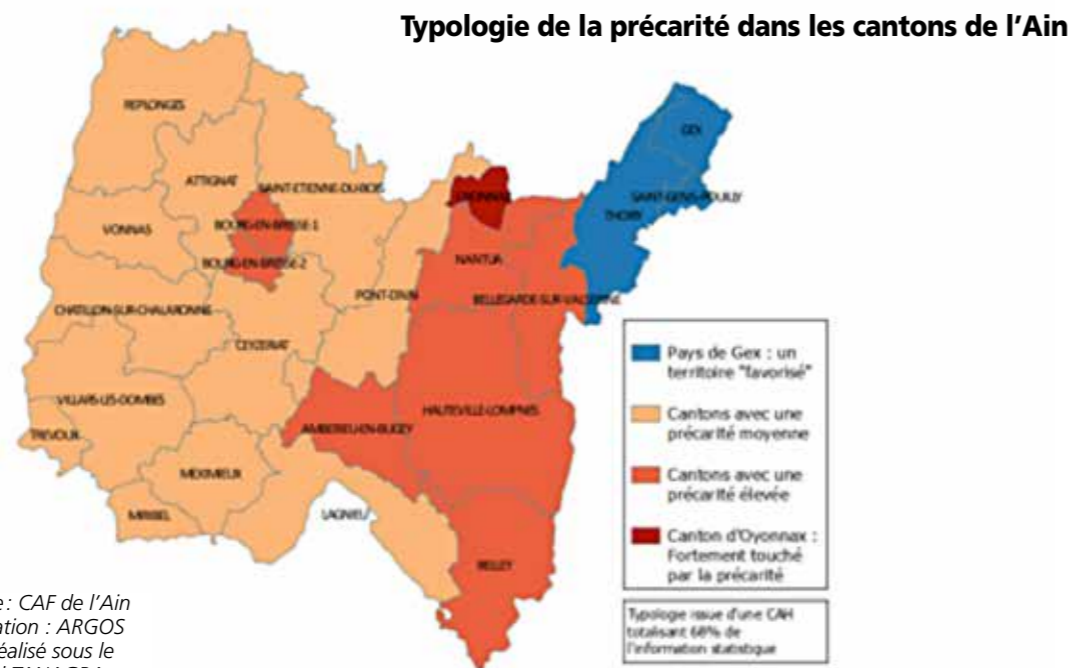
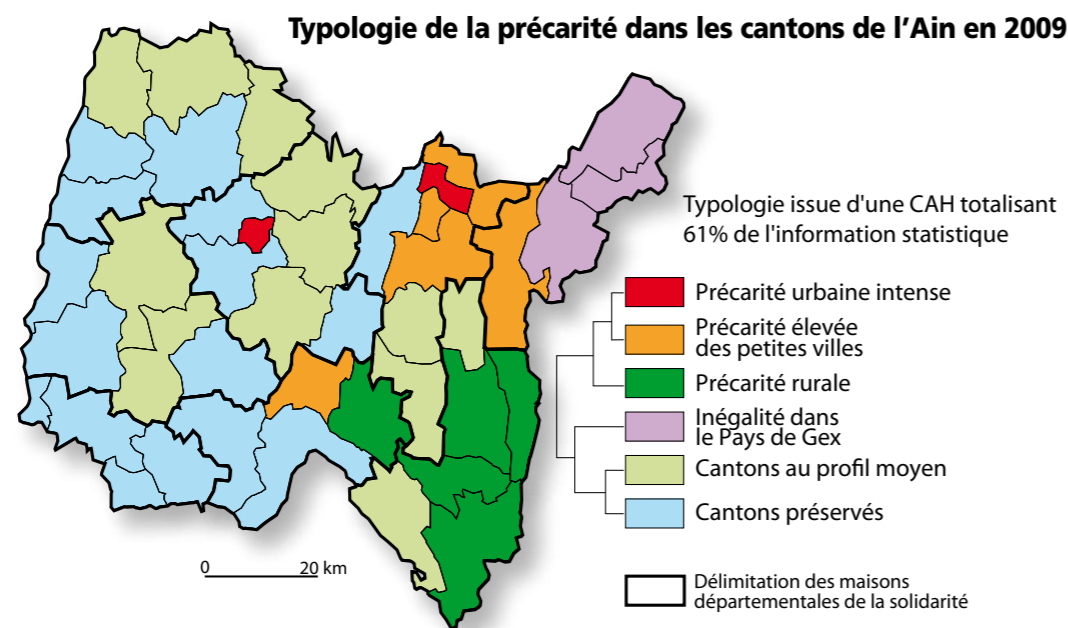
En revanche, le coefficient de corrélation des familles monoparentales aux minimas sociaux et le taux d'allocataires des minimas sociaux CAF est

de 0,008. Cela n'implique aucune liaison entre ces deux indicateurs, ce qui confirme l'enquête de 2010 où le coefficient était égal à 0,017.



Une nouvelle typologie en quatre catégories de canton

Les indicateurs retenus ont été choisis en fonction des données disponibles. Ainsi, 11 indicateurs traités avec la méthode de la Classification ascendante hiérarchique (CAH) aboutissent à une nouvelle typologie statistiquement satisfaisante de la précarité, permettant de bien mettre en visu différents profils de cantons. Cette classification a été réalisée en quatre classes (et non six comme dans l'enquête 2010) car d'un point de vue statistique, les données récentes ne permettaient pas une classification correcte en six classes (perte trop importante de l'information statistique recherchée). Néanmoins, le rapprochement des deux cartes montre à la fois des similitudes et les transformations en cours, qui tendent à prouver que les situations territoriales ne se sont guères améliorées.



Source : CAF de l'Ain
Réalisation : ARGOS
CAH réalisé sous le logiciel TANAGRA

- **Le Pays de Gex, un territoire toujours « favorisé »**

Comme en 2010, les trois cantons du Pays de Gex (Gex, Saint-Genis-Pouilly et Thoiry) constituent une classe spécifique en bleu sur la nouvelle carte. Quand on compare les deux CAH, on remarque qu'ils restent les cantons les plus « favorisés » au sens où ils sont moins touchés par la précarité, même si les inégalités de revenus y sont plus fortes qu'ailleurs. Cela s'explique probablement par leur situation géographique : ils bénéficient du contexte économique favorable de l'Arc genevois.

- **Douze cantons avec une précarité moyenne**

Au regard des moyennes départementales des indicateurs retenus, ces cantons semblent résister à la précarisation de leur population. En orange clair sur la carte, ils constituent un territoire homogène, à l'exception des deux cantons de Bourg-en-Bresse : la partie ouest du département, de la Plaine de l'Ain à la Bresse. Il s'agit pour reprendre la proposition d'Emmanuelle Bonerandi-Richard de « cantons préservés ». Ici encore, ce propos serait à pondérer par le discours des acteurs interrogés. Par exemple, le territoire de la Bresse est certes préservé, mais il préoccupe les acteurs dans la mesure où il serait par ailleurs moins doté en équipements sociaux. Certains l'ont qualifié de « territoire oublié »...

- **Sept cantons où la précarité demeure élevée**

En orange foncé sur la carte, ils sont constitués de la ville de Bourg-en-Bresse et d'une partie de l'est du département : Nantua, Bellegarde-sur-Valserine, Hauteville-Lompnes, Ambérieu-en-Bugey et Belley. On retrouve la Vallée de l'Albarine qui a fait l'objet d'un récent Contrat de territoire dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale. Avec des indicateurs au-dessus des moyennes départementales, ces cantons voient leur situation se détériorer.

- **Le canton d'Oyonnax fortement touché par la précarité**

Sur la grande majorité des indicateurs de la CAF, le canton d'Oyonnax est largement au-dessus de la moyenne : 47,20 % d'allocataires AAH, 30,50 % de familles monoparentales à bas revenus, ou 14,02 % de bénéficiaires dont les allocations couvrent plus de 75 % des ressources du ménage... Ce canton a le plus faible ratio -15 ans / + 60 ans, montrant une population très âgée.

Ces données statistiques sont toutes corroborées par le discours des acteurs et les réponses des communes questionnées. Ce territoire est particulièrement touché par la pauvreté et sa situation ne s'est pas améliorée depuis 2010. Il devient une catégorie type à lui tout seul !



La ville d'Oyonnax

D'autres regards possibles sur le territoire...

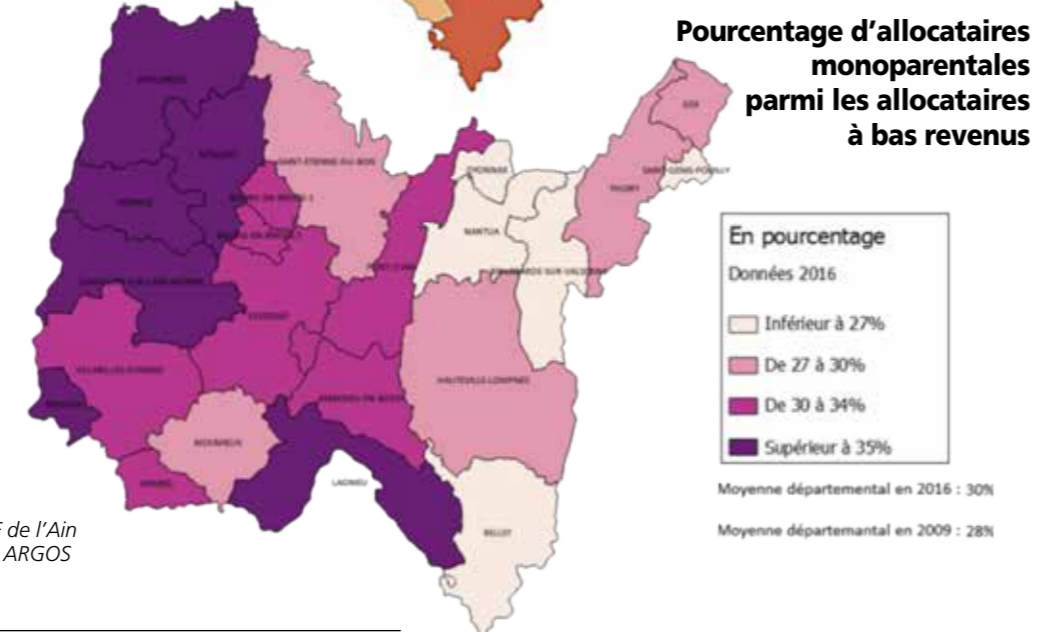
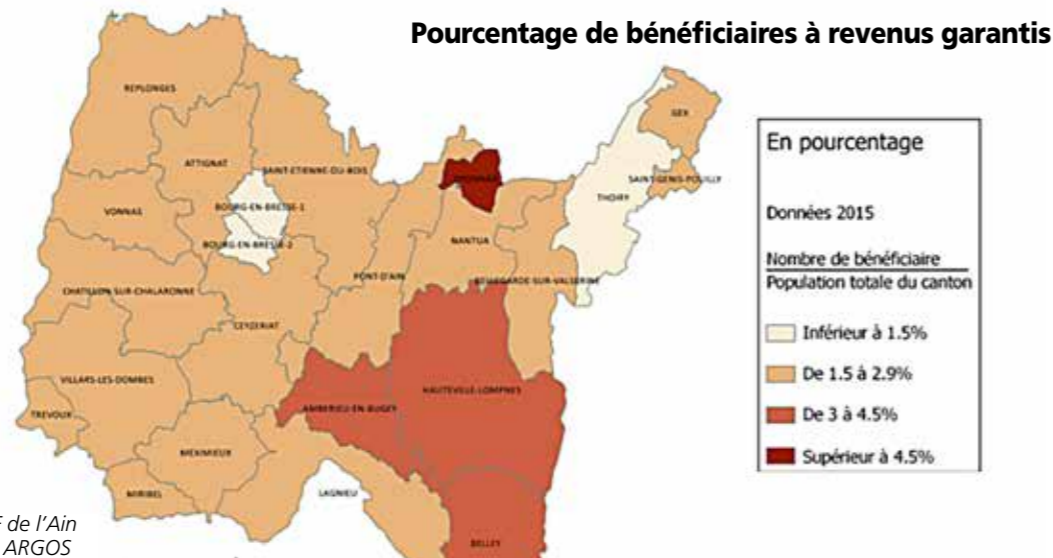
Cette fragmentation du territoire se retrouve également à la lecture d'un indicateur CAF : le nombre de bénéficiaires à revenus garantis (allocataires bénéficiaires d'au moins une prestation de revenus garantis et complément : RSA tous types, AAH, complément AAH). Dans l'Ain, il est passé de 13 841 en 2009 à 18 321 en 2015, soit une augmentation de 32 % en six ans. En pourcentage et par canton, une autre carte se dessine avec quelques nuances au regard des six cantons types.

Un autre indicateur issu des données de la CAF vient complexifier notre compréhension de la géographie cantonale : les familles monoparentales allocataires de la CAF à bas revenus en 2015.

En 2009, il n'y avait que deux cantons ayant une valeur supérieure à 35 % contre six²⁴ aujourd'hui :

il y a donc plus de familles monoparentales parmi les allocataires « bas revenus » aujourd'hui qu'il y a six ans.

Surtout, une autre géographie se dessine où la Bresse devient un territoire sensible, ainsi que certains cantons périurbains du département.



24 • Alors même que le département de l'Ain a vu le nombre de ses cantons passer de 43 à 23...

Une opposition espace urbain / espace rural²⁵ qui s'accroît

Au regard des données disponibles, le taux de pauvreté dans l'Ain est en baisse de 3,4 points dans les espaces ruraux, alors qu'il est en hausse de 1,5 point dans les espaces urbains. Les disparités, ici territoriales, s'accroissent et fragmentent autrement le territoire dans une dualité plus forte entre des espaces ruraux moins touchés et ceux urbains, de plus en plus concernés par la pauvreté.

Source : INSEE, Revenus disponibles localisés 2011

	Taux de pauvreté selon le type d'espace (en %)	
	Rural	Urbain
Ain 2011	8,2	12,6
Ain 2007	11,6	10,1

Des trajectoires cantonales de précarité qui s'aggravent ?

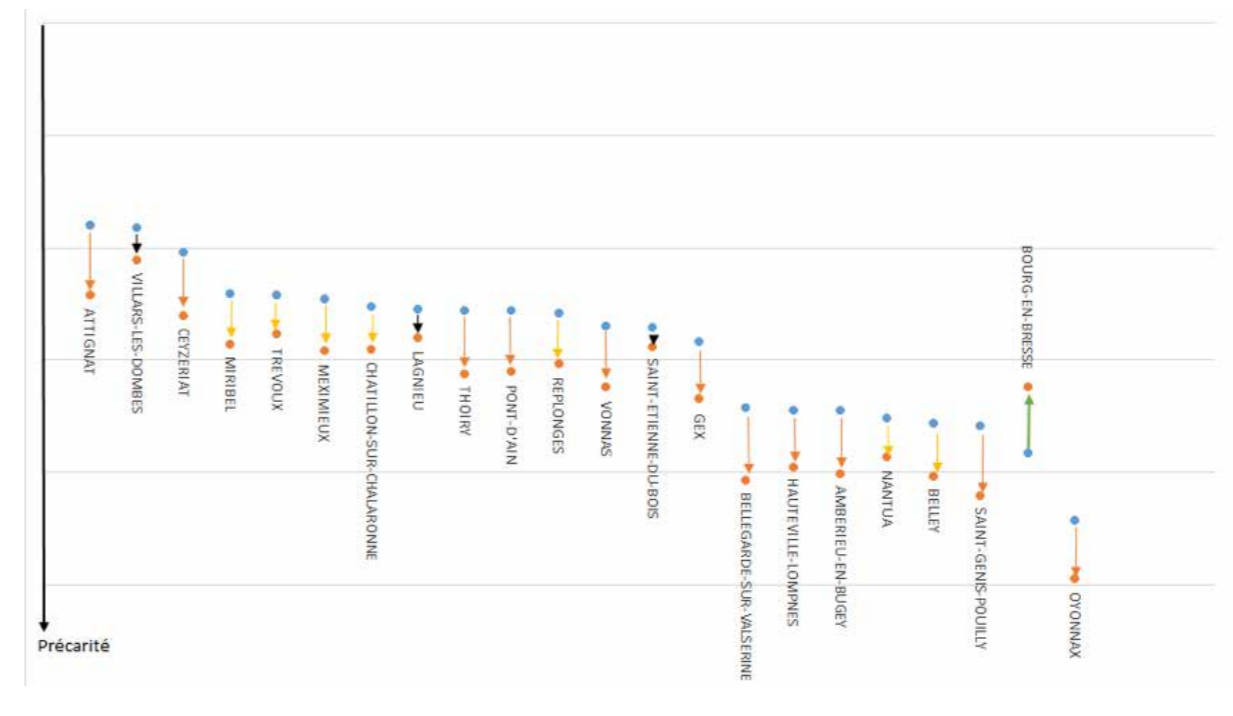
Le point indique la position du canton sur l'échelle de la précarité en 2009. Les cantons sont classés selon leur score de précarité en 2009, du relativement plus favorisé (Attignat) au relativement plus défavorisé (Oyonnax). La longueur et le sens du trait représentent l'intensité et l'évolution de la position du canton entre 2009 et 2015.

Bien qu'il soit ici peu pertinent de comparer les données 2010 avec celles de 2015²⁶, il est intéressant de montrer les dynamiques actuelles, au regard du nouveau découpage cantonal.

Il est à noter que les cantons de Bourg-en-Bresse (qui pour des raisons statistiques ont dû être rassemblés) sembleraient voir leur situation s'améliorer relativement. Les approximations statistiques que nous avons dû opérer sur ces deux cantons et qui rendent peu fiable à notre sens cette trajectoire.

La majorité des cantons connaissent une aggravation de leur trajectoire de pauvreté dans des proportions sensiblement identiques.

Trois cantons semblent mieux résister : Villars-les-Dombes, Saint-Étienne-du-Bois et Lagnieu.



25 • L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). L'espace urbain est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent.

26 • Les cantons ayant été modifiés entre 2009 et 2015, les indicateurs retenus sont tous issus des données CAF avec une reconstruction des données à partir de la nouvelle géographie cantonale. Cependant, le secret statistique s'appliquant aux communes ayant de faibles valeurs (environ 27% des indicateurs retenus), nous avons été obligés d'approximer les chiffres cantonaux. Cela induit donc une certaine incertitude sur les trajectoires de précarité... Nous avons néanmoins souhaité les maintenir dans notre analyse afin d'avoir une représentation exhaustive des trajectoires des cantons.

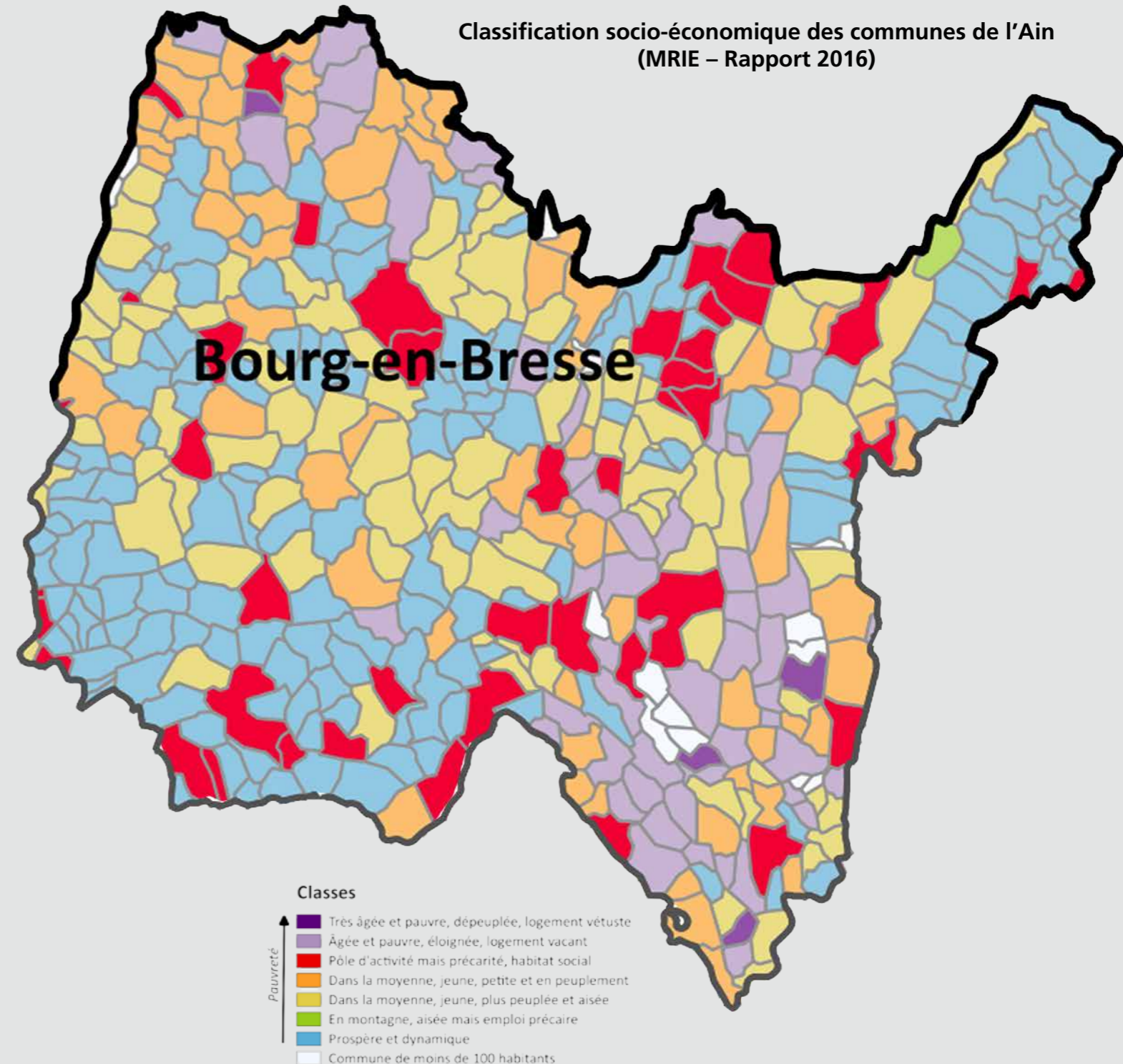
Vers une nouvelle géographie de la pauvreté dans le département de l'Ain ?

En tant que pilote de l'action sociale, le Département et les cantons qui le constituent demeurent une échelle administrative pertinente pour rendre compte de la pauvreté. Cependant, les cantons restent une entité plus abstraite pour les personnes rencontrées, qui raisonnent aujourd'hui à une échelle plutôt communale ou intercommunale. La question de la proximité y est le critère déterminant. Peut-être qu'une nouvelle cartographie délimitant les territoires intercommunaux au sein du département mériterait-elle d'être produite aujourd'hui ?

En ce sens, la typologie communale réalisée par la MRIE dans son rapport 2016²⁸ nous paraît une nouvelle approche compréhensive extrêmement pertinente des dynamiques en cours. Elle a établi huit profils de commune à partir de vingt indicateurs différents²⁹ : « Très âgée et pauvre, dépeuplée, logement vétuste », « Âgée et pauvre, éloignée, logement vacant », « Pôle d'activité mais précarité, habitat social », « Dans la moyenne, jeune, petite et en peuplement », « Dans la moyenne, jeune, plus peuplée et aisée », « En montagne, aisée mais emploi précaire », « Prospère et dynamique » et « Commune de moins de 100 habitants ».

Se dessine alors une nouvelle carte de la précarité dans l'Ain, au risque d'une représentation encore plus fragmentée du territoire. Il nous semble particulièrement intéressant de conclure cette partie par la présentation de cette méthode d'analyse très innovante proposée par la MRIE. Elle permet en effet de descendre à l'échelle de la commune et de constituer une base de données très pertinente pour les édiles et les acteurs de l'intervention sociale. Elle doit constituer à notre sens la nouvelle référence méthodologique à prendre en considération dans les études à venir, dès lors qu'on souhaite lire la pauvreté à partir des territoires.

Classification socio-économique des communes de l'Ain (MRIE – Rapport 2016)



28 • Voir sixième partie du Dossier 2016 de la MRIE : Lire la pauvreté à partir des territoires.

29 • « La cartographie présentée dans les pages qui suivent a été bâtie à partir de 20 indicateurs, soit un nombre limité d'indicateurs permettant une lecture facilitée des résultats. La totalité de ces indicateurs ont été collectés sur le site de l'Insee. Ils sont presque tous renseignés à l'échelle de la commune pour l'année 2012. L'objectif visé étant de rendre compte des réalités territoriales, le choix a été fait de conserver un maximum de communes. Ainsi, toutes les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes ont été prises en compte, exception faite des 274 communes de moins de 100 habitants sur lesquelles trop de données étaient manquantes. Pour les 3 910 communes restantes, seules 40 ne sont pas renseignées par tous les indicateurs. ». P. 300 du Dossier MRIE 2016.

3. Synthèse de l'étude 2016 Grille SWOT¹

FORCE	FAIBLESSE
Un territoire relativement riche	Un territoire avec de fortes inégalités de revenus
Une population moins touchée par la pauvreté	Un territoire très étendu, fragmenté
Un territoire dynamique démographiquement	Une précarité disqualifiante
Un territoire avec un taux de chômage moins élevé qu'ailleurs	Une dégradation spectaculaire du marché de l'emploi
Un territoire « à échelle humaine »	Un public touché par la pauvreté de plus en plus vulnérable
Un partenariat fort des acteurs de la lutte contre les exclusions	

OPPORTUNITÉ	MENACE
Des nouvelles politiques contractuelles	Des inégalités qui se creusent
Une dynamique participative en marche	Une aggravation des situations de non recours aux droits
Des territoires attractifs	Le risque des déserts médicaux
Des ressources locales	Le risque de la fracture numérique
Une conjoncture économique meilleure ?	Des personnes de plus en plus isolées et de plus en plus stigmatisées
	Des territoires relégués ?

¹ • Selon Wikipedia, l'analyse SWOT fait partie des outils qui contribuent à l'étude de la pertinence et de la cohérence d'une action future. Dans le cadre d'une évaluation, l'utilisation de l'analyse SWOT est généralement centrée sur l'évaluation « ex ante » de programmes d'action. En formalisant ses points positifs et négatifs et en identifiant les facteurs de son environnement pouvant influencer favorablement ou défavorablement sur le déroulement du programme d'action, l'analyse SWOT permet de réduire les incertitudes et ainsi d'affiner ou d'évaluer la stratégie envisagée. Conduire une analyse SWOT consiste à effectuer deux diagnostics :
– un diagnostic externe, qui identifie les opportunités et les menaces présentes dans l'environnement. Celles-ci peuvent être déterminées à l'aide d'une série de modèles d'analyse stratégique ;
– un diagnostic interne, qui identifie les forces et les faiblesses du domaine d'activité stratégique.
C'est la confrontation entre les deux résultats établis grâce au modèle SWOT (résultats du diagnostic externe et du diagnostic interne) qui va permettre d'alimenter l'étape suivante de formulation des options stratégiques.

4. Conclusion

L'Ain peut compter sur ses forces pour lutter contre une «pauvreté disqualifiante»

En réalisant ce nouvel État des lieux de la Pauvreté et de la précarité dans l'Ain, six années après la première enquête confiée à Emmanuelle Bonerandi-Richard, nous ne pensions pas qu'il serait (encore) plus compliqué pour nous d'obtenir certaines données statistiques. Cette difficulté a nui à la comparaison des deux études, dont un des objectifs étaient de mettre en lumière les grandes tendances à l'œuvre. De même, les modifications de l'organisation territoriale, comme les nouveaux dispositifs d'intervention et de lutte, ont modifié le paysage de l'Ain, rendant ici encore les comparaisons compliquées.

Bien que demeurant un département riche, à la lecture des statistiques, l'Ain se trouve dorénavant confronté à une « pauvreté disqualifiante » selon la définition que lui donne Serge Paugam : « La pauvreté disqualifiante se développe dans une société bouleversée dans son économie : une part importante de la population se disqualifie socialement par la perte de son statut social et l'entrée dans une carrière d'assisté ».

Une dégradation spectaculaire du marché de l'emploi

Ce département a connu entre 2010 et 2016 une dégradation spectaculaire de son marché de l'emploi. Les inégalités se sont creusées et le territoire s'est un peu plus fragmenté entre, d'un côté, des cantons profitant de l'attractivité des agglomérations limitrophes et, de l'autre, des cantons peu dynamiques économiquement, ruraux et/ou éloignés de ces grands centres urbains.

Ces derniers risquent en permanence de basculer localement dans une forme de récession et provoquer une fracture sociale et territoriale qu'il sera difficile de contrecarrer. En ce sens, la ville d'Oyonnax témoigne de ce risque et reste emblématique de cette dégradation constatée.

Des atouts certains

Pour autant, le territoire montre des atouts certains qui lui permettent de lutter contre la pauvreté et la précarité. De nouveaux dispositifs sont mis en œuvre à une échelle intercommunale qui nous semble aujourd'hui pertinente : le contrat rural de la Vallée de l'Albarine nous paraît à ce propos particulièrement intéressant à observer dans sa mise

en œuvre et son impact sur les ménages les plus fragilisés.

Une vraie dynamique coopérative

Les populations concernées par la pauvreté sont de plus en plus associées aux politiques publiques et les coopérations entre acteurs constituent la réponse première aux risques d'exclusion. C'est certainement ce dernier point qui nous a le plus surpris dans cette étude.

Malgré l'étendue de son territoire, le réseau des acteurs de la lutte contre les exclusions dans l'Ain est très opérationnel. Les acteurs se connaissent et construisent des réponses ensemble qui s'inscrivent de plus en plus dans des logiques de développement local. Que ces acteurs appartiennent à des institutions publiques ou relèvent de la société civile, il existe une vraie dynamique coopérative sur ce territoire. Ce partenariat doit être préservé et renforcé.

Changer nos représentations

Enfin, il nous semble aujourd'hui nécessaire de renouveler le regard sur la pauvreté et la précarité. L'apport de la méthodologie développée par la MRIE (Mission régionale d'information sur l'exclusion) dans la sixième partie de son Dossier 2016 devra constituer, selon nous, le nouveau cadre de référence de la prochaine actualisation statistique de l'étude.

De même, nous invitons les commanditaires de ce travail à regarder du côté de l'ethnographie pour mettre en lumière les nouvelles figures de la pauvreté et transformer nos représentations des processus d'exclusion.



• B •

Les compléments de l'enquête





Séance de synthèse réunissant les partenaires du comité de pilotage pendant la pause du déjeuner, lors des 11^e Rencontres d'Interaction.

1 • Des acteurs engagés...

La marque de fabrique de la première enquête commanditée par Alfa3a avait été la forte implication des partenaires institutionnels et associatifs dans le dispositif mis en place. Au-delà des chiffres, il était nécessaire de recueillir, d'accueillir des faits, des témoignages, des expériences, des points de vue, des attentes... toutes choses qui ont nourri, en compléments mais aussi en appui, la synthèse rédigée par Emmanuelle Bonerandi-Richard. En 2010 donc, une forte place avait été laissée aux différents acteurs de l'intervention sociale.

En 2016, les commanditaires de l'étude ont souhaité solliciter à nouveau ces partenaires pour qu'ils contribuent activement au présent diagnostic et se réinscrivent dans le partenariat proposé par de nouvelles Rencontres d'Interaction. La première table ronde, qui réunissait une bonne trentaine de partenaires, a donné le signal de ce nouvel engagement. La motivation était même très palpable. Cela s'est traduit par différentes formes de participations auxquelles ont répondu avec intérêt les personnes contactées.

À juste titre, les partenaires institutionnels ont fait remarquer, lors de la première rencontre de remise en route du dispositif, qu'il était tout à fait erroné de croire que rien ne s'était passé entre 2011 et 2016, que les écarts s'étaient creusés dans les chiffres mais aussi dans les faits. Les services de l'État comme ceux du Département ont mené, seuls ou de concert, des actions ponctuelles et ciblées, conduit aussi des réflexions internes afin de faire évoluer pratiques professionnelles et dispositifs d'action sociale.

La première enquête consacrée à la pauvreté et à la précarité dans l'Ain a bien contribué à conforter les actions qui visent à les faire reculer. Reste – et cette volonté était partagée par la plupart des partenaires – que la seconde enquête se devait d'être mieux suivie d'effets et d'initiatives, ce qui, quelques mois après sa publication, semble être heureusement le cas. Conçue pour devenir un observatoire, l'enquête Pauvreté et Précarité dans l'Ain a toujours eu l'ambition d'améliorer les modes opératoires, comme le voulait l'intuition initiale du conseil d'administration d'Alfa3a.

Quatre modalités participatives ont été mises en place.

■ Un Comité de pilotage « contributeur » : composé de représentants d'Alfa3a, de la Caisse d'allocations familiales de l'Ain, de la CPAM de l'Ain, de l'État représenté par la DDCS, du Conseil

départemental de l'Ain, de la MSA Ain-Rhône, du Réseau Alerte et du magazine *Interaction*, ses membres ont toujours été mobilisés pour piloter l'étude et réagir aux différentes analyses produites. Ils ont ainsi participé à ce que le sociologue François Dubet nomme une épreuve de vraisemblance...

■ L'organisation de trois tables rondes, d'avril à juin 2016, réunissant une cinquantaine de personnes sur les thèmes suivants :

– État des lieux de la pauvreté et la précarité dans l'Ain en 2016,

– La participation des personnes et le pouvoir d'agir,

– L'évolution des politiques publiques et lutte contre la pauvreté.

■ Une série de cinq entretiens (individuels ou collectifs) d'acteurs associatifs et d'un bailleur social, engagés sur le terrain de la lutte contre la pauvreté dans l'Ain.

■ Une journée de restitution des résultats de l'étude, dans le cadre des 11^e Rencontres d'Interaction, le 15 décembre 2016 à Ambérieu-en-Bugey. Plus de trois cents personnes ont échangé et neuf propositions ont émergé des différents ateliers ! La présence pour la seconde fois du sociologue Serge Paugam a souligné cette exigence de continuité.

L'impression première pour l'équipe en charge de la réalisation de l'étude a été de constater une forte mobilisation des acteurs de la société civile et l'existence d'un réseau particulièrement dynamique des partenaires engagés dans des projets multiples de lutte contre la précarité et la pauvreté, et ce malgré l'étendue et la disparité géographiques de l'Ain.

Afin de rendre compte de la connaissance des acteurs de la situation locale, nous avons pris le parti de s'appuyer sur les trois thématiques des tables rondes.

Première table ronde

État des lieux de la pauvreté et de la précarité dans l'Ain en 2016

Au-delà de la pauvreté, le débat s'est plutôt centré sur les questions de précarité, qui rendent mieux compte selon les participants des situations multiples et variées des personnes concernées par la pauvreté. Il s'est agi d'appréhender la précarité, comme un processus et un risque, non comme un état statique. Des dénominations plus contemporaines sont aujourd'hui préférées par les acteurs de l'Ain pour décrire ces situations de pauvreté. On retiendra notamment le concept de « vulnérabilité », qui semble mieux correspondre aux réalités d'aujourd'hui. Au-delà de ce débat sémantique, le discours des acteurs semble confirmer ce que les données statistiques traduisent : une dégradation de la situation locale qui inquiète les acteurs, bien conscients de l'image toujours tenace (et réelle) d'un département relativement aisé. Selon les acteurs, l'Ain est concerné par la pauvreté et sa population est confrontée à une quadruple « fracture » : médicale, sociale, territoriale et numérique.

Une fracture médicale

Un des constats unanimement partagés par les acteurs présents a été celui des déserts médicaux. L'Ain est confronté à une offre de soins insuffisante au regard des besoins.

L'accès aux soins, de nature généraliste ou spécialisée, demeure préoccupant sur tout le territoire et particulièrement dans les zones rurales.

Il y a une inquiétude forte des acteurs unanimement partagée et les données rapportées par la MSA quant au non-recours au nouveau dispositif de CMU ne sont pas rassurantes.

Il est de plus en plus difficile de se faire soigner dans l'Ain, en particulier quand on habite en milieu rural et qu'on se trouve en situation de pauvreté.

Ce contexte crée des situations de renoncement, même dans la principale ville du département : « Je voudrais parler du déficit de médecins généralistes et de professionnels de santé en général sur le territoire de Bourg-en-Bresse, même sur l'agglomération. Avec au niveau des parcours de soins, des renoncements de personnes qui ne se soignent pas et même au niveau du dépistage de la santé bucco-dentaire », interpelle Denise Darbon

Ces éléments discursifs sont partagés et repris par le responsable du Carrefour santé mentale précarité lors d'un entretien.

Les problématiques dites de « santé mentale » deviennent inquiétantes par leur nombre grandissant et par leur nature nouvelle (syndrome de Hikikomori).

Les personnes concernées par des souffrances psychiques n'expriment pas forcément de demandes de soins, ce qui ne permet pas aux institutions ordinaires (Centre médico-psychologique, Centre hospitalier spécialisé, etc.) d'y répondre...

Une fracture sociale

Elle s'exprime dans le sentiment partagé que de plus en plus de personnes concernées par des situations de pauvreté témoignent d'une grande solitude. La disparition des liens de solidarité familiale concomitante à celle plus contemporaine des liens de solidarité organique crée des situations d'isolement particulièrement aiguës. Il y a des individus confrontés à une solitude complète : « C'est vrai qu'on était parti sur l'accès au droit, mais le point principal qu'on remarque, nous, en évolution, c'est la solitude des personnes qui viennent nous voir. Une solitude complète. Donc, effectivement, après tout ce qu'on entend autour de la table, une personne seule va être beaucoup plus fragile, va avoir beaucoup plus de mal à s'en sortir toute seule. Cette solitude, c'est impressionnant. Il y a beaucoup de femmes seules et de jeunes seuls, des jeunes qui viennent d'autres régions pour trouver du travail, ça c'est nouveau, des jeunes du Nord de la France qui arrivent chez nous, des femmes seules, des hommes seuls. Cette solitude, elle est effectivement au centre et j'apprécie beaucoup votre analyse. Le fait de demander à ces personnes de se projeter, d'avoir des projets, alors qu'elles sont complètement cassées. Nous au Secours catholique, on dit qu'on pousse à être avec les personnes, tellement on ne peut pas les remettre en route. On est à côté d'elles. Des personnes qui sont tellement au bout du rouleau. Il ne suffit pas de leur dire "Allez ! Va chercher du travail" ou "Prends ta voiture que tu n'as pas pour aller faire ton rendez-vous RSA à 15 km". Voyez, et vous parlez de la désespérance au départ... Mais cette solitude entraîne effectivement tout cela », rappelle Bénédicte Duthoit.

On parlera alors de situations de grande vulnérabilité, qu'il est parfois difficile de percevoir pour les acteurs. Elles deviennent visibles notamment dans les moments de crise, ce qui complexifie les moyens d'y répondre...



Une fracture territoriale

L'Ain est un territoire très étendu, dont on sait que son développement est fortement marqué par l'attractivité économique des deux grandes métropoles mitoyennes : le Grand Genève et Lyon Métropole.

Le marché immobilier est donc très tendu dans les cantons limitrophes aux deux agglomérations et particulièrement peu actif dans les zones rurales et éloignées des centres urbains :

« Sur le Pays de Gex, il y a d'abord l'attrait de l'emploi. Ils se disent : on va d'abord trouver un emploi et on devrait trouver un logement. Sauf que c'est plus compliqué. Du coup, on se retrouve avec beaucoup de personnes en situation de précarité, voire des travailleurs qui peuvent avoir des revenus jusqu'à 2 000 ou 3 000 € par mois, parce qu'ils vont travailler en Suisse, et qui sont dans une situation de précarité par l'absence de logement. Certains dorment dans leur voiture », souligne Corinne Gautherin, directrice de la Cohésion sociale.

Les difficultés de mobilité sur un territoire aussi vaste deviennent cruciales dans le domaine de la lutte contre les exclusions et semblent une réalité observée sur ce département :

« À Pont-de-Vaux, des personnes qui sont en recherche d'emploi actuellement doivent se déplacer sur Bourg et n'ont pas de moyen de locomotion. Effectivement, il y a cette exaspération, ce découragement. Il y a plusieurs lieux, la même chose pour Vonnas peut-être, où on s'aperçoit qu'il y a des personnes qui doivent se déplacer, qui n'ont pas de moyens de déplacement et où il n'y a pas de transport en commun classiques, et les gens baissent les bras et arrêtent. Ça, c'est une réalité », explique Bénédicte Duthoit.

Une fracture numérique

Absente de l'étude 2010, la question de la fracture numérique a été très présente auprès de personnes rencontrées notamment lors de la première table ronde. Le recours quasi systématique et parfois absolument nécessaire à l'outil numérique pour prétendre à certaines prestations légales génère des problèmes nouveaux d'accès aux droits. La fracture numérique est bien visible pour les acteurs du département. Elle est discriminante et facteur d'exclusion.

« Aujourd'hui, nous avons une vision territoriale de la question de la précarité. Nous constatons, majoritairement, des services publics qui pour beaucoup dématérialisent l'ensemble de leurs services et un public en face doublement pénalisé. Effectivement, on a une fracture sociale et en plus une fracture numérique, qui fait le lien parfois avec une santé de plus en plus touchée.

On accompagne aujourd'hui des publics avec lesquels on se retrouve en difficulté, qui sont suivis par les travailleurs sociaux et qui peut-être ne l'étaient pas avant. Nous ne sommes pas toujours outillés sur l'ensemble du territoire. Il existe très peu de lieux ciblés, qui permettent l'accès à des espaces publics numériques. Et ça touche tous les publics. Sur Bourg, par exemple, où nous sommes un espace public numérique, nous recevons tout type de public, du plus jeune au plus vieux, mais on se rend bien compte sur les autres territoires, on se retrouve en difficulté, même nous les professionnels. On a beau équiper nos professionnels avec des 3 G ou 4 G, on a quand même des zones blanches sur le département. Même avec la bonne volonté, même en amenant tous les outils, on ne peut pas donner accès au droit au public », observe Emmanuel Maquet, directeur du Service orientation formation insertion emploi Alfa3a.

Deuxième table ronde

Participation des personnes et pouvoir d'agir

Alors que les constats de l'étude 2010 témoignaient de la très faible participation des personnes concernées dans les différentes politiques et dispositifs locaux de lutte contre les exclusions, force est de constater en 2016 qu'une véritable dynamique participative s'est mise en œuvre dans l'Ain. Pour autant, certains freins subsistent notamment au niveau des professionnels de l'action sociale.

Le pouvoir d'agir des habitants : une réalité dans le département ?

Deux facteurs se sont conjugués pour contribuer au développement de la participation sociale sur le territoire. De nombreux dispositifs ont vu le jour en même temps que la société civile² innovait dans le domaine de l'empowerment, dénommé « pouvoir d'agir » en France.

Le RSA a souvent été cité en exemple : « Dans le cadre du RSA, la loi impose que les usagers puissent participer aux commissions locales d'insertion. Il a été mis en place non pas un tirage au sort de gens pour participer. On s'est appuyé sur des groupes de bénéficiaires du RSA. Nous aussi, on a pris la porte d'entrée de l'animation de ces groupes par les centres sociaux. Ils savent faire, ils savent développer le pouvoir d'agir des gens. Du coup, ces groupes se réunissent. Alors les gens bougent, ils ne sont pas prêts, ils ont un parcours, ils ne sont pas toujours dans le même groupe. Donc, les gens participent. Ils ont fait revoir un règlement (...) Ils ne participent pas qu'à la commission. Ils participent à l'amélioration des courriers pour qu'ils les comprennent mieux ; certains ont travaillé sur développer des jardins... », indique Arlette Félizat-Abry

L'apparition des conseils citoyens a été également une opportunité de créer des nouvelles dynamiques participatives avec le soutien de certains centres sociaux et des initiatives singulières comme dans les quartiers en politique de la ville d'Oyonnax. On perçoit une véritable appétence des acteurs locaux pour ces méthodes d'intervention collective qui redonnent la parole et des moyens d'actions aux personnes concernées comme c'est le cas à Bourgen-Bresse : « Le CCAS a mis en place un comité des usagers (voir Interaction 88 p. 45) en début d'année. Ils sont douze personnes chargées de faire des propositions au CCAS, de donner leur avis. L'idée est venue quand on a mis en place des prêts à taux 0 en 2009. Nous avions besoin de discuter avec des usagers. On les avait consultés et ils nous avaient donné leur ressenti avant qu'on les mette en place. Actuellement, nous travaillons à la mise en place d'une mutuelle communale.

Concernant un travail plus partenarial, nous avons conduit l'action Accès aux droits avec la CAF, le Conseil départemental, en lien avec les centres sociaux, etc. C'est vraiment une action où les usagers ont pu s'exprimer et nous faire part de leurs difficultés... », cite Denise Darbon.

Au-delà de ces actions locales, c'est bien la question plus globale de l'effectivité de la citoyenneté qui est interrogée et mise en pratique ici. Cela témoigne d'une dynamique nouvelle au regard des constats établis en 2010 : « Alors que la démocratie participative est au cœur du débat public depuis plusieurs années, les personnes en situation de précarité semblent vouées à demeurer à l'écart de tout pouvoir de décision » (Extrait de l'État des lieux 2010 – p.112).

Des professionnels parfois démunis, mais convaincus.

Les échanges de la table ronde ont également mis en lumière certaines difficultés des travailleurs sociaux face à ces nouvelles modalités d'intervention. Certains ont ainsi pu témoigner de leur manque d'outils d'intervention pour accompagner des groupes d'usagers.

Même si certains centres de formation³ innovent aujourd'hui dans ce domaine, les professionnels en activité n'ont pas toujours les moyens de se former et font part de leur besoin de se doter de compétences nouvelles pas forcément transmises lors de leur formation initiale.

Par ailleurs, la participation des usagers demande du temps et des modalités différentes d'évaluation de son impact pour les personnes concernées et de ses effets sur les facteurs d'exclusion. Pour le moment, ces conditions ne semblent pas toujours réunies sur le département de l'Ain. Les approches de l'action sociale restent encore trop sectorielles (personnes âgées, handicap, insertion, etc.) et construites sur des dispositifs centrés sur les individus (contrat d'insertion, projet personnalisé, etc.), pour rendre possible

des dispositifs d'empowerment. Cet environnement n'est pas propice à la mise en œuvre de la participation sociale.

L'Ain n'échappe pas à ces difficultés, malgré un intérêt affiché des acteurs, y compris des élus⁴, pour associer de plus en plus les usagers aux dispositifs locaux de lutte contre les exclusions.

Rappelons pour conclure le récent Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social, publié en 2015 à l'issue des États

généraux du travail social. Son axe 1, dénommé « Faire participer les personnes et mieux les accompagner ! », propose deux premières actions qui font écho aux propos rencontrés lors de cette deuxième table ronde :

- organiser la participation des personnes à la conception des politiques publiques ;
- introduire la participation des personnes dans les textes relatifs à la contractualisation des établissements et des services.



2 • Voir à ce propos le Collectif Pouvoir d'agir : <http://www.pouvoirdagir.fr/>

3 • Il a notamment été fait écho au collectif Soif et à leur module de formation Précarité construit avec des chercheurs, des formateurs et des personnes concernées par l'exclusion : <http://www.collectif-soif.fr/>

4 • Voir la partie sur le traitement des questionnaires aux élus.

Troisième table ronde Évolution des politiques publiques et lutte contre la pauvreté

La période 2010-2016 a été riche en évolution des politiques publiques de lutte contre la pauvreté, qui sont en train de passer d'une logique sectorielle centrée sur des dispositifs à une démarche territoriale de développement local. L'Ain a été particulièrement actif en la matière, même si d'autres expériences en région Auvergne-Rhône-Alpes mériteront de la part des acteurs du département une attention particulière.

Une multitude de dispositifs, mis en œuvre par des acteurs engagés

Sans prétendre à l'exhaustivité, les acteurs du territoire ont pu rappeler l'existence de nombreux plans ou programmes d'action en œuvre sur le territoire :

- Plan départemental de l'insertion (2014-2019)⁵, qui détaille les dispositifs mis en place par le Département pour les bénéficiaires du RSA. Il est à noter que nombre d'acteurs de la société civile ont fait part de leur désapprobation des politiques jugées répressives ou stigmatisantes du Plan d'action de lutte contre la fraude pour une gestion rigoureuse du RSA...

- Schéma départemental des personnes handicapées (2015-2020)⁶ ;
- Plan Seniors 01⁷ ;
- Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), en cours d'élaboration au moment de la réalisation de l'étude.

Ces différentes politiques publiques sont mises en œuvre grâce aux professionnels des collectivités locales et des institutions publiques et à la mobilisation des acteurs de la société civile. Il est assez remarquable dans ce département de noter que le partenariat fonctionne assez bien et permet de mettre en œuvre des dispositifs avec une certaine efficacité : le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) a été souvent cité en exemple.

De l'intervention sociale au développement social local

Depuis la promulgation le 7 août 2015 de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)⁸, les départements sont devenus compétents pour mettre en œuvre toute aide ou action relative « au développement social », qui devient une compétence codifiée dans le CASF :

[...] « Le Département est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge. [...] »

Extrait de l'article L3211-1 du CASF,

Cela suppose au préalable de s'entendre sur la définition de ce que recouvre cette notion de développement social et nous proposons de nous référer ici à celle que nous propose Cyprien Avenel : « *Par-delà la diversité de ses filiations et de ses promoteurs, la notion de développement social est portée par la volonté de promouvoir la mise en œuvre de politiques émancipatrices, participatives, et pas seulement curatives et assistancielles.*

Elle apparaît comme un moyen d'adaptation sur le territoire des politiques d'action sociale qui sont traditionnellement orientées vers des publics ciblés. Dans le cadre de la décentralisation, elle traduit la volonté de s'appuyer sur l'atout de la proximité et incarne l'ambition d'une approche plus locale et partenariale des politiques publiques, afin de dépasser les approches verticales et sectorielles⁹. L'Ain semble s'inscrire dans cette dynamique nouvelle et deux expériences ont particulièrement retenu notre attention :

Le contrat de territoire de la vallée de l'Albarine

Initié dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2015-2020, le Contrat de territoire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine fait suite à un diagnostic territorial témoignant d'une situation sociale complexe amenant les pouvoirs publics



à considérer ce territoire comme prioritaire en y associant des moyens financiers spécifiques.

Une démarche partenariale a permis l'élaboration d'un plan d'actions développé à partir de cinq grandes thématiques : habitat - urbanisme, emploi, mobilité, accès aux droits – accès à la santé et éducation – parentalité.¹⁰

Cette approche nous semble particulièrement novatrice et illustrative d'une démarche de développement local, par son approche centrée sur le territoire et la concentration de moyens au service d'une politique d'intervention élaborée par les acteurs locaux.

Elle devra dans les années à venir retenir l'attention des pouvoirs publics pour en mesurer l'efficacité et mieux appréhender les conditions nécessaires à son essaimage sur d'autres territoires.

Les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)



Alors que les PTCE¹¹ ne relèvent pas vraiment des politiques de lutte contre les exclusions, il nous a semblé particulièrement intéressant de rendre compte de la démarche active de l'association Tremplin qui a investi un PTCE du département, en tant qu'acteur économique. L'insertion est alors considérée comme un créateur d'activités et peut être également envisagée par les entrepreneurs et les édiles comme une ressource locale.

En s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, cette association propose un autre regard sur son activité et invite les acteurs économiques à mieux connaître leur environnement local. Même si une telle initiative reste marginale, elle témoigne à notre avis d'une dynamique nouvelle propice à l'innovation sociale.

Des actions régionales à prendre en compte

Des initiatives existent en région Auvergne-Rhône-Alpes qui peuvent attirer l'attention des acteurs de l'Ain soit par leurs aspects opérationnels, soit par leurs dimensions heuristiques.

L'expérimentation en cours « Zéro chômeur longue durée »



Cette expérimentation nationale a pour objectif de « pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi d'un territoire un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi »¹².

Avec dix territoires d'expérimentation dont Thiers et Villeurbanne en région Auvergne-Rhône-Alpes, cette action s'inscrit pleinement dans une démarche de développement local et constitue une initiative à notre sens particulièrement innovante dans le champ de la lutte contre les exclusions. En ce sens, le territoire de Thiers peut constituer pour l'Ain un territoire d'observation privilégié.

Les rapports régionaux de la MRIE¹³ et de la FAP¹⁴

Face à la prolifération des rapports et études dans le champ de la pauvreté et de la précarité, il nous semble intéressant de rappeler au regard des enjeux de cette étude l'existence du Dossier de la Mission régionale d'information sur l'exclusion et de l'éclairage régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'état du mal-logement en France de la Fondation Abbé Pierre.

Ces deux sources d'information et d'analyse sont particulièrement appropriées et constituent pour tous les acteurs du département une base de données particulièrement pertinente.

5 • http://www.ain.fr/jcms/int_50557/insertion

6 • http://www.ain.fr/upload/docs/application/pdf/2015-03/acc_schemadepartementalmdph_2015-2020_2015-03-20.pdf

7 • http://www.ain.fr/jcms/aw_141141/plan-seniors-01-agir-pour-veillir-ensemble

8 • <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

9 • « Le travail social au défi du développement social », *Vie sociale* 2016/1 (n°13), p. 115-137.

10 • http://www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/CONTRAT_DE_TERRITOIRE_CC_Vallee_Albarine.pdf

11 • <http://www.rhonealpes.fr/100-economie-sociale-et-solidaire.htm>

12 • <http://www.zerochomeurdelongueduree.org/>

13 • <http://www.mrie.org/>

14 • <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/rhone-alpes>

Des propositions pour l'avenir

La 11^e journée des Rencontres d'Interaction a été l'occasion de rendre compte des principaux enseignements de l'étude 2016. Mais elle a aussi été un moment d'échanges entre les nombreux participants à qui il a été demandé de faire quelques propositions concrètes. Celles reprises ci-dessous ont déjà été publiées dans le numéro 90 d'Interaction du mois de janvier 2017.

Reconnaître la valeur des activités non rémunérées

Coups de mains informels ou bénévolat organisé : ceux qui s'y adonnent contribuent à la société et développent des savoirs et des compétences. Pourquoi ne pas mieux les valoriser ? Une responsable ressources humaines d'une association a rédigé des fiches de postes pour ses bénévoles ; France Bénévolat délivre des « passeports bénévoles ».

Des interlocuteurs pour les travailleurs sociaux

Le développement des plateformes téléphoniques et des démarches en ligne prive aussi les travailleurs sociaux d'interlocuteurs en chair et en « voix ». Des correspondants dédiés ne pourraient-ils pas être joignables par les professionnels quand il faut s'expliquer sur une situation problématique ?

Des délais à raccourcir d'urgence

Ça vaut pour la mise en place d'une bourse étudiante, l'ajustement d'un montant de RSA, le versement des droits à la retraite ou un dossier d'aide au logement. Les délais génèrent a minima un surcroît de précarité. Vaste chantier – en terme d'organisation et de moyens – pour les administrations concernées.

Financer des actions construites localement

Les dispositifs nationaux doivent laisser de la place à des actions construites localement, adaptées aux besoins ou aux expérimentations issues du terrain. Et autoriser les financements correspondants.

Réduire les frais bancaires

Règles d'application à revoir du côté des banques, culture bancaire à acquérir côté

usagers : les initiatives déjà en place sont à évaluer, la lutte contre le surendettement est à activer (exemples cités : « Finance et pédagogie » de la Caisse d'épargne, interventions de la Banque de France auprès de groupes de travailleurs sociaux).

Accueils de jour pour personnes âgées

Un directeur de maison de retraite réclame l'ouverture de places d'accueil de jour « accessibles financièrement » pour les personnes âgées à faibles revenus. De plus en plus de personnes sont admises dans les EHPAD avec l'aide sociale complète. La ségrégation par l'argent menace le grand âge.

Aide en ligne et confidentialité

Les autorisations ont besoin d'être clarifiées pour les professionnels et les bénévoles amenés à aider les personnes à remplir des dossiers personnels en ligne (Pôle emploi, déclaration de revenus...).

Associer les personnes

Revendication répétée d'associer les usagers à tous les niveaux de réflexion, en particulier quand il s'agit de construire les actions qui leur sont destinées. « Ce serait un vrai changement. » Proposition corollaire: donner du temps aux professionnels pour travailler ce nouveau positionnement.

Un accueil inconditionnel par territoire

Cet accueil inconditionnel sur chacun des territoires, organisé en commun par les partenaires sociaux, doit améliorer la lutte contre le non-recours aux droits et aux aides facultatives (comme celles des CCAS).



2. Quand les maires sont à nouveau sollicités sur la pauvreté et la précarité

À la suite de l'enquête réalisée en 2010 auprès des maires du département, il a été convenu de reconduire ce dispositif en 2016, en n'en modifiant que légèrement le contenu. Une question sur la perception « d'une hausse des phénomènes de souffrance psychique » a été introduite (question 6)³⁰ et la durée de référence pour l'évolution des situations de pauvreté est passée de deux à cinq ans (question 3). Nous n'avons par ailleurs pas repris la question finale sur les expressions. Enfin nous avons ajouté un éclairage sur le niveau de coopération (question 13) et sur l'intérêt de promouvoir la participation des personnes (question 14).

L'objectif est ici aussi de pouvoir rendre compte des éventuelles modifications dans la représentation des situations de pauvreté des 410 maires³¹ de l'Ain, tout en pouvant à nouveau disposer d'une photographie actualisée de leur perception des phénomènes actuels de précarité. Avec un taux de réponse relativement plus faible (23 % - 94 questionnaires reçus contre 36 % en 2010), le premier constat pourrait être de s'interroger sur un possible désintérêt des élus au regard de cette question.

C'est d'autant plus inquiétant que dans le contexte de la décentralisation, c'est bien l'élu local à l'échelle de sa commune qui est considéré comme le représentant des pouvoirs publics pour lutter contre les situations de pauvreté.

94 maires ont répondu à l'enquête. Parmi eux, 26 sont élus dans une ville de moins de 500 habitants, 43 dans une ville de 500 à 1 999 habitants, 17 dans une ville de 2 000 à 4 999 habitants, 4 dans une ville de 5 000 à 9 999 habitants et seulement 4 dans une ville de 10 000 habitants ou plus. Les effectifs

des deux catégories hautes étant relativement faible, les chiffres totaux auront tendance à tendre vers les chiffres des plus petites communes.



Une pauvreté tout autant reconnue par les élus

Les situations de pauvreté et de précarité sont majoritairement reconnues par les élus avec exactement le même taux d'existence qu'en 2010 : 63 % (quelle que soit la taille de la commune). Cela signifie également qu'un tiers des maires considèrent qu'il n'existe pas de situation de pauvreté sur leur territoire. Ils sont la moitié (49 %) à estimer qu'elles sont quantitativement faibles, ce qui représente une baisse de 11 points par rapport à l'étude initiale, tout en demeurant l'effectif majoritaire.

C'est le critère « non renseigné » qui devient

important aujourd'hui (17 %) témoignant peut-être de la difficulté pour certains élus à objectiver le phénomène de pauvreté. Concernant l'hypothèse d'une augmentation de la pauvreté à court terme, les chiffres évoluent un peu avec un constat partagé d'une plus grande stabilité en 2016 (41 % contre 31 % en 2010) et d'une hausse des situations dans les mêmes proportions (un peu plus d'un tiers). À l'échelle décennale, les hausses deviennent même moins significatives en passant en dessous du tiers des réponses.

30 • Voir Nouveau questionnaire en annexe p. 30.

31 • Pour rappel, il y avait 419 communes en 2010.

Existe-t-il des situations de pauvreté sur votre commune ?

63 % des maires ont répondu positivement à la première question. Parmi eux, les maires des communes de moins de 500 habitants ont été 73 % à répondre « Oui ». Un seul maire des villes de 5 000 à 9 999 habitants juge qu'il existe des situations de pauvreté sur sa commune.

Les maires des communes de moins de 5 000 habitants semblent être plus sensibles aux situations de pauvreté sur leurs communes.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Oui	19	73 %	25	58 %	12	71 %	1	25 %	2	50 %	59	63 %
Non	7	27 %	14	33 %	5	29 %	2	50 %	2	50 %	30	32 %
NR	0	0 %	4	9 %	0	0 %	1	25 %	0	0 %	5	5 %
Total	26	100 %	43	100 %	17	100 %	4	100 %	4	100 %	94	100 %

En nombre, les situations de pauvreté sur votre commune sont-elles ?

17 % des maires jugent les situations de pauvreté en fort ou moyen nombre. Ce chiffre est en augmentation depuis l'enquête de 2010, où seulement 9 % des maires avaient répondu cela. Une majorité des maires jugent que les situations de pauvreté sont existantes mais en faible nombre.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Fortes	2	8 %	1	2 %	2	12 %	0	0 %	0	0 %	5	5 %
Moyennes	4	15 %	5	12 %	2	12 %	0	0 %	0	0 %	11	12 %
Faibles	13	50 %	22	51 %	8	47 %	1	25 %	2	50 %	46	49 %
Inexistantes	7	27 %	4	9 %	2	12 %	1	25 %	2	50 %	16	17 %
NR	0	0 %	11	26 %	3	18 %	2	50 %	0	0 %	16	17 %
Total	26	100 %	43	100 %	17	100 %	4	100 %	4	100 %	94	100 %

À votre avis, comment ce nombre a-t-il évolué sur votre commune depuis cinq ans ?

35 % des maires jugent l'évolution des situations de pauvreté en hausse. Ces chiffres varient grandement en fonction de la taille de la commune. En effet, aucun élu des villes de 10 000 habitants ou plus ne pense que le nombre de situations de pauvreté est en hausse alors que 46 % des maires de moins de 500 habitants pensent qu'il l'est.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Hausse	12	46 %	13	30 %	7	41 %	1	25 %	0	0 %	33	35 %
Stable	11	42 %	18	42 %	7	41 %	0	0 %	3	75 %	39	41 %
Baisse	1	4 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1	1 %
NR	2	8 %	12	28 %	3	18 %	3	75 %	1	25 %	21	22 %
Total	26	100 %	43	100 %	17	100 %	4	100 %	4	100 %	94	100 %

À votre avis, comment ce nombre a-t-il évolué sur votre commune depuis dix ans ?

65 % des maires jugent l'évolution des situations de pauvreté en hausse ou stable. Ce chiffre était de 55 % dans l'enquête de 2010. À noter qu'un tiers des maires ont préféré ne pas renseigner cette question.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Hausse	8	31 %	10	23 %	5	29 %	1	25 %	1	25 %	25	27 %
Stable	13	50 %	15	35 %	6	35 %	0	0 %	2	50 %	36	38 %
Baisse	0	0 %	1	2 %	1	6 %	0	0 %	0	0 %	2	2 %
NR	5	19 %	17	40 %	5	29 %	3	75 %	1	25 %	31	33 %
Total	26	100 %	43	100 %	17	100 %	4	100 %	4	100 %	94	100 %

Une perception proche des publics concernés par la pauvreté

Les familles monoparentales demeurent, pour les élus, le public le plus fréquemment touché (54 %) toutes communes confondues³², suivies comme en 2010 des personnes âgées (40 %) avec des valeurs sensiblement identiques. Ces deux catégories restent donc pour les maires les plus concernées par des situations de pauvreté. Néanmoins, avec 25 % des réponses, « les jeunes adultes » augmentent de cinq points par rapport à 2010, ce qui tend à confirmer qu'il y a une montée de la précarité de cette catégorie de population (ce qui est confirmé par

l'évolution du taux de pauvreté liée aux moins de 25 ans). Alors que l'étude précédente montrait que plus la taille de la commune augmentait, plus les élus avaient tendance à considérer qu'une diversité de personnes était concernée par la pauvreté, ce n'est plus vérifié aujourd'hui. On ne constate plus une diversité et une complexification des types de public en lien avec l'augmentation de la taille de la commune. Cette complexité et cette diversité sont présentes aujourd'hui quelle que soit la catégorie de communes regardée.

Quelles sont les personnes particulièrement concernées par la pauvreté sur votre commune ?

54 % des maires estiment que les familles monoparentales sont particulièrement concernées par la pauvreté, contre 46 % en 2010. La deuxième catégorie touchée par la pauvreté serait les personnes âgées, suivie des couples avec enfants et des jeunes adultes. Les personnes âgées seraient surtout en difficulté dans les petites communes.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Jeunes adultes	5	19 %	10	23 %	7	41 %	1	25 %	1	25 %	24	26 %
Couples sans enfant	0	0 %	2	5 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2	2 %
Couples avec enfants	8	31 %	11	26 %	5	29 %	1	25 %	0	0 %	25	27 %
Familles monoparentales	17	65 %	22	51 %	9	53 %	1	25 %	2	50 %	51	54 %
Personnes âgées	11	42 %	14	33 %	11	65 %	0	0 %	1	25 %	37	39 %
Population étrangère	2	8 %	4	9 %	2	12 %	0	0 %	0	0 %	8	9 %
Autres	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2	50 %	2	2 %
NR	7	27 %	12	28 %	1	6 %	3	75 %	2	50 %	25	27 %

32 • Nous avons repris ici les grandes catégories de communes utilisées dans l'enquête 2010 : « Moins de 500 habitants », « De 500 à 1 999 habitants », « De 2 000 à 4 999 habitants », « De 5 000 à 9 999 habitants » et « 10 000 habitants et + ».

Une crise économique qui perdure et qui continue de peser sur les situations de pauvreté

Ici encore, les tendances se ressemblent quand on regarde les difficultés qui caractérisent selon les maires les situations de pauvreté : les difficultés économiques constituent toujours pour les élus une caractéristique dominante de ces situations.

Elle devient d'ailleurs majoritaire en 2016 (56 % concernent des difficultés de « pouvoir d'achat / ressources »), alors que l'emploi passe en deuxième position (50 % concernent la catégorie « perte/ difficultés d'emploi »).

Cela nous semble significatif d'une forme de paupérisation monétaire de la population, perçue en tous cas comme telle par les élus.

Ici aussi, les distinctions présentes dans le traitement du questionnaire 2010 au regard de la taille de la ville s'estompent en 2016.

Il n'y a pas de caractéristique plus spécifique

d'un type de commune à l'autre. Les difficultés sont plus diffuses.

La problématique « problème de santé / accès aux soins », qui est une nouveauté de l'enquête 2016, pèse pour plus de 20 % dans les réponses. C'est donc significatif.

Ce problème, qui est particulièrement sensible pour les acteurs de l'insertion, concerne donc également les élus.

Pour autant, à la question suivante et nouvelle de l'enquête 2016, ces mêmes élus considèrent à plus de 53 % qu'il n'y a pas « de hausse des phénomènes de souffrance psychique liée à la précarité » sur leur territoire.

Ce ne serait donc pas tant un problème nouveau qu'une catégorie présente et rendue visible par son apparition dans la nouvelle enquête.

Quelles sont les difficultés qui caractérisent le plus ces situations de pauvreté ?

Quand 54 % des maires répondaient la perte d'emploi ou la difficulté d'en trouver un en 2010, ils ne sont plus que 49 % en 2016. 56 % jugent que le manque de pouvoir d'achat caractérise le plus les situations de pauvreté.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Mal-logement	5	19 %	5	12 %	3	18 %	0	0 %	1	25 %	14	15 %
Manque de formation	2	8 %	7	16 %	2	12 %	1	25 %	1	25 %	13	14 %
Problème de mobilité	6	23 %	9	21 %	6	35 %	1	25 %	2	50 %	24	26 %
Isolement	8	31 %	8	19 %	4	24 %	0	0 %	0	0 %	20	21 %
Perte/difficulté d'emploi	14	54 %	19	44 %	10	59 %	1	25 %	2	50 %	46	49 %
Difficultés familiales	10	38 %	13	30 %	9	53 %	1	25 %	2	50 %	35	37 %
Difficultés d'accès aux loisirs et à la culture	0	0 %	1	2 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1	1 %
Pouvoir d'achat/ressources	14	54 %	26	60 %	11	65 %	1	25 %	1	25 %	53	56 %
Problème de santé accès aux soins	5	19 %	10	23 %	4	24 %	0	0 %	1	25 %	20	21 %
Autres	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1	25 %	1	1 %
NR	6	23 %	12	28 %	2	12 %	3	75 %	2	50 %	25	27 %

Existe-il une hausse des phénomènes de souffrances psychiques liées à la précarité ?

La grande majorité des maires répondent « non » à cette question. Le « oui » arrivant même en dernière position, derrière les maires n'ayant pas souhaité répondre.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Oui	7	27 %	7	18 %	6	35 %	0	0 %	1	25 %	21	23 %
Non	13	50 %	22	55 %	9	53 %	2	50 %	2	50 %	48	53 %
NR	6	23 %	11	28 %	2	12 %	2	50 %	1	25 %	22	24 %

Pensez-vous qu'il existe des situations de pauvreté cachée sur votre commune ?

40 % des maires jugent qu'il existe en effet des situations de pauvreté cachées. Ce chiffre est en hausse de 11 points en comparaison de l'enquête 2010. Ces chiffres sont surtout importants dans les communes de moins de 5 000 habitants où les maires semblent plus sensibilisés à cette question.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Oui	9	43 %	14	36 %	8	53 %	0	0 %	1	25 %	32	40 %
Non	4	19 %	6	15 %	2	13 %	0	0 %	3	75 %	15	19 %
NR	8	38 %	19	49 %	5	33 %	2	100 %	0	0 %	34	42 %

Des actions³³ communales qui évoluent peu et qui tendent à s'harmoniser

Les élus continuent d'agir majoritairement sur leur commune par des actions de proximité portées par leur CCAS, qui se focalisent sur l'accompagnement des personnes en difficulté (64 %) et des personnes âgées (54 %). Les aides d'urgence restent très présentes, avec notamment le recours fréquent à des aides financières pour la prise en charge de repas et/ou des factures liées au logement (le terme précarité énergétique apparaît d'ailleurs pour la première fois dans un questionnaire). Les aides pour les familles restent très utilisées avec les mêmes catégories citées : paiement de la cantine, service de garderie périscolaire et centres de loisirs. Les actions d'insertion et d'emploi demeurent faibles.

Comme en 2010, les élus continuent d'orienter très majoritairement les personnes en difficulté vers les structures d'action sociale territorialisées du département et vers les associations caritatives (Croix-Rouge, Secours catholique, Restos du cœur, etc.), comme si ces dernières constituaient une réponse de droit commun. Il semble bien que l'aide des associations caritatives soit aujourd'hui incontournable et complémentaire de l'aide apportée par

les services sociaux. Peu de propositions innovantes émergent de la dernière question libre de l'enquête, qui voit surtout le partenariat et le travail de proximité s'afficher comme des nécessités de l'action communale de lutte contre la pauvreté.

Enfin, concernant la coopération, qui constitue une nouvelle question de l'enquête 2016, les résultats sont très contrastés d'un type de commune à l'autre. Alors que 42 % des maires des communes de moins de 500 habitants jugent la coopération insuffisante, 50 % des maires de commune de 2 000 habitants et plus la considèrent comme satisfaisante, avec des formules de satisfaction assez encourageantes : « Excellentes relations avec le Service social », « Excellents contacts », « Fort maillage partenarial ».

Dans le traitement qualitatif des réponses, les difficultés de coopération se concentrent autour de la question toujours délicate du partage d'informations, comme l'écrit un élu qui regrette le « manque d'informations sous couvert de confidentialité, [qui] freine l'efficacité des aides pouvant être apportées » ...

33 • Nous avons repris globalement les mêmes thèmes que l'étude 2010 : voir p.121.

Quelles sont les actions mises en place par le CCAS ?

Quelle que soit la taille de la commune, on retrouve deux activités importantes pour les CCAS : l'accompagnement des personnes en difficulté et la prise en charge des personnes âgées.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Santé/accès aux soins	3	12 %	8	19 %	4	24 %	1	25 %	0	0 %	16	17 %
Accomp. person./ diff.	16	62 %	29	67 %	13	76 %	1	25 %	2	50 %	61	65 %
Petite enfance/jeunesse	6	23 %	10	23 %	4	24 %	1	25 %	1	25 %	22	23 %
Logement social	7	27 %	11	26 %	5	29 %	2	50 %	2	50 %	27	29 %
Insertion/emploi	3	12 %	6	14 %	3	18 %	1	25 %	0	0 %	13	14 %
Accès culture/loisirs	6	23 %	7	16 %	3	18 %	2	50 %	1	25 %	19	20 %
PA/dépendance	12	46 %	26	60 %	10	59 %	1	25 %	3	75 %	52	55 %
Autres	3	12 %	5	12 %	1	6 %	1	25 %	1	25 %	11	12 %
NR	5	19 %	9	21 %	3	18 %	2	50 %	0	0 %	19	20 %

À quels niveaux les actions doivent-elles être mises en place ?

Plus d'un tiers des maires jugent qu'il est préférable que les actions soient mises en place à l'échelle de l'intercommunalité. 45 % des maires estiment que ces actions doivent l'être à une échelle encore plus grande, départementale ou nationale.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Commune	5	19 %	14	33 %	6	35 %	2	50 %	1	25 %	28	30 %
Intercommun.	8	31 %	18	42 %	7	41 %	1	25 %	3	75 %	37	39 %
Département	6	23 %	9	21 %	5	29 %	0	0 %	2	50 %	22	23 %
État	7	27 %	5	12 %	6	35 %	0	0 %	3	75 %	21	22 %
NR	11	42 %	13	30 %	5	29 %	2	50 %	0	0 %	31	33 %

Concernant la coopération et le travail en réseau

42 % des maires des communes de moins de 500 habitants jugent la coopération insuffisante, en opposition 50 % des maires des communes de 10 000 habitants ou plus la jugent satisfaisante. Il faut peut-être mettre en alerte les maires des grandes villes pour qu'ils n'oublient pas les petites communes.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Satisfaisants	8	33 %	15	37 %	8	50 %	2	50 %	2	50 %	35	39 %
Insuffisants	10	42 %	13	32 %	3	19 %	0	0 %	1	25 %	27	30 %
NR	6	25 %	13	32 %	5	31 %	2	50 %	1	25 %	27	30 %

Une participation des populations en situation de pauvreté et de précarité à la vie de la commune qui reste compliquée à mettre en œuvre

Alors que de nouveaux dispositifs participatifs ont émergé comme les conseils de quartier (cités en exemple par les communes concernées ayant répondu à l'enquête), l'intérêt des élus pour ce type de démarches nous a semblé une question pertinente à introduire. Avec 30 % des effectifs, la réponse « J'y suis favorable » arrive première, alors que les oppositions concernent moins de 3 % des élus.

Ces chiffres sont très encourageants et confortés par le sentiment partagé (30 % des réponses) que « cela améliorerait la pertinence et l'efficacité des dispositifs et des actions ». Mais la participation des usagers reste « difficile à mettre en œuvre » pour

26 % des élus, alors que 25 % n'ont pas répondu à la question. Il reste du chemin à parcourir pour la généraliser, mais on perçoit nettement ici une dynamique favorable émerger. Cette dynamique est confirmée par la question de la participation effective des usagers. Alors que le « non » était la réponse la plus fréquente en 2010 (42 %), le « oui » (23 %) est devant le « non » (19 %) en 2016.

Cependant, il y a plus de 31 % des élus qui ne savent pas répondre à cette question. Quand ils le savent, ce sont les associations, sport, loisir, culture et le bénévolat qui sont le plus souvent cités comme lieux d'investissement.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
J'y suis favorable	8	26 %	14	27 %	4	21 %	0	0 %	3	60 %	29	26 %
Je n'y suis pas favorable	0	0 %	1	2 %	1	5 %	1	25 %	0	0 %	3	3 %
C'est difficile à réaliser	7	23 %	14	27 %	4	21 %	0	0 %	0	0 %	25	23 %
Cela améliorerait la pertinence	11	35 %	11	22 %	5	26 %	1	25 %	1	20 %	29	26 %
NR	5	16 %	11	22 %	5	26 %	2	50 %	1	20 %	24	22 %

Les personnes en situation de pauvreté participent-elles à la vie sociale de la commune ?

« Ne sait pas » est la réponse la plus donnée à cette question. La deuxième réponse est le « NR », cela indique que les maires ne sont pas sensibles à cet aspect. Malgré tout, dans les communes de moins de 500 habitants, 41 % des maires affirment que les personnes en situation de pauvreté participent à la vie sociale.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Oui	11	41 %	5	12 %	4	24 %	0	0 %	2	50 %	22	23 %
Non	4	15 %	11	26 %	3	18 %	0	0 %	0	0 %	18	19 %
Ne sait pas	5	19 %	16	37 %	7	41 %	2	50 %	0	0 %	30	32 %
NR	7	26 %	11	26 %	3	18 %	2	50 %	2	50 %	25	26 %

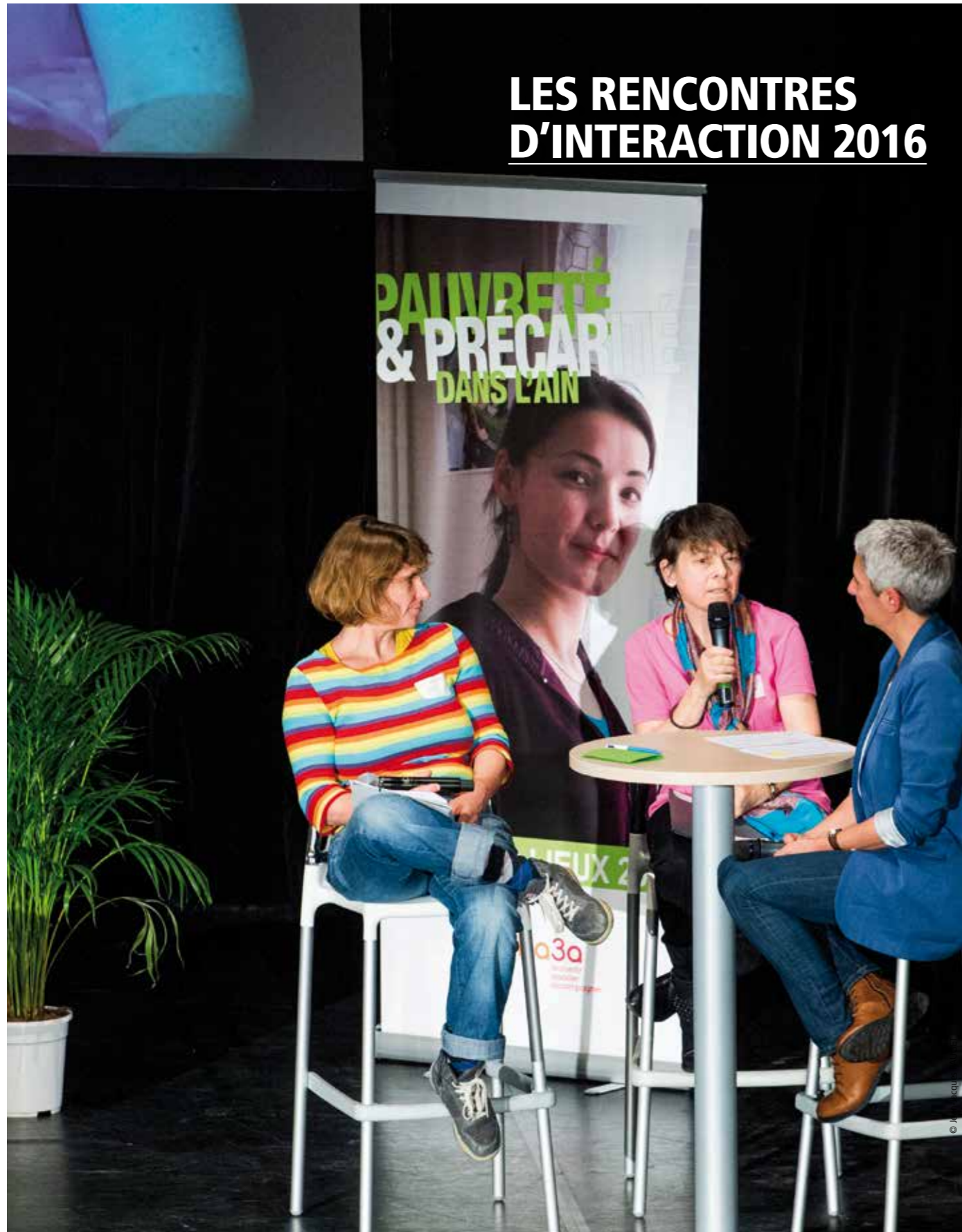
Si oui, de quelles façons s'investissent-elles ?

Si beaucoup de maires n'ont pas répondu à cette question (76 %), nous pouvons voir que le bénévolat et les associations aident beaucoup les personnes en situation de pauvreté selon certains maires.

	Moins de 500 hab		De 500 à 1 999 hab		De 2 000 à 4 999 hab		De 5 000 à 9 999 hab		10 000 hab et +		Total	
Associations, sport, loisirs, culture	6	23 %	3	7 %	2	12 %	0	0 %	1	25 %	12	13 %
Parents d'élèves	3	12 %	3	7 %	1	6 %	0	0 %	1	25 %	8	9 %
Bénévolat	8	31 %	4	9 %	3	18 %	0	0 %	1	25 %	16	17 %
Mandats électifs	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1	25 %	1	1 %
Autres	2	8 %	0	0 %	0	18 %	0	0 %	0	0 %	2	12 %
NR	16	62 %	36	84 %	13	76 %	4	100 %	2	50 %	71	76 %

**LES RENCONTRES
D'INTERACTION 2016**

**PAUVRETE
& PRECAR
DANS L'AIN**



• C •

**Les 11^{es} Rencontres
d'Interaction**



Programme / Jeudi 15 décembre 2016

Animation : Agnès Bureau, journaliste.

- 9h00
Accueil – Café
- 9h30
Introduction
- 9h45
« Homo sapiens » / témoignages vidéo
- 9h50
Restitution de l'enquête : état des lieux de la pauvreté et de la précarité dans l'Ain par Nicolas Bérut, ingénieur social et directeur du Collège coopératif Auvergne Rhône-Alpes
- 10h30
Conférence – **Serge Paugam**, sociologue, directeur d'études à l'EHESS
Débat avec la salle
- 11h45
Ateliers
→ Que pouvons-nous changer concrètement dans nos dispositifs et nos comportements ?
Travail en atelier à partir des propositions et constats issus de vos retours (voir ci-contre) et des tables rondes préparatoires.
- 12h30
Pause déjeuner
- 14h00
« Homo sapiens » / témoignages vidéo
Synthèse des ateliers du matin
- 14h30
Table ronde 1
« Évolutions des dispositifs et des territoires : quelles conséquences sur la lutte contre la pauvreté et la précarité ? »
Annaïg Abjean, directrice de la MRIE (Mission régionale d'information sur l'exclusion)
Philippe Abel, Pôle Solidarité et accès aux droits, DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale)
Thierry Clément, directeur général adjoint à la solidarité, Conseil départemental de l'Ain
Anny Sanlaville, vice-présidente de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée
Liliane Blanc-Falcon, présidente de l'ex-Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine
Martial Do, directeur général de Tremplin
Bruno Savy, directeur de Soliha Ain (Solidaires pour l'habitat), réseau Alerte
- 15h30
Table ronde 2
« Place aux précaires : de l'intention à la réalité »
Pascale Anglade, ATD Quart-Monde
Jean-Michel Ballard, directeur adjoint de la CAF de l'Ain
Denise Darbon, adjointe à l'action sociale et au logement, Ville de Bourg-en-Bresse
Jean-Pierre Goulard, directeur général adjoint en charge des services à la population, Ville d'Oyonnax
José Miguel Ormazabal, directeur du centre social Le Lavoir, Ambérieu-en-Bugey
Karine Terraz, co-responsable Emmaüs Bourg-Servas
- 16h30
Serge Paugam, commentaires et réactions
- 17h00
Conclusion ... et perspectives

Le programme complété sera consultable sur le site Internet
www.interaction01.info



CONFÉRENCE

Serge Paugam, sociologue, directeur d'études à l'EHESS

Je voudrais à nouveau vraiment vous remercier de cette invitation. J'avais déjà eu beaucoup de plaisir à être parmi vous, il y a six ans, pour l'état des lieux que vous aviez réalisé et c'est un vrai plaisir de renouer avec cette expérience pour réfléchir sur les indicateurs de pauvreté et de précarité. J'ai voulu aujourd'hui insister sur le délitement des liens sociaux et sur la façon de renforcer les solidarités. Je suis vraiment impressionné par le travail qui a été réalisé pour cette étude. Ce n'est pas du tout évident de collecter une telle masse de données et se réunir autour d'une étude aussi complète me semble tout à fait salutaire pour l'action sociale. On aimerait que des expériences aussi remarquables puissent voir le jour dans tous les départements. Il nous faut des boussoles, surtout dans une période où le changement social semble s'accélérer.

Dans les années 60-70, on parlait beaucoup de changement social. Des sociologues, des anthropologues, des historiens avaient été envoyés partout en France par le CNRS pour étudier le changement social à l'échelon local ou départemental. Ce qui avait donné des résultats tout à fait remarquables. Cette habitude s'est un petit peu perdue mais j'ai vraiment l'impression que ces observatoires du changement sont tout à fait essentiels et qu'il faudrait essayer de renouer avec cette approche.

Aujourd'hui, je voudrais tout d'abord essayer de replacer cette étude dans une expérience qui a été la mienne : le travail sur le processus de disqualification sociale. Je voudrais aussi revenir avec vous sur la problématique des liens sociaux et leur importance pour renforcer les solidarités. Nous allons réfléchir à comment une meilleure compréhension de la constitution et de l'évolution des liens sociaux ainsi que des processus de disqualification sociale peut nous aider à mieux intervenir dans le champ du social.

Un processus de disqualification sociale

Commençons par quelques éléments sur la disqualification sociale. Il y a exactement trente ans, j'étais sur le terrain dans un département qui ressemble un petit peu à l'Ain, celui des Côtes-d'Armor, en Bretagne. Je faisais mon enquête dans une ville moyenne, Saint-Brieuc, d'une taille assez similaire

à Bourg-en-Bresse. J'étais sur le terrain pour étudier le phénomène qu'on appelait à l'époque la nouvelle pauvreté. Cette enquête a abouti à ma thèse de doctorat, soutenue à la Haute école des sciences sociales, puis à la publication du livre *La disqualification sociale*.

Parfois, j'ai l'impression qu'il s'est passé beaucoup de choses en trente ans et, en même temps, je crois que les conclusions de *La disqualification sociale* restent encore valables. Il est curieux de voir qu'une recherche peut présenter un tel intérêt dans la durée. À l'époque, on commençait déjà à réfléchir à la crise de la société salariale et à prendre de plus en plus conscience de la fragilité des liens sociaux.

La recherche était basée sur la proportion de personnes recevant des allocations facultatives de l'aide sociale à l'enfance dans les Côtes-d'Armor. Comme dans beaucoup d'autres départements, on faisait le constat que ce budget augmentait de 25 % tous les ans. En partant de là, on a pris conscience qu'il fallait prendre en charge cette nouvelle pauvreté. Il fallait réfléchir à la manière de faire jouer les réseaux de solidarité pour éviter ce processus de disqualification sociale.

Mais, quelle est la logique de ce processus ? Tout d'abord, il rompt avec le portrait souvent dressé trop rapidement de pauvres pouvant se satisfaire d'un statut d'assistés. Il y a trente ans, quand j'interviewais les personnes contraintes de solliciter les services d'action sociale, je percevais davantage un sentiment d'humiliation. Pour eux, être dépendant, avouer sa dépendance, son obligation de dépendre des services d'action sociale, cette honte d'être stigmatisé, d'aller d'un guichet à l'autre pour demander de quoi vivre était une épreuve. Je n'ai jamais vu, à cette époque, de pauvres particulièrement heureux d'être pris en charge par les services d'action sociale. Ce qui mettait en lumière le poids de l'enfermement dans une catégorie stigmatisée, de vivre avec un statut peu valorisé, souvent à l'origine d'un rejet social. Ce processus de constitution d'une identité négative conduisait finalement à une accumulation de difficultés.

Je soulignais aussi qu'il s'agissait d'un processus. Or, on a tendance à enfermer les pauvres dans des catégories. Tous les dispositifs institutionnels ciblés

sur des populations ont tendance à considérer la pauvreté de façon statique. Depuis trente ans, je constate que c'est un véritable problème. On n'a pas encore totalement pris en compte la dynamique de la pauvreté, le fait qu'il s'agisse d'un processus avec différentes phases qu'il faut connaître pour agir.

Malheureusement, les dispositifs enferment les populations dans des boîtes, des catégories administratives et dans une temporalité d'action qui est toujours de courte durée. On se prive d'une vue globale du parcours de ces personnes en difficulté et on rate la mission d'accompagnement dans la durée. Je distingue donc des phases dans ce processus. D'abord, la fragilité. Ensuite, la dépendance à l'égard des services d'action sociale. Puis la rupture des liens sociaux.

Cette typologie que je proposais à l'époque a été vérifiée par la suite, dans d'autres enquêtes. Nicolas Duvoux, qui a été mon doctorant et a publié un ouvrage issu d'une thèse qu'il a soumise vingt ans après la mienne, retrouvait les trois phases du processus de disqualification sociale et, en lien avec elles, la notion d'autonomie.

Dernièrement, en étudiant les populations vulnérables du point de vue des dispositifs de santé, on a retrouvé des populations qui relevaient de ces trois phases, montrant que ce modèle est encore valable.

La crise de la société salariale

On ne peut pas expliquer la disqualification sociale sans souligner le contexte de crise de la société salariale. Nous y sommes entrés dans les années 80 et nous n'en sommes pas sortis. Au contraire, elle s'est sans doute encore aggravée, ce qui rend difficile tout raisonnement en termes de plein emploi. Même si tous les responsables politiques en parlent, il y a un doute aujourd'hui sur la possibilité de retour au plein emploi, tant la situation s'est dégradée. On pourrait, comme Robert Castel, parler plutôt d'une aspiration ou d'une possibilité de retour à un système de pleine activité. Mais l'idée qu'on puisse aujourd'hui avoir une condition salariale parfaitement homogène pour l'ensemble des actifs paraît un petit peu illusoire. Les débats auxquels on assiste autour de la loi travail, du code du travail, de l'idée de convention collective me semblent caractériser une remise en question progressive de cette logique. Ce qui, bien sûr, interpelle véritablement tous les acteurs du monde de l'action sociale, tous ceux qui œuvrent dans la perspective de l'insertion professionnelle mais aussi dans l'économie sociale et solidaire. On se demande s'il est effectivement encore possible de créer les conditions d'un retour à une condition salariale telle qu'on a pu la construire, l'envisager, dans la période des Trente Glorieuses.

Il ne faut non plus jamais oublier que les

personnes auxquelles on s'adresse – ce qui était particulièrement visible – ne sont pas passives. On a souvent tendance à concevoir l'action dans un sens, allant du travailleur social vers ces populations en difficulté. Quand on va vers elles et qu'on évoque leurs difficultés, elles parlent aussi de leur capacité à trouver leur voie face aux difficultés. Parfois, elles peuvent trouver des solutions que le travailleur social n'a pas forcément en tête. Il faut toujours garder à l'esprit que les personnes auxquelles on s'adresse ont des ressources, dont on a parfois tendance à passer à côté. En tout cas, il faut absolument se défaire de l'idée d'une passivité de ces personnes.

La problématique des liens sociaux

Je voudrais essayer de réfléchir avec vous sur la problématique des liens sociaux, qui me semble au cœur des actions à mener lorsqu'on réfléchit à la question de la pauvreté.

Il y a d'ailleurs deux notions qui me paraissent vraiment essentielles à la réflexion dans le monde du travail social et de l'action sociale. La première est celle du lien social. On parle toujours de « crise du lien social ». C'est la raison pour laquelle j'ai utilisé le terme de délitement des liens sociaux : l'idée est de les renouer. La deuxième notion est celle d'autonomie. Il s'agit de rendre l'individu autonome, de lui redonner des capacités d'action sur sa propre vie. D'une certaine manière, on pourrait se demander s'il y a ou non contradiction entre ces deux objectifs.

Insister sur le lien social, c'est insister sur l'interdépendance des individus. Être autonome tout en étant lié aux autres, est-ce vraiment possible ? Est-ce antinomique ? Oui, en apparence mais j'essaierai de vous montrer qu'on peut tout à fait envisager l'autonomie tout en étant lié aux autres et à la société. C'est peut-être dans cette perspective qu'il faut réfléchir.

Être lié aux autres renvoie à une dimension anthropologique de la solidarité. Nous sommes tous, parfois sans le savoir, des êtres solidaires les uns des autres, parce que nous sommes tous engagés dans des relations qui impliquent une certaine confiance aux autres. Il est important de le prendre en compte à travers une analyse de la pluralité des liens sociaux.

Avoir une vision globale de la personne quand on intervient dans le champ social, c'est prendre en compte la pluralité des liens qui peuvent le rattacher aux autres et à la société d'une façon générale.

Dans les travaux que j'ai menés, j'insiste sur quatre types de liens sociaux. Je l'ai expliqué dans un petit livre qui s'appelle tout simplement *Le lien social*. Je continue aujourd'hui à travailler à l'École

des hautes études en sciences sociales, dans un séminaire hebdomadaire, sur l'économie morale des liens sociaux et je développe des travaux qui vont dans le sens d'une théorie sociale de l'attachement. Je voudrais vous en dire quelques mots pour essayer de fixer notamment un certain nombre d'idées sur la façon dont on peut éventuellement réussir à intervenir auprès des personnes les plus en difficulté.

Quatre types de liens

– Le lien de filiation renvoie aux relations entre les parents et les enfants. On voit son importance dans l'interview diffusée précédemment quand cette mère parle de ses deux filles, de la difficulté à concilier son travail précaire et la prise en charge difficile de ses enfants à la maison. On voit très bien l'importance de ce lien de filiation, qui concerne tous les âges de la vie et se retrouve dans la question de la grande dépendance : beaucoup de personnes finissent leur vie sans supports relationnels de leur famille et vivent parfois cette expérience de façon très douloureuse en étant très déprimées.

– Le lien de participation élective. C'est tout ce qui renvoie aux différentes formes de socialisation, aux réseaux que l'on a constitués, choisis soi-même, à travers des relations d'amis, des associations, des structures qui portent la vie sociale, de la collectivité.

– Ensuite, le lien de participation organique, renvoie au monde du travail, dont on parle ici. Ce lien, dans notre pays, a été façonné historiquement, anthropologiquement, au XX^e siècle, par la constitution de la société salariale mais il est aujourd'hui en déclin.

– Le quatrième type est le lien de citoyenneté, qui renvoie à la notion de droit, d'égalité des citoyens et à une communauté politique à laquelle on appartient.

Des liens qui libèrent ou oppressent

Chaque type de lien laisse une empreinte, à partir de laquelle l'individu définit son identité. Il faut prendre en compte cette empreinte, ce processus de socialisation essentiel. Quand j'ai commencé à faire ce travail dans mon séminaire il y a quelques années, on avait vu que chaque type de lien renvoie à deux dimensions anthropologiques, qui pourraient être le support de l'action sociale.

Tout d'abord, la dimension de la protection : l'idée de pouvoir compter sur des groupes, sur la société. On a tous besoin de pouvoir compter sur les autres car nous sommes incapables de vivre sans ces protections. Elles sont vitales pour chacun d'entre nous.

En même temps, on voit très nettement dans la question du lien social une dimension de reconnaissance. Ce qui ouvre vers tout un champ de l'action sociale. Il est parfois plus facile d'agir comme protecteur que de s'intéresser à la question de l'identité positive, la valeur que peut avoir l'individu. Il s'agit non seulement de pouvoir « compter sur » mais surtout d'avoir le sentiment de « compter pour ».

Engager les personnes dans un processus de resocialisation et dans certains cas, d'insertion, conduit à travailler sur cette valeur, en redonnant de la confiance pour que les individus sachent qu'ils ont une utilité, qu'ils comptent pour les autres et pour la société.

Je n'ai pas le temps ici de détailler ces quatre types de liens mais je voudrais souligner la fragilité de chacun d'eux. Nous tous, et encore plus les personnes défavorisées, faisons l'expérience au quotidien de la potentielle fragilité de ces liens.

Un point important : il ne s'agit pas de faire l'apologie des liens sociaux, de les idéaliser ou de considérer qu'ils sont toujours facteurs de libération des individus. Il s'agit là d'un idéal et c'est à cette condition que l'on peut parler d'autonomie. Les liens qui libèrent sont les liens qui apportent de la protection et de la reconnaissance. L'individu ne peut être considéré comme autonome et maître de son destin qu'à partir du moment où il a cette assurance de protection et de reconnaissance. Dans ce cas, les liens sont tout à fait importants et peuvent diriger finalement, encore une fois, l'action sociale. Mais il faut aussi prendre en compte des cas de figure de liens pouvant opprimer ou fragiliser.

Il faut toujours avoir conscience que les liens peuvent se rompre, parfois de manière cumulative. Je le voyais dans le processus de disqualification sociale dont la troisième phase était précisément la rupture des liens sociaux. Mais j'attire votre attention sur le fait qu'il existe des configurations où les liens oppressent ou fragilisent.

L'oppression survient lorsque des liens apportent de la protection sans reconnaissance. Pour l'individu, c'est une situation oppressante qui renvoie à une sorte de domination symbolique, de subordination, qui procure un sentiment d'inutilité. Protéger sans reconnaître, c'est enfermer l'individu dans une situation infériorisante, qui finit par le disqualifier. Créer des liens, c'est toujours penser à la fois en termes de protection et de reconnaissance.

Prenons un exemple : dans une relation familiale, vous pouvez avoir des configurations où les individus sont protégés mais souvent sous une oppression,

par exemple paternaliste. Il y a une infériorité de l'autre, particulièrement pénible à vivre pour celui qui en fait l'expérience.

Si on raisonne en termes de liens de participation organique renvoyant au monde du travail, les liens oppriment lorsque l'individu a plus ou moins l'assurance de conserver son emploi mais qu'il est enfermé dans un statut subalterne, qui l'humilie, où il est rabaisé. J'ai interviewé beaucoup de salariés de ce type et je parle de « l'intégration laborieuse ». C'est dans ces configurations-là que l'on trouve le plus de symptômes de dépression au travail et de situations pouvant conduire jusqu'au suicide. Beaucoup peuvent s'expliquer par cette oppression ressentie dans le travail.

À l'opposé de ces liens qui oppriment, vous pouvez avoir des liens qui fragilisent : l'individu se sent reconnu mais ces liens n'offrent aucune garantie de sécurité dans l'avenir. C'est le cas pour beaucoup de personnes. Je pense en particulier aux jeunes, qui ont hâte de s'investir professionnellement dans une carrière et ont parfois des qualifications. Quand ils ont cette première expérience, ils se sentent reconnus mais, malheureusement, le contrat qu'on leur propose est de courte durée et va peut-être, souvent même, déboucher sur une expérience nouvelle de chômage. Dans ce cas-là, on va parler de liens qui fragilisent et qui affectent l'individu. Avoir un emploi précaire sans autres perspectives ne fragilise pas que le lien au travail mais aussi les liens familiaux, en termes de relations sociales dans des associations ou des cercles d'amis.

Il faut attacher de l'importance à ces liens qui oppriment ou fragilisent. Penser toujours qu'articuler protection et reconnaissance est la meilleure garantie pour permettre aux individus d'être pleinement autonomes. Il faut travailler sur ces liens pour qu'ils libèrent et, pour y parvenir, il faut associer protection et reconnaissance.

Il ne faut pas non plus oublier que les liens peuvent être facteurs d'inégalité entre les individus. Prenons le lien de filiation. Dans des enquêtes que nous avons réalisées récemment, notamment dans la région Île-de-France, nous avons demandé aux individus la nature de leurs contacts avec leur père et leur mère. On a pu se rendre compte que 25 % des personnes d'origine ouvrière n'avaient plus de relation avec eux. L'importance de ces proportions nous a surpris. On s'est rendu compte qu'au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie des catégories socio-professionnelles, ce pourcentage diminuait. Il n'est plus que de 4 % parmi les cadres et les professions intellectuelles supérieures. On est face à une inégalité considérable.

Pouvoir compter sur les solidarités intergénérationnelles renforce l'individu, l'intègre dans la société, donne de la protection et aussi de la reconnaissance, au moins potentiellement. Mais c'est un facteur d'inégalités et les populations à qui l'on s'adresse sont souvent fragiles dans ce domaine.

Ce type de données n'est pas très présent dans votre rapport. Elles sont plus difficiles à obtenir puisqu'il faut réaliser des enquêtes. Mais il me semble quand même que certains indicateurs montrent que les solidarités familiales restent particulièrement fortes dans l'Ain. Il faudrait peut-être essayer de le vérifier de façon un peu plus précise. Mais il y a, en tout cas, des variations départementales et régionales à ce niveau.

Tous les types de liens sont facteurs d'inégalités. Elles sont fondamentales à prendre en compte. Nous avons, dans mon équipe de recherche sur les inégalités sociales, publié un ouvrage, *L'intégration inégale – Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, qui repose sur cette idée d'analyser les inégalités à partir des liens sociaux.

Le mécanisme de la compensation

Un autre point important sur lequel je voudrais vous donner quelques éléments est le mécanisme de la compensation qui est important dans la théorie sociale de l'attachement. Les liens sociaux sont fragiles. Quand certaines catégories de la population font l'expérience de la rupture des liens sociaux, ils doivent faire face au quotidien pour ne pas s'effondrer.

Je pense particulièrement au lien de participation organique : vous avez vu dans l'Ain que le chômage a augmenté de façon considérable depuis 2009. Il y a donc potentiellement de plus en plus de personnes en situation de rupture de ce point de vue. On espère évidemment que ce chômage sera de courte durée mais il est probable qu'il devienne, du moins pour certaines personnes, de longue durée. Que faire face à une expérience d'impossibilité de retour au marché de l'emploi ? Ces personnes vont devoir vivre avec un lien en moins, ce qui est parfois douloureux. Pour résister à cette épreuve, il est important de pouvoir compter sur les autres liens. Parfois, dans le travail social, on peut travailler pour essayer de renouer le lien qui s'est détérioré ou a été rompu. C'est un travail qui exige de réfléchir non pas sur un problème spécifique de la personne au chômage, mais d'essayer d'intervenir de façon globale, ce qui a beaucoup plus de chances de réussir.

Je sais que, dans ce département, vous n'êtes pas forcément confrontés de façon massive à la question des quartiers prioritaires de la ville. Je voudrais

quand même vous montrer un élément essentiel de cette problématique des quartiers sensibles. J'ai réalisé récemment le rapport de l'Unicef qui relève de la consultation nationale des 6-18 ans. Il a été rendu public il y a une quinzaine de jours. Dans ce rapport, on a pu analyser les différences entre les quartiers. Au total, 24 000 enfants ont répondu ; c'est un échantillon considérable. On a réussi à analyser la spécificité des enfants et adolescents dans ces quartiers prioritaires et comparer aux jeunes vivant dans d'autres types de quartiers, notamment dans les centres-villes.

Comme on pouvait s'y attendre, on a pu remarquer que ces quartiers étaient extrêmement défavorisés, en termes de cumul d'inégalités et de handicaps, mais aussi que ces quartiers discriminés étaient fortement stigmatisés. Les enfants font très tôt l'expérience de l'altérité. Ils ont le sentiment de vivre dans un quartier qui a mauvaise réputation, que l'on rejette. Et ils se sentent profondément infériorisés. D'une certaine manière, ils ont très tôt conscience de la frontière, quasiment morale, entre leur quartier et le reste de la société. Ce qui nous a beaucoup frappés, c'est que dans ce type de quartier, on aurait pu s'attendre à des enfants vraiment perdus, abandonnés. Or, c'est le contraire que nous avons constaté. La proportion d'enfants qui disent se sentir valorisés par leur père ou leur mère est beaucoup plus élevée que dans les centres-villes, qui sont beaucoup plus favorisés économiquement et socialement. On a vu aussi que la proportion d'enfants des quartiers défavorisés en bonne relation avec leurs voisins était plus importante et qu'ils pouvaient compter sur des aides ou des secours dans leur quartier, lorsqu'ils étaient en danger. Bref, on a pu voir que les réseaux de solidarité dans ces quartiers sont beaucoup plus importants qu'on ne pouvait l'imaginer.

On est là face à un processus de compensation. Les liens avec le système scolaire renvoient un petit peu à l'idée d'insertion professionnelle et donc au lien de participation organique. Le lien de citoyenneté est affecté directement : ces enfants et adolescents ont le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés, qu'ils sont infériorisés dans la société et qu'on les regarde de travers dès leur plus jeune âge. En revanche, ils vont compenser par ces liens de filiation et de participation élective qu'ils vont constituer dans leur quartier.

Quand on travaille dans le domaine social, il faut toujours avoir ces mécanismes de compensation à l'esprit. On peut s'appuyer dessus pour essayer de travailler sur les liens manquants ou rompus.

Mon travail m'a conduit aussi à repérer le lien prééminent dans notre société. Historiquement et

anthropologiquement, nous vivons dans un pays où le lien de participation organique a une importance fondamentale. C'est pour cela que dans les travaux, on raisonne en termes d'intégration, à partir de l'emploi, d'une certaine conception de la condition salariale, qui s'est imposée comme la condition de l'intégration sociale. Nous avons un système normatif façonné par ce lien de participation organique. Ce qui se traduit dans notre pays par un pourcentage très élevé de couverture des emplois par les conventions collectives. Historiquement, nous sommes beaucoup plus attachés à des collectifs de travail que d'autres pays. Cela constitue le terreau normatif dans lequel nous travaillons et nous vivons.

D'autres pays sont plus dans un régime que j'appelle familialiste ou universaliste. Nous sommes dans un régime tellement marqué par le lien de participation organique qu'on peut l'appeler, pour cette raison, un régime organiciste. En sortir ou le faire évoluer est particulièrement difficile. Il faut garder à l'esprit que nous travaillons en fonction d'un système normatif que nous contribuons aussi à entretenir.

Nous sommes tous des êtres solidaires

Vous voyez, à travers ce que je vous dis, que nous sommes tous créateurs de lien social et de solidarités, en tant qu'homme ou femme, solidaire, lié aux autres et à la société par des attaches nombreuses et variées, en tant que père ou mère, qu'enfant de parent âgé, que conjoint, que membre de communautés, d'associations, que travailleur et membre de collectifs de travail, que membre de communautés de citoyens. Donc, nous sommes tous des êtres solidaires.

Mais je dirais que dans cette assemblée – et je m'y inclus – nous sommes un peu plus que des êtres solidaires, à travers ces différents rôles que nous exerçons. Nous sommes aussi des créateurs ou des créatrices de liens sociaux, de façon volontariste. Parce que nous agissons en tant qu'acteur social, engagé, dont l'action est de renforcer le lien social et les solidarités. Nous devons en permanence nous fonder sur cette connaissance, qui est possible à travers des études comme celle qui a été réalisée ici, dans l'Ain. Nous devons toujours garder en tête cette réflexion sur le lien social qui conduit à prendre en compte la théorie sociale de l'attachement.

Au-delà des dispositifs institutionnels où nous sommes engagés, cela nous oblige à penser la lutte contre la pauvreté en tant qu'acteurs sociaux, dans la création de liens qui vont permettre aux individus d'être protégés et reconnus, de se sentir utiles et donc finalement d'être autonomes, à travers ces liens qui libèrent.

Ce qui implique de travailler aussi sans culpabiliser, évidemment. Nous avons tendance parfois – c'est les liens qui oppressent par exemple – à culpabiliser les pauvres voire à ne pas travailler suffisamment sur les discriminations, les inégalités.

Nous devons avoir une ambition haute dans ce travail. En tant que chercheur, je m'inclus aussi dans cette communauté qui œuvre pour le lien social. Donc, travailler contre les discriminations, lutter contre les inégalités, à partir de ce souci primordial de renforcer le lien social.

Et je dirais que nous avons du travail, parce que nous ne sommes pas actuellement dans une

tendance qui valorise forcément ces initiatives en faveur de la solidarité. Les données que collecte le Credoc, l'organisme qui travaille sur les conditions de vie et les aspirations, pose depuis très longtemps la question « pensez-vous que le RMI ou le RSA risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas rechercher le travail ? » En 2010, 25 % des Français étaient d'accord avec cette proposition. En 2014, ils sont 53 %. On est dans un processus qui conduit à tenter de discréditer les dispositifs de solidarité mis en œuvre. En tant qu'acteurs du social, nous avons aussi à défendre une position volontariste pour renforcer les solidarités. Et c'est dans cet esprit que je souhaitais conclure mon intervention. Merci.



LE DÉBAT

qui a suivi la conférence de Serge Paugam

Loin de perdre la salle dans des éléments théoriques, la conférence de Serge Paugam a suscité une large palette de réactions allant de compléments factuels à des confrontations avec des situations vécues. Le concept de « disqualification sociale », au cœur de l'intervention, a de nouveau servi de fil conducteur. Dès les premières questions, la reconnaissance des personnes en difficulté par la société s'est imposée comme un thème incontournable.

Ces échanges ont été l'occasion pour Serge Paugam de revenir sur les fondamentaux de son intervention : comprendre les mécanismes conduisant à la disqualification sociale pour mieux lutter contre elle. Parmi eux, le déficit de protection et le déni de reconnaissance occupent une place centrale. Une clarification jugée nécessaire suite au témoignage de Gino, allocataire RSA qui percevait un trop grand écart entre un discours théorique jugé trop pessimiste et sa réalité. Par des termes révélant son émotion : « En tant que personne en difficulté, je me suis senti mal. J'ai envie de me couper les veines après un discours comme le vôtre », Gino avait l'impression d'être inférieur, enfermé dans son statut d'allocataire RSA, au chômage.

Pour lui, un gouffre s'est creusé entre les discours théoriques et le quotidien, les statistiques et les généralités effaçant la dure réalité : « L'intervenant avant vous parlait de l'Ain, il disait : la précarité remonte mais on est un territoire favorisé par rapport aux autres. Ça veut dire qu'on nous dit que ça va mal mais qu'il y en a d'autres pour qui c'est pire. Je m'en fous des autres. Moi, je pense à ce qui va se passer pour nous ». En filigrane, ressort l'impression d'une déconnexion entre la population en difficulté et les élites politiques et scientifiques : « Ça fait trente ans que vous faites la même chose et trente ans que les gens vont de pire en pire ».

Pour mieux écarter l'idée de personnes en difficulté passives ou responsables de l'infériorisation ressentie, Serge Paugam a insisté sur le besoin de reconnaissance. En effet, comment reconnaître le talent, les actions des personnes hors du marché du travail et en situation de précarité ? Quelles contreparties permettraient de valoriser leurs actions pour les sortir de ce sentiment d'infériorité ? Une interrogation faisant parfaitement écho au parcours de Gino, investi dans un groupe ressource et bénévole dans une commission locale d'insertion qui expliquait : « On va améliorer les choses. On va avancer. Je ne

suis pas un poids pour la société : je suis bénévole au groupe ressources, je travaille quand je peux ».

Il apparaît essentiel non seulement de prendre en compte, mais bien de valoriser le potentiel de tous. L'action sociale doit se construire sur un engagement réciproque basé sur la confiance. Les liens doivent aller dans les deux sens au risque de produire de la disqualification sociale.

En toile de fond, le déclin de la société salariale apparaît. Si le travail conserve son importance dans l'intégration sociale, le recul de la société salariale perturbe la société française, très attachée à cet idéal. D'autant que la progression du chômage et la précarisation des situations professionnelles n'ont pas encore ébranlé le modèle du contrat à durée indéterminé. Pourtant, alors que la France a du mal à quitter son ancrage dans le régime organiciste, la situation diffère dans le monde. En Amérique latine, la précarité professionnelle est définie de la même manière qu'en France comme un éloignement de la société salariale traditionnelle. Mais, dans les faits, les transformations sociales vont dans le sens inverse. Alors que près de la moitié de la population est concernée par le travail informel, cette proportion décroît progressivement à la faveur du statut de salarié. Pas question pour autant de parler de modèle organiciste à la française au Brésil, en Chili ou en Argentine où d'autres liens jouent le rôle de régulateur. Bien souvent, il s'agit de la filiation mettant les familles au centre de la solidarité. Cette différence d'approche se retrouve ailleurs. En Scandinavie, la citoyenneté prime sur l'emploi ou la famille.

Alors, la solution pourrait-elle passer par la mise en place d'un revenu universel d'existence ? Cette initiative défendue par des personnes de droite comme de gauche renforcerait la notion de citoyenneté au détriment de celle d'emploi, faisant reculer l'emprise du régime organiciste. Pour Serge Paugam, le revenu universel limiterait la stigmatisation pour

l'accès aux droits sociaux des personnes au chômage. Une réalité résultant de la condamnation des logiques d'assistantat qui se traduit par beaucoup de non-recours aux droits sociaux.

À l'inverse, l'instauration d'une telle mesure imposerait de redéfinir et, probablement, de restreindre la protection sociale. La conclusion de Serge Paugam sur cette initiative est partagée : « Je vois les avantages et les inconvénients. Et je considère qu'il y a un risque aussi. Je vois par exemple dans certains pays – et c'est le cas en France – que cette solution semble convenir à ceux qui veulent réduire les dépenses en terme de protection sociale ».

En dépit de l'importance du modèle de la société salariale en France, un examen des autres formes de liens apporte un éclairage complémentaire bienvenu. Josiane Canard, adjoint au maire de Saint-Rambert-en-Bugey, a détaillé la régression du lien de filiation dans les territoires ruraux. En se basant sur les situations étudiées dans les CCAS locaux, elle a repéré un accroissement des populations déplacées se retrouvant rapidement démunies par la conjugaison de l'absence de travail et de liens familiaux.

Un phénomène accentué dans certains territoires par l'importance du turn-over au sein de la population. Or, la mise en place d'une compensation, fondée sur les liens familiaux, intergénérationnels et amicaux n'est pas universelle. L'exemple de Serge Paugam, ancré dans l'agglomération parisienne, ne peut s'appliquer dans tous les territoires.

Dans la pratique, la complexité des situations impose d'envisager la notion de pauvreté

différenciée. Pascale Guillet, déléguée aux droits des femmes, a évoqué l'écart entre la pauvreté vécue par les hommes et les femmes sur les plans sociaux, économiques, professionnels et dans le champ de l'insertion. Une interrogation ancrée dans les inégalités en fonction du genre dans le champ de la pauvreté et qui renvoie à la notion de discrimination. Au-delà des aspects ethniques et religieux, Serge Paugam a insisté sur la prégnance des discriminations liées au genre dans la recherche d'emploi.

Ce temps d'échange a aussi été l'occasion de revenir sur des aspects plus conceptuels. Il s'agissait de savoir si la théorie de l'attachement social peut être mise en parallèle avec la théorie psychologique de l'attachement. Cette dernière renvoie à « l'importance du premier lien » créé par la relation entre des parents et leurs enfants dans les premières années de leur vie. Pour Serge Paugam, ces liens laissent une empreinte sur l'enfant qui aura un impact durable sur son avenir. Toutefois, elle peut s'effacer au gré d'autres influences rencontrées dans la vie d'adulte.

Concrètement, il juge cette théorie valide. Les enquêtes parmi les populations en grande difficulté révèlent une proportion beaucoup plus importante de personnes ayant connu des situations très difficiles dans leur enfance (rupture, événements traumatisants), ce qui impacte la socialisation et le développement. S'inscrivant dans le chemin tracé par Émile Durkheim, Serge Paugam prend en compte l'impact de tous les types de liens : c'est une pluralité des liens et des systèmes normatifs qui encadre le développement de l'individu et permet son intégration sociale.

TÉMOIGNAGES VIDÉO

Lors des Rencontres d'Interaction, il était indispensable que les personnes concernées puissent s'exprimer et être entendues. Accompagné par le centre social d'Ambérieu-en-Bugey, un groupe ressources de personnes allocataires du RSA était présent et certaines ont pris la parole pendant les débats. Des vidéos tournées à l'automne ont également apporté des témoignages salutaires. Quatre personnes ont ainsi témoigné de ce qu'elles vivent ou ont vécu dans la précarité. Diversité d'âges, de situations, de perspectives. Similitude par contre dans le sentiment que la réalité de la pauvreté échappe aux bien-nantis. Pierrette Dousse, Florence Di Oliveira, John Herry et Jean-Marc ont parlé des idées reçues qui font mal, de règlements administratifs contre-productifs, de la ténacité et de la force nécessaires pour s'extraire de la précarité, gagner son indépendance, rembourser une dette ou adoucir le quotidien de ses enfants...

Ces témoignages seront visibles sur le site internet d'Interaction.

► Ressources



« Il faut beaucoup d'énergie pour arriver à vivre avec le RSA. On est obligés de calculer, on a des faux-frais qui nous mettent dans le rouge. C'est angoissant, c'est épuisant. » Pierrette

► Soutien



« Un travail, c'est énorme. On sait pourquoi on se lève. On voit des collègues, des clients. Heureusement, on a des structures qui nous soutiennent, pour des papiers, des coups de fil aux administrations... » Jean-Marc

► Incompréhension



« On a un peu mis tous les gens aux RSA dans le même sac. Les gens pensent qu'on ne veut pas travailler. Dans mon cas, seule mon assistante sociale connaît vraiment ma situation et mon parcours. » Florence

► Sans a priori



« Si j'étais député ou maire, je serais plus à l'écoute des jeunes. Ce qui faciliterait la vie des gens? Ce serait de ne pas regarder d'où ils viennent ou ce qui s'est passé avec leur famille, les prendre tels qu'ils sont. » John

ZOOM EN IMAGES

Exposé aux Rencontres d'Interaction, le reportage photo réalisé par Jean-Jacques Pauget porte un regard vif sur les multiples façons d'agir au quotidien pour lutter contre la pauvreté et la précarité. Une rencontre en images avec les professionnels, les bénévoles et les publics, dans l'Ain, des Restos et Jardins du cœur, de la Banque alimentaire, de la Croix-Rouge, de la communauté Emmaüs, du Secours populaire...



Sur le terrain, auprès des sans-abri.



Offrir un accueil, un café, un sourire.



La chaîne de l'entraide passe par les boutiques solidaires.



Premier maillon de l'aide aux plus démunis, l'aide alimentaire.



Au-delà de l'aide matérielle, accompagner la personne.



L'Antenne mobile Info Santé de la Croix-Rouge se déplace dans tout le département.



Sur le chemin de l'insertion socio-professionnelle, un atelier de remise à niveau en français.



Valoriser les compétences de chacun.

LES SUITES données à l'enquête et aux Rencontres Pauvreté précarité dans l'Ain

Suite à l'enquête réalisée par Alfa3a et aux Rencontres d'Interaction de décembre 2016, les partenaires se sont engagés collectivement à identifier des pistes d'action concrètes et enclencher un suivi dès 2017. Ainsi est né le projet Un sur Dix, qui se veut pragmatique, sans doubler les initiatives ou les lieux de concertation qui existent déjà.

1 sur 10, c'est le pourcentage de la population de l'Ain vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Un comité de pilotage et de suivi

Il comprend :

- ▶ Alfa3a,
- ▶ le Conseil départemental de l'Ain,
- ▶ l'État représenté par la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) de l'Ain,
- ▶ la CAF de l'Ain,
- ▶ la MSA Ain-Rhône,
- ▶ la CPAM de l'Ain,
- ▶ Dynacité,
- ▶ le réseau Alerte,
- ▶ le magazine *Interaction*.

Il se réunit trois fois par an. Un autre acteur local, associatif ou non, est invité à chaque rencontre.

Garant de l'avancement du programme fixé, le comité de pilotage relaye et met en œuvre des actions issues des Ateliers du Jeudi.

Les Ateliers du Jeudi

Ils réunissent des volontaires, professionnels et associatifs, pour travailler sur des propositions d'action ou d'amélioration à partir de situations concrètes.

Objectifs : sur une thématique particulière, identifier les points d'achoppement, comprendre ce qui crée le problème, imaginer des solutions possibles et engager des correctifs.

Ces ateliers sont organisés trois ou quatre fois par an, sur un créneau strict, 12 h - 14 h, et sur une thématique particulière.

Les Rencontres Un sur Dix

Il est prévu d'organiser une demi-journée de travail tous les deux ans, sur le modèle des Rencontres d'Interaction, ouverte à tous.

Elles s'orchestreront autour d'une thématique forte, avec du travail en sous-groupes, des présentations d'actions positives mises en œuvre et, éventuellement, un témoignage d'un invité extérieur sur une action innovante ou une expérimentation.

www.interaction01.info

Le site Internet du magazine *Interaction* va héberger un espace dédié au projet Un sur Dix.

Carrefour pour les acteurs, centre de ressources documentaires (comptes-rendus, agenda...), il pourra s'étoffer au fil des besoins et des ambitions.

• D •

Annexes

LES PARTENAIRES de l'enquête « Pauvreté et précarité dans l'Ain »

Accueil gessien

04 50 41 61 82
contact@accueil-gessien.org

Alfa3a

04 74 38 29 77
www.alfa3a.org

ATD Quart Monde

(Agir Tous pour la Dignité)
04 78 39 34 30
www.atd-quartmonde.fr

Banque de France

04 74 32 77 70
infos@banque-france.fr
www.banque-france.fr

CAF de l'Ain

0 810 25 01 10
www.caf.fr

Centre social Le Lavoir, Ambérieu-en-Bugey

04 74 38 65 71
accueil@cslelavoir.fr
lelavoir.centres-sociaux.fr

CIDFF 01

(Centre d'information sur
les droits des femmes et des
familles)

04 74 22 39 64
cidff01@cidff01.fr
www.cidff01.fr

Collège coopératif Auvergne-Rhône-Alpes

04 37 64 47 20
contact@ccaaura.fr
www.ccaura.fr

Communauté de communes Dombes Saône Vallée

04 74 08 97 66
contact@ccdsv.fr
www.ccdsv.fr

Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine

(intégrée à la Communauté de
communes de la Plaine de l'Ain
depuis le 1^{er} janvier 2017)
www.cc-plainedelain.fr

Conseil départemental de l'Ain

04 74 32 32 70 (Direction générale
adjointe de la solidarité)
www.ain.fr

CPAM de l'Ain (Caisse primaire d'assurance maladie)

3646
www.ameli.fr

Croix-Rouge de l'Ain

04 74 23 25 65
dd01@croix-rouge.fr
www.croix-rouge.fr

CSMP (Carrefour santé mentale précarité)

04 74 52 28 90
www.cpa01.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

04 74 45 58 40
www.ia01.ac-lyon.fr

Dynacité

04 74 45 89 89
www.dynacite.fr

Emmaüs Bourg-Servas

04 74 52 71 57
emmaus.servas@orange.fr
emmausbourservas.org

État - DDCS (Direction départe- mentale de la cohésion sociale)

04 74 32 55 00
ddcs@ain.gouv.fr
www.ain.gouv.fr

Fédération des centres sociaux de l'Ain

04 74 24 61 01
fcsain@orange.fr
ain.centres-sociaux.fr

Interaction - le magazine du social dans l'Ain

04 74 24 44 44
redaction@interaction01.info
www.interaction01.info

MRIE (Mission régionale contre l'exclusion)

04 37 65 01 93
mrie@mrie.org
www.mrie.org

MSA Ain-Rhône

04 74 45 99 00
www.msa01-69.fr

Réseau Alerte, Ain (ADMR, ANPAA, Alfa3a, Banque alimentaire, Croix-Rouge, Emmaüs, Épicerie solidaire, Restos du cœur, Secours catholique, Soliha, Tremplin)

www.alerte-exclusions.fr

Service de prévention spécialisée, Jassans-Riottier

06 29 82 69 12
jassans.prevention@alfa3a.org

Secours catholique de l'Ain

04 74 21 66 77
ain@secours-catholique.org
ain.secours-catholique.org

Soliha Ain

(Solidaires pour l'habitat)
04 74 21 02 01
accueil.ain@soliha.fr
ain.auvergnerrhonealpes.soliha.fr

Tremplin

04 74 45 11 28
association@tremplin01.com
www.tremplin01.com

Ville de Bourg-en-Bresse

04 74 45 71 99
mairie@bourgenbresse.fr
www.bourgenbresse.fr



QUESTIONNAIRE À DESTINATION DES MAIRES

> Le contexte de l'étude

En 2010, Alfa3a avait initié une étude très complète sur la « Pauvreté et la précarité dans l'Ain » à laquelle les maires du Département avaient été fortement associés. La publication des résultats avait fait l'objet d'une journée de restitution et d'échanges, en présence de nombreux acteurs du territoire et du sociologue Serge Paugam.

Aujourd'hui, Alfa3a a souhaité actualiser cette étude et a confié ce travail à Nicolas Bérut, directeur du Collège Coopératif Rhône-Alpes. C'est dans cette perspective que le questionnaire auprès des maires est à nouveau initié.

Comme lors de l'enquête initiale, cette démarche se veut partenariale. Elle est pilotée par un Comité composé du Conseil départemental, de la CAF, de la MSA, de la CPAM, de l'État (DDCS) et d'Alfa3a. Elle associe tous les organismes qui mènent des actions auprès des personnes concernées susceptibles d'alimenter l'enquête.

Ce questionnaire se fait aussi l'écho de la volonté de la Direction de la cohésion sociale, de territorialiser plus précisément son Plan de lutte contre la pauvreté en pointant quatre préoccupations : l'accès aux droits sociaux par le travail en réseau, la participation des usagers pour améliorer la gouvernance des politiques de solidarité, l'exigence d'amener à l'emploi les plus jeunes et les chômeurs de longue durée, l'accès aux soins des publics les plus fragilisés (avec un focus sur la santé mentale).

Ces deux démarches se rejoignent et se renforcent au sein même de ce questionnaire.



> Objectifs de l'étude

- Maintenir la connaissance de la réalité de la pauvreté dans le département de l'Ain.
- Rendre compte des évolutions constatées sur les cinq dernières années.
- Sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux socio-territoriaux de la pauvreté.

> Le contenu de l'étude

Dans une logique de reproduction de l'enquête réalisée en 2010, le dispositif sera le même. Trois tables rondes viendront alimenter un diagnostic socio-territorial partagé de la pauvreté dans l'Ain, qui sera accompagné de la présente enquête auprès des maires du département. C'est l'objet du questionnaire ci-joint. L'ensemble des résultats sera exposé lors d'une journée spécifique (voir encadré).

> Les règles de confidentialité

Les réponses à ce questionnaire seront traitées de façon globale et aucun résultat ne sera communiqué à l'échelle de la commune.

> Un nouvel opérateur

Nicolas BERUT,
Ingénieur social, chargé de l'étude
☎ 04 37 64 47 20
✉ enquete.pauvrete@alfa3a.org

Les Rencontres d'Interaction qui auront lieu le jeudi 15 décembre 2016 à Ambérieu-en-Bugey seront l'occasion de restituer l'enquête, d'approfondir la réflexion avec des intervenants extérieurs à l'Ain et de croiser expériences et témoignages (programme en cours).

www.interaction01.info

DATE LIMITE DE RETOUR DES QUESTIONNAIRES : MERCREDI 13 JUILLET

NOM : _____ Prénom : _____
 Maire de la commune de : _____ Maire depuis : _____
 Téléphone : __/__/__/__/__/__/__/ Mail : _____
 Nombre d'habitants dans la commune en 2016 : _____

1) Existe-t-il des situations de pauvreté sur votre commune ?

Oui Non

2) En nombre, les situations de pauvreté dans votre commune sont-elles ?

Fortes Moyennes Faibles Inexistantes

3) À votre avis, comment ce nombre a-t-il évolué sur votre commune depuis 5 et 10 ans ?

	Depuis 5 ans	Depuis 10 ans
Hausse		
Stable		
Baisse		

4) Quelles sont les personnes particulièrement concernées par la pauvreté sur votre commune ? (3 réponses maximum)

Jeunes adultes (16-25 ans) Couples sans enfant Couples avec enfant
 Familles monoparentales Personnes âgées Population étrangère
 Autres (précisez) _____

5) Quelles sont les difficultés qui caractérisent le plus ces situations de pauvreté ? (5 réponses maximum)

Mal logement Manque de formation Problème de mobilité
 Isolement Perte / difficulté d'emploi Difficultés familiales
 Difficulté d'accès aux loisirs et à la culture Pouvoir d'achat / ressources
 Problème de santé / Accès aux soins
 Autres (précisez) : _____

6) Constatez-vous une hausse des phénomènes de souffrance psychique (ou de santé mentale) liés à la précarité et la pauvreté dans votre commune ?

Oui Non

Commentaire : _____

7) Pensez-vous qu'il existe des situations de pauvreté cachée dans votre commune (préciser lesquelles) ?

8) Combien de temps estimez-vous consacrer en tant que maire/élu local à des actions de lutte contre la pauvreté sur votre commune ?

9) Quelles sont les actions de votre CCAS en matière d'action sociale ?

Santé / Accès aux soins	
Accompagnement de personnes en difficultés	
Petite enfance / Jeunesse	
Logement social	
Insertion et emploi	
Accès à la culture et aux loisirs	
Personnes âgées / Dépendance	

Autres (Préciser) : _____

10) Citez les principales actions mises en place dans votre commune pour lutter contre la pauvreté (exemple : chantier d'insertion, distribution de repas, soutien scolaire, aide à la mobilité, etc.) ?

10b) Qui prend en charge ces actions ? (Exemple : mairie, structures d'insertion, associations, etc.) ?

11) À combien estimez-vous le budget que votre commune consacre à la lutte contre la pauvreté ? (en euros et en pourcentage du budget communal)

12) Quelles sont d'après vous les actions qui pourraient ou devraient être mises en place ?

12b) À quels niveaux devraient-elles mises en place ?

Commune Intercommunalité Département État

13) La coopération et le travail en réseau entre les services, administrations et associations concernés sont-ils selon vous :

Satisfaisants Insuffisants

Commentaire : _____

14) Associer les usagers à des instances chargées d'élaborer les politiques de solidarité ou de suivre les dispositifs sociaux :

- J'y suis favorable Je n'y suis pas favorable Cela me semble difficile à réaliser
 Cela contribuerait à améliorer la pertinence et l'efficacité des dispositifs et des actions

Commentaire : _____

15) Vers quelle(s) structure(s) orientez-vous les personnes en situation de pauvreté qui se présentent à la mairie?

16) Les personnes en situation de pauvreté participent-elles à la vie sociale de la commune ?

- Oui Non Ne sait pas

16b) Si oui, de quelles façons s'investissent-elles dans la vie de la commune ?

- Association sport, loisir, culture Parents d'élèves Bénévolat Mandat électif
 Autres (précisez) _____

17) La communauté de communes/d'agglomération à laquelle adhère votre commune a-t-elle des compétences en matière d'action sociale ?

- Oui Non Ne sait pas

18) Comment une commune peut-elle agir dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité ?

Merci d'avoir répondu !

> Pour aller plus loin

Une série d'entretiens complémentaires auprès d'une vingtaine d'élus sera réalisée entre le 1^{er} et le 30 septembre 2016.

Seriez-vous d'accord pour faire partie de l'échantillon retenu pour les entretiens ?

- Oui Non

DATE LIMITE DE RETOUR DES QUESTIONNAIRES : MERCREDI 13 JUILLET

> par mail à enquete.pauvrete@alfa3a.org

> par courrier à : Enquête pauvreté - Alfa3a, 14 rue Aguéant – 01500 Ambérieu-en-Bugey

Étude menée en partenariat avec : _____



PAUVRETÉ & PRÉCARITÉ DANS L'AIN

État des lieux 2016

Comme l'état des lieux dressé en 2010, cette synthèse* est le fruit d'une triple démarche.

- Elle doit en premier lieu à l'association Alfa3a d'avoir poursuivi, comme son conseil d'administration s'y était engagé, l'initiative prise en 2010 dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté. Il s'agit donc bien d'une actualisation de l'enquête menée pour approfondir l'analyse de la pauvreté et de la précarité dans l'Ain afin de sensibiliser les acteurs locaux sur les causes et les moyens d'y remédier.

Cette mise à jour statistique et l'analyse des données compilées ont été confiées au Collège coopératif Auvergne-Rhône-Alpes (CCAURA) et à son directeur, Nicolas Bérut. La présente publication rend compte de cette mission engagée en juillet 2016.

- Le partenariat est le deuxième moteur de cette démarche. Il réunit une nouvelle fois deux acteurs essentiels du développement social et territorial, les services de l'État, via la direction départementale de la Cohésion sociale, et le Conseil départemental, via la direction de la Solidarité ; il s'appuie fortement aussi sur la Caisse d'allocations familiales de l'Ain, la MSA Ain-Rhône, la CPAM de l'Ain qui ont apporté de précieuses sources statistiques et une connaissance très fine des situations sociales. Une connaissance que complètent d'autres partenaires comme le réseau Alerte ou le magazine *Interaction*, et bien sûr Alfa3a. Tous ont constitué et animé le comité de pilotage.

- Pareille démarche ne peut se contenter d'avancer par à-coups. Une exigence s'est donc imposée comme troisième élément : la volonté d'agir, au regard des conclusions tirées de cette seconde enquête. Passer en quelque sorte de l'observatoire au laboratoire, du constat aux solutions. Cette ambition, qui se doit d'être modeste, est à l'œuvre grâce aux Rencontres d'Interaction qui, comme en 2010, ont permis de restituer les résultats de l'enquête et de les resituer dans leur contexte social. Lors de l'édition de décembre 2016, l'accent a été mis sur les propositions, les solutions, les initiatives déjà prises.

Là réside la force de cette démarche qui ne se contente pas d'être une photographie la plus exacte possible, mais bien une séquence qui entend rapprocher acteurs et publics.



15 €



* Exemplaies disponibles sur demande auprès de josepha.bouget@alfa3a.org ou téléchargeables en ligne sur le site www.interaction01.com, rubrique [pauvreté/précarité](#).